F A T I C K

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE
ET DE LA DEMOGRAPHIE

Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Fatick

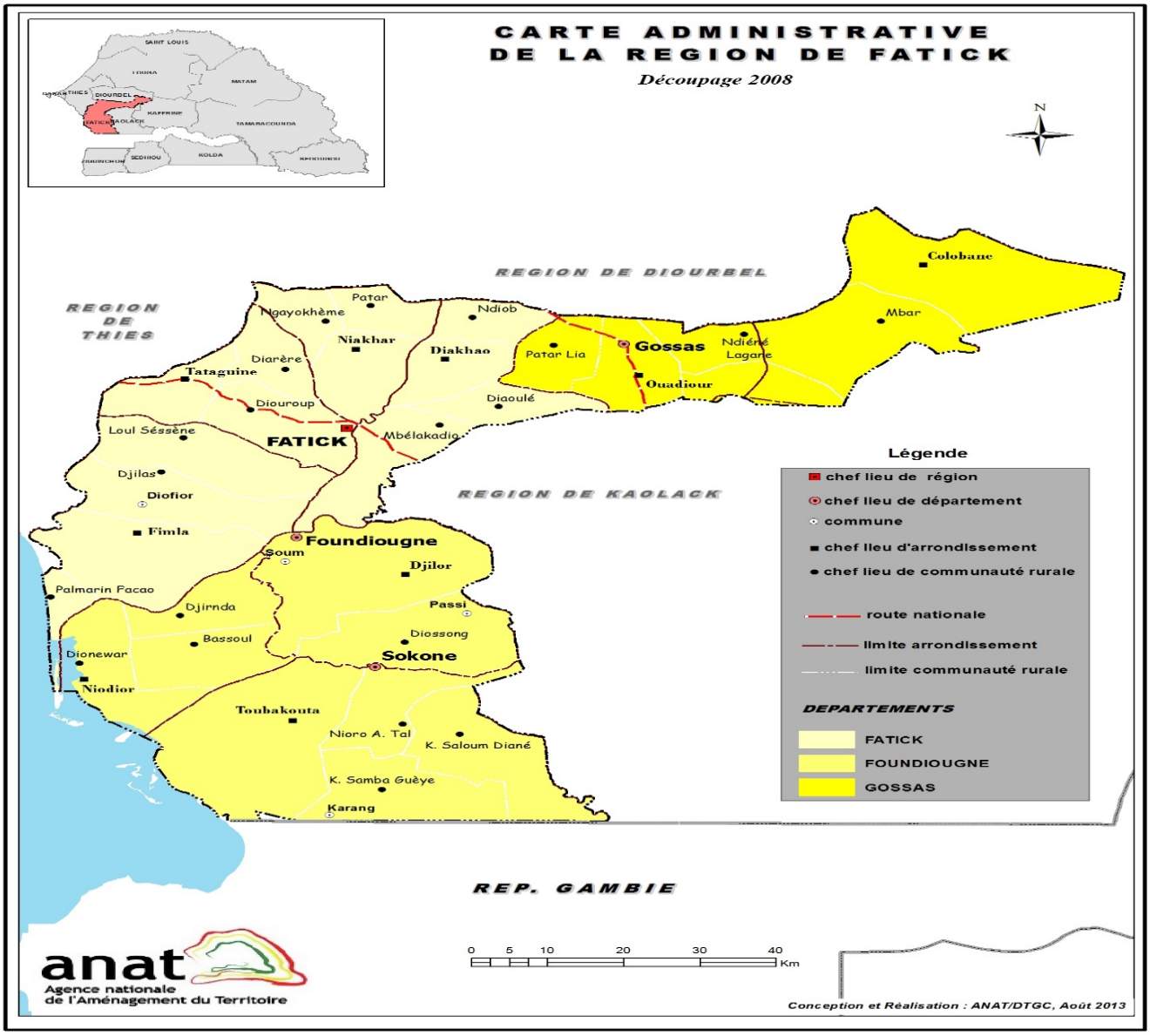

SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE REGIONALE 2017 et 2018

Mai 2021

COMITE DE DIRECTION	
Directeur Général	Allé Nar DIOP
Directeur Général Adjoint	Abdou DIOUF
Conseiller à l'Action Régionale	Jean Rodriguez MALOU
COMITE DE REDACTION	
Chef du Service Régional	Moustapha DIENG
Adjointe au Chef du Service Régional	Fatou Bintou KEBE
Stagiaire	Thierno Moussa BA

COMITE DE LECTURE ET DE VALIDATION DES SES	
Assane THIOUNE	Direction Générale
Jean Rodriguez MALOU	Direction Générale
Momath CISSE	CGP
El Hadji Malick GUEYE	DMIS
Alain François DIATTA (Rapporteur)	DMIS
Djiby DIOP	DSDS
Serge MANEL	DSDS
Awa Cissokho FAYE	DSDS
Samba NDIAYE	DSDS
Macoumba DIOUF	DSDS
Jean P. D. BAHOUM	DSDS
Wouddou DEME KEITA	DSECN
Ramlatou Diallo BA	DSECN
Mamadou DAFFE	DSECN
Insa SADIO	DSECN
Oumy DIOP	DSECN
Jean Paul DIAGNE	DSECN
Omar SENE	ENSAE
Mamadou BALDE	ENSAE

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE
Rocade Fann – Bel-air – Cerf-volant – Dakar Sénégal. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal
Téléphone (221) 33 869 21 39 - Fax (221) 33 824 36 15
Site web : www.ansd.sn ; Email: statsenegal@ansd.sn
Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers
Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Fatick
Adresse : Quartier Fatick 2 Extension Lot n°1376 - BP 51
Tél. : (221) 33 949 10 56

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES II
LISTE DES TABLEAUX VII
LISTE DES GRAPHIQUES XII
SIGLES ET ABREVIATIONS XIII
AVANT PROPOS XV
RESUME EXECUTIF XIII
INTRODUCTION GENERALE XVI
CHAPITRE I : PRESENTATION DE LA REGION 17
I.1. DONNEES CLIMATOLOGIQUES 17
I.2. DONNEES HYDROGRAPHIQUES 18
I.3. ORGANISATION ADMINISTRATIVE 18
I.4. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE 18
CHAPITRE II : DEMOGRAPHIE 21
II.1. ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION 21
II.1.1. Niveau et évolution de la population 21
II.1.2. Structure par âge et par sexe 22
II.1.3. Répartition spatiale et densité de la population 24
CHAPITRE III : URBANISATION, CONSTRUCTION ET HABITAT 27
III.1. URBANISATION 27
III.1.1. Répartition de la population urbaine 27
III.1.2. Les lotissements et distributions de parcelles 28
III.2. CONSTRUCTION ET HABITAT 29
III.2.1. Les autorisations de construire 29
III.2.2. Les réalisations de l'Etat en matière d'habitat social 31
III.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 32
III.3.1. Atouts 32
III.3.2. Contraintes 32
CHAPITRE IV : EDUCATION 33
IV.1. LA PETITE ENFANCE 33
IV.1.1. Les infrastructures 33
IV.1.2. Le personnel 35
IV.1.3. Les effectifs 38
IV.1.4. Intensité de la préscolarisation 40
IV.2. L'ELEMENTAIRE 41
IV.2.1. La demande potentielle d'éducation 41
IV.2.2. Les infrastructures 42
IV.2.3. Le personnel 43

IV.2.4. Les effectifs *45*
IV.2.5. Intensité de la fréquentation scolaire et Performances dans l'élémentaire *46*
IV.2.6. Résultats du Certificat de Fin d'Etudes Elémentaires (CFEE) *47*
IV.3. LE MOYEN SECONDAIRE GENERAL 48
IV.3.1. Les infrastructures *48*
IV.3.2. Le personnel *50*
IV.3.3. Les effectifs *52*
IV.3.4. Intensité de fréquentation scolaire et performances du moyen et du secondaire *55*
IV.4. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 57
IV.4.1. Contraintes *57*
IV.4.2. Perspectives *57*

CHAPITRE V : SANTE ET HYGIENE PUBLIQUE 59

V.1. SANTE 60
V.1.1. Les infrastructures de santé *60*
V.1.2. Le personnel de santé *64*
V.1.3. Bilan des programmes de santé *65*
V.2. HYGIENE PUBLIQUE 84
V.2.1. Les visites domiciliaires *84*
V.2.2. Les inspections des ERP *86*
V.2.3. Les activités d'IEC *89*
V.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 89
V.3.1. Atouts et potentialités *89*
V.3.2. Contraintes *90*
V.3.3. Perspectives *91*

CHAPITRE VI : CHAPITRE IV : EMPLOI 93

VI.1. LA FORCE DE TRAVAIL 93
VI.2. EMPLOI 94
VI.2.1. ACTIVITES *94*
VI.3. CONFLITS DE TRAVAIL ET CHOMAGE 97
VI.4. POTENTIALITES, CONTRAINTES ET SOLUTIONS 98

CHAPITRE VII : CHAPITRE V – AGRICULTURE 100

VII.1. LES SERVICES TECHNIQUES, AUTRES INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES 100
VII.2. LA PREPARATION DE LA CAMPAGNE AGRICOLE 100
VII.2.1. La mise en place des semences *100*
VII.2.2. La mise en place des engrais et autres fertilisants *102*
VII.2.3. La mise en place des produits phytosanitaires *102*
VII.2.4. La mise en place des matériels et équipements agricoles *103*
VII.2.5. Crédits agricoles *104*
VII.2.6. Situation pluviométrique *104*
VII.3. BILAN DE LA CAMPAGNE AGRICOLE 105
VII.3.1. Les cultures vivrières *105*

VII.3.2. Les cultures industrielles *108*
VII.4. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 111
VII.4.1. Atouts *111*
VII.4.2. Contraintes *111*
VII.4.3. Perspectives *112*
CHAPITRE VIII : ELEVAGE 115
VIII.1. LES SERVICES TECHNIQUES, AUTRES INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES 115
VIII.1.1. Les services techniques *115*
VIII.1.2. Les autres intervenants *116*
VIII.2. LE CHEPTEL ET LA VOLAILLE 117
VIII.3. LES PRODUCTIONS 118
VIII.3.1. La production de viande et d'œufs *118*
VIII.3.2. La production contrôlée des cuirs et peaux *119*
VIII.4. LES MOUVEMENTS DU BETAIL 119
VIII.5. RESULTATS DES CAMPAGNES DE VACCINATION 121
VIII.6. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 121
VIII.6.1. Atouts et potentialités *121*
VIII.6.2. Contraintes *122*
VIII.6.3. Perspectives *123*
CHAPITRE IX : PECHE 124
IX.1. LES INFRASTRUCTURES 124
IX.1.1. Les services techniques *124*
IX.1.2. Les autres intervenants *126*
IX.2. LA PECHE ARTISANAL 126
IX.2.1. Les sites et l'armement de pêche *126*
IX.2.2. La production *128*
IX.2.3. Transformation *129*
IX.2.4. Exportations de produits halieutiques transformés *130*
IX.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 130
IX.3.2. Contraintes *131*
IX.3.3. Perspectives *132*
CHAPITRE X : RESSOURCES NATURELLES 134
X.1. LES SERVICES TECNIQUES ET LES AUTRES INTERVENANTS 134
X.1.1. Les services techniques *134*
X.1.2. Les autres intervenants *136*
X.2. GESTION DU DOMAINE FORESTIER 136
X.2.1. Présentation du domaine forestier régional *136*
X.2.2. Lutte contre les feux de brousse *137*
X.3. REBOISEMENT ET CONSERVATION DES SOLS 140
X.3.1. Production de plants *140*
X.3.2. Plantations réalisées *143*

X.4. GESTION DE LA FAUNE ET CHASSE 144
X.4.1. Potentiel faunique 144
X.4.2. Résultats des campagnes de chasse 144
X.5. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 145
X.5.1. Atouts 145
X.5.2. Perspectives 147

CHAPITRE XI : ENVIRONNEMENT 148

XI.1. PRESERVATION ET AMELIORATION DU CADRE DE VIE 148
XI.1.1. La collecte et l'évacuation des déchets 148
XI.1.2. La gestion des déchets 148
XI.1.3. Gestion des populations et nuisance 149
XI.1.4. Gestion des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) 149
XI.2. ETUDES D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL (EIE) 150
XI.3. GESTION DE L'ENVIRONNEMENT FLUVIAL/MARITIME ET DE LA DEGRADATION DES SOLS 151
XI.4. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 151
XI.4.1. Atouts et potentialités 151
XI.4.2. Perspectives 152

CHAPITRE XII : COMMERCE ET ARTISANAT 152

XII.1. COMMERCE 153
XII.1.1. Les marchés 153
XII.1.2. Les stocks 154
XII.1.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 156
XII.2. ARTISANAT 157
XII.2.1. Les infrastructures 157
XII.2.2. Les artisans inscrits à la chambre de métiers 157
XII.2.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 159

CHAPITRE XIII : SYSTEME FINANCIER DECENTRALISE 161

XIII.1. COUVERTURE EN SFD DE LA REGION 161
XIII.2. L'EPARGNE ET LES CREDITS 162
XIII.3. L'OBJET ET LES SECTEURS D'ACTIVITES BENEFICIAIRES DES CREDITS ACCORDES 166
XIII.4. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 169
XIII.4.1. Atouts et potentialités 169
XIII.4.2. Contraintes 169

CHAPITRE XIV : TOURISME, CULTURE ET LOISIRS 170

XIV.1. TOURISME 170
XIV.1.1. Situation des réceptifs 170
XIV.1.2. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 172
XIV.2. CULTURE ET LOISIRS 172
XIV.2.1. Infrastructures culturelles 172
XIV.2.2. Patrimoine culturel 174

XIV.2.3. Activités culturelles *175*
XIV.2.4. DIAGNOSTIC DU SECTEUR *176*

CHAPITRE XV : EAU ET ASSAINISSEMENT 180

XV.1. L'EAU 180

CHAPITRE XVI : ASSISTANCE 183

XVI.1. ACTION SOCIALE 183
XVI.1.1. Les programmes d'appui *183*
XVI.1.2. Principaux indicateurs *184*
XVI.1.3. DIAGNOSTIC *185*
XVI.2. COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE 186
XVI.2.1. Recommandations *188*
XVI.2.2. Perspectives : *188*

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2.1 : Evolution de la population de la région de 2013 à 2018 22
Tableau 2.2 : Rapports de masculinité selon les groupes d'âges dans la région de Fatick en 2017 et en 2018 24
Tableau 2.3 : Répartition de la population de la région de Fatick selon le département, le milieu de résidence et le sexe 25
Tableau 2.4 : Densités de population de la région de Fatick selon le département 25
Tableau 3.5 : Répartition de la population urbaine régionale selon les localités et le sexe. 28
Tableau 3.6 : Evolution des lotissements et attribution de parcelles 29
Tableau 3.7 : Evolution du traitement des demandes d'autorisation de construire 29
Tableau 3.8 : Evolution du nombre de demande d'autorisations de construire selon la destination, par circonscription administrative 31
Tableau 3.9 : Evolution du nombre de logements construits par l'Etat selon la société immobilière, par circonscription administrative 32
Tableau 4.10 : Evolution des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type et la circonscription administrative 34
Tableau 4.11 : Répartition du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement, le sexe et la circonscription administrative 35
Tableau 4.12 : Répartition du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon la fonction, le diplôme académique, par circonscription administrative 36
Tableau 4.13 : Répartition du personnel enseignant des établissements d'accueil de la petite enfance selon le diplôme professionnel et le statut, par circonscription administrative 37
Tableau 4.14 : Evolution des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement et la circonscription administrative 39
Tableau 4.15 : Répartition des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement, le sexe et la circonscription administrative 40
Tableau 4.16 : Evolution du Taux Brut de Préscolarisation (TBPS) selon le sexe, par circonscription administrative (%) 41
Tableau 4.17 : Evolution du nombre d'établissements d'enseignement élémentaire selon la circonscription administrative et le statut 42
Tableau 4.18 : Structure et évolution des effectifs du personnel des établissements d'enseignement élémentaire selon le sexe et le statut de l'établissement, par circonscription administrative 43
Tableau 4.19 : Répartition du personnel enseignant de l'élémentaire selon le diplôme académique ... 44
Tableau 4.20 : Structure et évolution des effectifs d'élèves de l'enseignement élémentaire dans la région de Fatick selon le statut de l'établissement et le sexe, par circonscription administrative 46
Tableau 4.21 : Evolution du Taux Brut de Scolarisation (TBS) selon le sexe, par circonscription administrative 47
Tableau 4.22 : Répartition et évolution du nombre d'établissements du moyen et secondaire général selon le cycle et par circonscription administrative 49
Tableau 4.23 : Répartition du personnel enseignant du moyen général selon le corps, le statut des établissements et le sexe, par circonscription administrative en 2015 51

Tableau 4.24 : Répartition des effectifs du corps enseignant du moyen secondaire général selon le diplôme académique et le sexe 52
Tableau 4.25 : Evolution et répartition des effectifs d'élèves du moyen secondaire général selon le statut des établissements, le cycle et le sexe, par circonscription administrative 53
Tableau 4.26 : Répartition des élèves de l'enseignement secondaire selon le sexe, la série et le niveau 54
Tableau 4.27 : Taux brut de scolarisation de l'enseignement moyen selon la région de 2016 à 2018 55
Tableau 4.28 : Taux brut de scolarisation au secondaire selon la région de 2016 à 2018 56
Tableau 4.29: Taux d'admission au BFEM et au BAC selon le sexe (%) de 2016 à 2018 56
Tableau 5.30 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures sanitaires publiques et parapubliques selon le type, par circonscription administrative 61
Tableau 5.31 : Liste des EPSNH rattachés selon les domaines techniques de compétences 62
Tableau 5.32 : Indicateurs de couverture sanitaire des populations 63
Tableau 5.33 : Répartition du personnel de santé selon la qualification professionnelle, le type de structure et le statut, par circonscription administrative 64
Tableau 5.34 : Evolution des principaux indicateurs de santé de la reproduction de la région selon les districts 66
Tableau 5.35 : Evolution du nombre d'accouchements suivant le type et le district 68
Tableau 5.36 : Evolution des Taux de couverture vaccinale et d'abandon selon l'antigène, le district sanitaire et les objectifs fixés en 2016, 2017 et 2018 70
Tableau 5.37 : Evolution de la situation des Malades vus en Consultation Externe selon la catégorie de malades, par district 72
Tableau 5.38 : Récapitulatif et évolution des efforts de lutte contre le paludisme 74
Tableau 5.39 : Evolution du Taux de détection de la tuberculose selon le district 75
Tableau 5.40 : Evolution des indicateurs VIH/sida 77
Tableau 5.41 : Evolution des résultats de la surveillance des maladies à potentiel épidémique, des maladies à éradiquer et des MAPI selon le département et le district 81
Tableau 5.42 : Evolution des résultats des campagnes de supplémentassions en vitamine A et de déparasitage mené dans la région de Fatick 83
Tableau 5.43 : Evolution et répartition du nombre de concessions visitées 84
Tableau 5.44: Répartition des infractions relevées durant les prospections domiciliaires 85
Tableau 5.45 : Evolution et répartition des inspections des ERP selon la nature et le département. ... 86
Tableau 5.46 : Infractions relevées durant les prospections au niveau des ERP en 88
Tableau 5.47 : Evolution et répartition des activités d'IEC menées selon la nature, par département. 89
Tableau 6.48 : Le taux d'activité et du chômage selon le département 93
Tableau 6.49 : Répartition des déclarations d'établissement dans la région selon l'objet 94
Tableau 6.50 : Établissements ouverts et emplois générés 95
Tableau 6.51 : Répartition des emplois créés par ouvertures d'établissements par inspection selon le statut juridique de l'établissement 95
Tableau 6.52 : Répartition des emplois créés par ouvertures d'établissements par inspection selon la Branche d'activités en 2017 96
Tableau 6.53 : Situation des établissements fermés et des pertes d'emplois induits selon le statut juridique 97

Tableau 6.54: Situation des établissements fermés et des pertes d'emplois induits selon la branche d'activité..... 97
Tableau 6.55: Répartition par sexe des travailleurs concernés par les conflits individuels..... 98
Tableau 6.56: Répartition des conflits de travail individuels et des conciliations..... 98
Tableau 6.57: Situation du nombre de conflits collectifs, selon la suite..... 98
Tableau 6.58: Contraintes, Solutions et Acteurs..... 99
Tableau 7. 59 : Situation et évolution des quantités de semences distribuées dans la région de Fatick 101
Tableau 7.60 : Situation et évolution des quantités d'engrais et autres fertilisants distribuées dans la région deFatick..... 102
Tableau 7. 61: Situation des produits phytosanitaires..... 103
Tableau 7.62 : Répartition et évolution des matériels et équipements agricoles mis en place dans la région 103
Tableau 7.63: Répartition des crédits agricoles par département et en fonction du nombre de bénéficiaires. 104
Tableau 7.64 : Comparaison pluviométrie 2018-2019 & 2017-2018..... 104
Tableau 7.65: Répartition et évolution des cultures vivrières selon les superficies, les rendements et les productions par circonscription administrative..... 107
Tableau 7.66 : Répartition et évolution des cultures industrielles selon les superficies, rendements et productions, par circonscription administrative..... 109
Tableau 8.67 : Répartition et évolution des effectifs du personnel des Inspections de Services Vétérinaires selon le diplôme, par Inspection 116
Tableau 8.68 : Liste des autres intervenants..... 116
Tableau 8.69 : Evolution des effectifs du cheptel et de la volaille selon l'espèce par circonscription administrative..... 117
Tableau 8.69 : Evolution des statistiques des abattages contrôlés de viande dans les abattoirs de la région de Fatick selon les espèces, par circonscription administrative..... 118
Tableau 8.70 : Répartition et évolution de la production de cuirs et peaux, par circonscription administrative..... 119
Tableau 8.71 : Répartition par département, des entrées et sorties contrôlées dans la région de Fatick en 2018..... 120
Tableau 8.72 : Evolution des résultats des campagnes de vaccination et de déparasitage du bétail par circonscription administrative 121
Tableau 9.73 : Répartition des services selon le department en 2018..... 124
Tableau 9. 74 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures de pêche par circonscription administrative..... 125
Tableau 9. 75 : Répartition et évolution des effectifs du personnel des services de pêche selon le diplôme, par service..... 125
Tableau 9. 76 : Autres intervenants selon le statut, les domaines et zones d'intervention dans la région 126
Tableau 9. 77 : Evolution du nombre de Pirogues actives..... 127
Tableau 9..78 : Répartition des sites selon le type de pêche, par circonscription administrative..... 128

Tableau 9..79 : Evolution des quantités produites et la valeur commerciale (x1000 FCFA)) par la pêche artisanale selon l'espèce, par circonscription administrative..... 128
Tableau 9. 80 : Volume mensuel des produits transformés - (TONNES)..... 129
Tableau 9. 81: Distribution des produits transformés selon la destination..... 130
Tableau 10. 83 : Evolution des effectifs du personnel des services des Eaux et Forêts selon le diplôme, par service..... 135
Tableau 10. 84 : Autres intervenants selon le statut, les domaines et zones d'intervention dans la région 136
Tableau 10. 85 : Situation du domaine classé, par circonscription administrative..... 137
Tableau 10. 86 : Evolution de la situation des comités de lutte contre les feux de brousse, par circonscription administrative..... 138
Tableau 10. 87 : Evolution du nombre de séances d'animation et de personnes touchées par celles-ci par circonscription administrative..... 138
Tableau 10. 88 : Situation et évolution des pare-feux par circonscription administrative..... 139
Tableau 10. 89 : Evolution de la situation des feux de brousse par circonscription administrative..... 140
Tableau 10. 90 : Répartition et évolution du nombre de pépinières et de plants produits par circonscription administrative..... 141
Tableau 10. 91 : Répartition et évolution du nombre de plants produits selon l'espèce..... 141
Tableau 10. 92: Répartition du nombre de plants produits selon l'espèce, par type de plantation..... 142
Tableau 10. 93 : Situation et évolution des plantations réalisées par circonscription administrative.. 143
Tableau 10. 94 : Répartition et évolution du nombre et des superficies des zones amodiées, par circonscription administrative..... 144
Tableau 10. 95: Evolution des résultats des campagnes de chasse, par circonscription administrative 145
Tableau 11. 96 : Evolution des ICPE selon la nature et la classe..... 149
Tableau 11. 97 : Evolution du nombre d'évaluations environnementales réalisées par circonscription administrative..... 150
Tableau 12.98: Répartition des marchés selon le statut et le département..... 154
Tableau 12.99 : Evolution des stocks des principales denrées consommées selon le produit en 2016-2018..... 154
Tableau 12.100 : évolution du nombre de villages artisanaux par circonscription administrative..... 157
Tableau 12.101 : Evolution du nombre d'artisans inscrits à la chambre de métiers selon la forme juridique..... 158
Tableau 12.102 : Evolution du nombre d'artisans inscrits à la chambre de métiers en tant qu'entreprise individuelle, selon la section et par circonscription administrative..... 158
Tableau 13.103 : Evolution du nombre de SFD inscrits selon la nature..... 161
Tableau 13.104 : Evolution du nombre de sociétaires des SFD, par circonscription..... 162
Tableau 13.105 : Evolution du nombre d'épargnants, de crédits en cours et de crédits accordés selon le sexe et la nature du sociétaire..... 163
Tableau 13.106 : Evolution des montants de l'épargne collectée, de l'encours de crédit et des crédits accordés selon le sexe/nature du sociétaire et le milieu de résidence..... 165
Tableau 13.107 : Evolution du montant de l'encours d'épargne et de l'encours de crédits (en millions de FCFA), par circonscription administrative..... 166

Tableau 13.108 : Evolution de la production de crédits selon l'objet et le secteur d'activités..... 168
Tableau 14.109 : Evolution du nombre de réceptifs par circonscription administrative..... 171
Tableau 14.110 : Evolution du nombre d'infrastructures culturelles par circonscription administrative 173
Tableau 14.111 : Liste des sites historiques de la région, par département..... 174
Tableau 14.112 : Répertoire du patrimoine culturel immatériel (expressions culturelles et rites) de la région 175
Tableau 14.113 : Répertoire des activités culturelles de la région en année n-1..... 176
Tableau 15.114 : Evolution de la situation de l'hydraulique urbaine selon divers indicateurs, par circonscription administrative 181
Tableau 15.115 : Répartition et évolution du nombre d'abonnés et de la consommation d'eau potable en milieu urbain selon le type d'abonnés, par circonscription administrative..... 182
Tableau 16.116 : Indicateurs de prise en charge..... 184

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 2.1 : Pyramide des âges de la population de la région de Fatick en 2016, 2017 et 2018.... 23
Graphique 4.2 : Evolution des effectifs de l'enseignement élémentaire de 2005 à 2018..... 38
Graphique 4.3 : Evolution de la population scolarisable à l'élémentaire entre 2013 et 2018..... 41
Graphique 4.4 : Evolution du taux de réussite au CFEE entre 2011 et 2018 (%)..... 48
Graphique 4.5 : Répartition du nombre d'établissements du moyen et du secondaire général selon le statut et par circonscription administrative..... 50
Graphique 9.6 : Evolution des pécheurs Source : Service Régional des Pêches..... 127
Graphique 16.7 : Evolution du taux de pénétration des mutuelles de santé de la région de Fatick.... 187

SIGLES ET ABREVIATIONS

ANSD : Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
BTP : Bâtiments et Travaux Publics
CDD : Contrat à Durée Déterminée
CDEPS : Centre de Développement Populaire et Sportif
CDI : Contrat à Durée Indéterminée
CESCOFI : Comité Départemental pour la Scolarisation des Filles
CETF : Centre d'Enseignement Technique Féminin
CLP : Comité Local de Pêche
CLPA : Comité Local de Pêche Artisanale
CMU : Couverture Maladie Universelle
CPN : Consultation Prénatale
CRD : Comité Régionale de Développement
CRETEF : Centre Régional d'Enseignement Technique Féminin
CS : Centre de Santé
CSS : Caisse de Sécurité Sociale
DRDR : Direction Régionale du Développement Rural
DRS/SFD : Direction de la Réglementation et de la Supervision des Systèmes financiers décentralisés
EDS : Enquête Démographique et de Santé
EDS-MICS : Enquête Démographie et de Santé à Indicateurs Multiples
EFI : Ecole de Formation d'Instituteur
EPSNH : Etablissement Public de Santé Non Hospitalier
EQPT : Education Qualité Pour Tous
ESAM : Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages
GIE : Groupement d'Intérêt Economique
GPF : Groupement de Promotion Féminine
IDEN : Inspection Départementale de l'Enseignement
IEC : Information, Education et Communication
IRTSS : Inspection Régionale du Travail et de la Sécurité Sociale
MAC : Maison d'Arrêt et de Correction
OCB : Organisation Communautaire de Base
OMS : Organisation Mondiale de la Santé
PAQUET-EF : Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Equité et de la Transparence dans le secteur de l'Education et de la Formation
PDEF : Programme de Développement de l'Education et de la Formation

PEPAM : Programme Eau Potable et Assainissement du Millénaire
PNDL : Programme National de Développement Local
PROGED : Projet de Réforme de la Gestion des forages motorisés
PS : Poste de Santé
REGEFOR : Recherche et Gestion Forestière
RGPHAE : Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage
SA : Société Anonyme
SARL : Société A Responsabilité Limitée
SDE : Sénégalaise Des Eaux
SES : Situation Economique et Sociale
SFE : Sage-femme d'Etat
SRSD : Service Régional de la Statistique et de la Démographie
TAMA : Taux d'Accroissement Moyen Annuel
TAP : Taux d'Achèvement Primaire
TBPS : Taux Brut de Prés-scolarisation
TBS : Taux Brut de Scolarisation
TSGS : Technicien Supérieur en Génie Sanitaire
TSO : Technicien Supérieur en Odontologie

AVANT PROPOS

Le Service régional de la Statistique et de la Démographie (SRSD) assure au niveau régional le service déconcentré de l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD). Sa mission qui s'inscrit ainsi dans le cadre global de celle dévolue à l'ANSD, consiste au niveau local à :

i. collecter, centraliser, traiter, analyser et diffuser les informations statistiques nécessaires à l'élaboration de la politique économique et sociale ainsi qu'à l'appréciation des résultats de cette politique ;
ii. assurer la coordination technique des activités statistiques ;
iii. mener des études et recherches sectorielles, macro-économiques et sociodémographiques utiles à la conduite de la politique économique, financière et sociale ;
iv. assurer la coordination des travaux conduisant aux choix de politique économique et financière à court terme, en relation avec d'autres services déconcentrés de l'administration ;
v. préparer et suivre des programmes économiques et financiers de court terme en relation avec d'autres services et organisations sous régionales.

Dans ce cadre, les SRSD dressent chaque année un panorama de la situation économique et sociale des régions du Sénégal, en mettant en exergue les atouts, les contraintes et les perspectives.

Cet exercice d'analyse de la conjoncture n'a évidemment pas l'ambition d'être exhaustif et complet, mais se veut une présentation synthétique des caractéristiques et des modes de fonctionnement essentiels de l'économie régionale. Il met en relief l'information quantitative et tente, par des analyses sommaires, de décrire la situation de chaque secteur d'activité au niveau régional.

La présente édition essaie d'embrasser la quasi-totalité des secteurs de l'activité économique et sociale de la région. Cependant, contrairement à celles qui l'ont précédée, elle traite des performances enregistrées au cours des années 2017 et 2018 et analyse leurs évolutions au regard de la situation de l'année 2016.

Que les responsables des services techniques et des partenaires de la région trouvent ici l'expression de nos vifs remerciements pour leur précieuse collaboration et la qualité de leurs informations. Tout le mérite de ce document leur revient et les imperfections sont à inscrire au passif des rédacteurs. Les remarques et suggestions en vue d'améliorer le document sont les bienvenues.

Allé Nar DIOP
Directeur Général de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

RESUME EXECUTIF

Le caractère de la population de la région de Fatick met en évidence des enjeux **démographiques** importants. La croissance démographique reste encore assez élevée. Les caractéristiques de la population sont marquées par une forte disparité géographique, une ruralité importante et l'extrême jeunesse de la population.

Fatick reste dominée, comme la plupart des régions de l'intérieur du pays, par une espèce de morosité économique caractérisée par une timidité des activités. Celles-ci restent d'ailleurs dominées par l'agriculture, l'élevage et la pêche mais les autres secteurs d'activités, notamment le tourisme, présentent un intérêt certain pour le développement économique de la région.

L'agriculture : Les Résultats Définitifs de la DAPSA font état de 218 333 ha emblavées et de 235 167 tonnes produites en Céréales pour la région de Fatick. Cela représente respectivement 12,48 % des superficies cultivées au niveau national et 8,28 % de la production totale de céréales obtenues. Le Mil constitue l'aliment de base des populations rurales. Pour cette principale culture, la région occupe la première place avec 179 252 ha emblavés et la troisième place avec une production de 174 483 tonnes au niveau national.

L'Arachide est la principale culture de rente et elle représente 15,46 % des superficies totales cultivées et 15,20 % de la production nationale. En effet, 175 399 ha sont exploités pour une production de 228 149 tonnes de graines par la région de Fatick. Ces résultats placent la région au second rang au niveau national. Concernant le Maïs, la région maintient sa sixième place au niveau national en 2017-2018 avec 43 073 tonnes de grains produites.

La production Rizicole régionale a connu une baisse avec 7 400 tonnes de riz paddy. Cette baisse est imputable aux pauses longues et intermittentes enregistrées durant les mois de juillet et août 2018 et qui ont perturbé les semis et repiquages.

L'élevage, dans la région, a des atouts et des potentialités très importants. Cela s'explique en grande partie par la position géographique favorable de la région. Cependant, la contrainte majeure à la pratique de l'élevage dans la région de Fatick reste la réduction permanente des espaces pastoraux causée par la salinisation des

terres. En 2018, le cheptel de la région connaît un accroissement relativement important. Cette hausse du bétail a été relevée dans tous les départements de la région entre les campagnes. Cela contribue fortement à la hausse de la production de la viande et également de la production contrôlée de cuirs et de peaux.
Pour assurer le perfectionnement génétique des bovins et la sécurité alimentaire, la campagne d'insémination bovine est aujourd'hui pratiquée à grande échelle dans la région.

La pêche est la principale activité des populations côtières et insulaires de la région de Fatick. Elle dure toute l'année au niveau des départements de Fatick et de Foundiougne. Les upwellings et les apports fluviaux des bolongs permettent le fonctionnement du réseau trophique et favorisent la richesse halieutique des eaux.
Le parc piroguier est estimé à 1 132 pirogues actives dont 963 sont des pirogues moteurs. Les débarquements se chiffrent à 21 581 tonnes pour une valeur de 11,300 milliards, contre 13 831 tonnes et 7,40 milliards en 2017 soit une hausse de 56% en quantité. En matière de débarquements, la région de Fatick représente 5,4% des débarquements totaux contre 3,51% l'année dernière et occupe la 5ème place.
La transformation artisanale occupe une place très importante dans l'économie locale. Environ, 1434 tonnes de produits frais sont transformées en 2018, La production est constituée essentiellement de « Guedj », de « Ketiakh » et de « Tambadjang ». La quantité exportée vers les pays de la sous-région est de 23% de la totalité produite. C'est un métier qui est marqué par la prédominance des femmes mais aussi par une forte colonie des communautés des pays de la sous-région (Guinée-Bissau, Mali, Burkina-Faso, Côte d'Ivoire, etc.).

Le tourisme recèle d'énormes potentialités et occupe une place de choix dans le tissu économique de la région. Il offre une gamme assez riche de sites touristiques constitués par de nombreux cours d'eaux et « bolongs », les îles du Saloum, le Parc National du Delta du Saloum et de plusieurs autres sites et monuments historiques. En effet, la région de Fatick enregistre 1 872 lits, 929 chambres et 84 réceptifs en 2016. Il faut noter que le nombre de ces établissements a augmenté en 2016 comparé au nombre recensé en 2015.

L'activité artisanale présente de réelles potentialités de par sa diversité et tente de s'organiser autour de la chambre des métiers. En 2016, le nombre d'inscrits à la chambre des métiers s'élève à 6 647 artisans contre 5 531 en 2015. Les activités liées à la production du sel sont très importantes dans le secteur.

Le commerce occupe une place relativement importante, mais la vente en gros est presque inexistante. On note cependant, en 2018, l'existence de 28 marchés hebdomadaires (loumas) et 27 marchés permanents où sont écoulés l'essentiel des produits agricoles. L'activité de commerce au niveau de la région en 2018 est essentiellement caractérisée par les produits de consommation.

En ce qui concerne **les services sociaux de base**, la région de Fatick a enregistré plusieurs efforts même si dans certains domaines, il reste encore beaucoup à faire.

Par rapport à **la santé,** la région vient de disposer d'un hôpital régional. Elle compte selon les statistiques de 2018, 01 hôpital, 105 postes de santé, 01 cabinet, 11 centres de soins infirmiers et 01 poste de santé d'entreprise.

Le secteur de **l'éducation** compte 144 structures de prise en charge de la petite enfance (maternelle, cases des tout-petits, garderies), 698 écoles d'enseignement élémentaire, 160 Collèges d'Enseignement Moyen (CEM), 68 établissements d'enseignement secondaire général dont 5 lycées. Il est caractérisé par une forte demande scolaire et des effectifs relativement élevés par rapport à l'offre éducative. Il ressort ainsi de cette remarque une présence non négligeable des phénomènes de déperdition scolaire dans tous les cycles et plus fréquentes au niveau des classes de fin de cycle. S'y ajoute, des taux de réussite au BFEM et au BAC qui peuvent être nettement améliorés.

Sur le plan financier, l'année 2018 est marquée par une hausse du nombre de structures du **Système Financier Décentralisé**. Toutefois, il est à noter que le nombre d'épargnants, le nombre de crédits en cours et le nombre de crédits accordés ont augmenté en 2018. De même, l'épargne collectée, les encours de crédits et les montants des crédits accordés ont aussi subi une augmentation. Il faut noter que les personnes physiques en sont les principales concernées. En ce qui concerne les secteurs d'activités, les entreprises de commerce, de restauration et d'hôtels sont les principales bénéficiaires de crédits dans la région en 2018.

INTRODUCTION GENERALE

La Situation Economique et Sociale (SES) de la région de Fatick, élaborée chaque année par le Service Régional de la Statistique et de la Démographie (SRSD) figure en bonne place parmi les produits phares de l'ANSD. Elle constitue un important instrument de planification du développement économique et social régional, servant également d'outil d'aide à la décision aux niveaux régional et local. Elle met surtout en relief l'information quantitative et tente, par des analyses sommaires, de décrire la situation de chaque secteur d'activité. L'exercice d'analyse de la conjoncture qu'elle constitue n'a évidemment pas pour ambition l'exhaustivité, mais la présentation de manière synthétique des modes de fonctionnement essentiels de l'économie régionale.

Chapitre I : PRESENTATION DE LA REGION

Données physiques

La région de Fatick est née de la partition de l'ex-région du Sine Saloum en 1984. Elle est limitée à l'Est par la région de Kaolack, à l'Ouest par l'Océan Atlantique, au Nord par la région de Diourbel, au Nord-Ouest par la région de Thiès, au Sud par la Gambie. Il s'étend sur une superficie de 6 685 Km² et compte en 2018 une population de 841 298 habitants dont 423 662 femmes (projection du RGPHAE 2013). La densité de sa population est de 126 habitants/km² en 2018.

Historique du peuplement

La région de Fatick correspond historiquement au royaume du Sine et à une partie du Saloum. Après l'indépendance, Fatick était une entité de la région du Sine-Saloum. En 1984, la région est créée par la loi 84-22 du 22 février, consacrant la division de la région du Sine-Saloum en deux entités régionales (Kaolack et Fatick). Elle a subi un nouveau découpage administratif introduit par la loi n° 2008-14 du 18 mars 2008 et couvre une superficie estimée à 6 685 km² contre 7 535 Km² avant le découpage.

I.1. DONNEES CLIMATOLOGIQUES

La région baigne dans un environnement naturel caractérisé par un climat de type tropical soudanien, marqué par une variante sahélo soudanienne et une variante soudano sahélienne. Elle subit également l'influence du climat maritime sur la partie côtière des départements de Foundiougne et Fatick. Elle a un climat de type soudano-sahélien. Celui-ci a la particularité d'avoir une saison des pluies allant de juin-juillet à octobre et une saison sèche de 8 à 9 mois.

Les vents dominants dans la région sont les alizés maritimes et les alizés continentaux (ou harmattan), vents d'Est qui soufflent de février à mai et la mousson, vents du sud-ouest dont l'arrivée annonce le début de la saison pluvieuse (mi-juin). Cette situation tient à la dynamique de la circulation générale des vents qui prévaut en Afrique de l'Ouest, qui fait que le Sénégal est soumis à des zones de mousson en fin de saison sèche. Ces zones migrent lentement dans le sens Sud-Nord jusqu'en août et rapidement dans le sens inverse. Elles ont une forte influence sur la distribution des précipitations, sur les températures et sur le régime des vents.

S'agissant des températures, il a été relevé des moyennes annuelles minimales qui ont oscillé entre 21°C et un peu plus de 24°C de décembre à fin février alors que celles moyennes annuelles maximales oscillaient entre 35°C et un peu plus de 42°C notamment de mars à juin.

I.2. DONNEES HYDROGRAPHIQUES

Les ressources en eau de la région sont constituées des eaux de surface et des eaux souterraines. Les eaux de surface sont constituées des cours d'eau pérennes du Sine, du Saloum, du fleuve Gambie ainsi que de leurs affluents localisés dans le département de Foundiougne que sont le Bandiala, le Soundougou, le Nianing-Bolong et le Diomboss. Il existe également des cours d'eau temporaires constitués de marigots et de mares. Les eaux souterraines sont constituées de nappes Maestrichtienne, Paléocène, l'Eocène et du continental terminal.

I.3. ORGANISATION ADMINISTRATIVE

La région de Fatick est née de la partition de l'ex-région du Sine Saloum en 1984. Elle est limitée à l'Est par la région de Kaolack, à l'Ouest par l'Océan Atlantique, au Nord par la région de Diourbel, au Nord-Ouest par la région de Thiès, au Sud par la Gambie. Elle compte trois (03) départements (Fatick, Gossas, Foundiougne), neuf (09) arrondissements (Ndiob, Fimela, Niakhar, Tattaguine, Djilor, Niodior, Toubacouta, Colobane, Ouadiour), et quarante (40) communes depuis l'entrée en vigueur de l'acte III de la décentralisation qui a consacré la communalisation intégrale. Elle couvre une superficie de 6685 km², soit 3,7% du territoire national.

I.4. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

L'activité économique de la région reste dominée par l'agriculture, l'élevage et la pêche mais les autres secteurs d'activités notamment le tourisme, présentent un intérêt certain pour le développement économique de la région.

L'Agriculture est la principale activité économique de la région (50% de la superficie régionale) et emploie près de 90% de la population active. Un tiers (1/3) des bas-fonds (26% de la superficie régionale) est mis en valeur grâce à la riziculture pluviale et au maraîchage. Le sous-secteur agricole se caractérise par des systèmes de production de type extensif dominés par les cultures vivrières (mil, riz, maïs et niébé) et celles dites de rente (arachide, sésame, pastèque, cultures maraîchères et

fruitières). La diversification des cultures est une réalité et est favorisée entre autres par une pluviométrie qui varie entre 400 et 600 mm dans le département de Gossas et à plus de 1000 mm dans celui de Foundiougne.

L'élevage se caractérise par l'existence de techniques traditionnelles que sont l'élevage pastoral fondé sur la transhumance et l'élevage sédentaire du terroir villageois. Mais la réduction de l'espace pastoral due à la progression des terres salées est un handicap majeur. Cependant, avec la création de GIE et d'associations villageoises appuyées par les ONG, un élevage de type moderne se développe de plus en plus dans la région.

La pêche est essentiellement pratiquée dans la « Réserve de la Biosphère du Delta du Saloum » qui couvre le domaine continental, le domaine amphibie composé de trois grands groupes d'îles et le domaine maritime qui s'étale sur 65 km de côtes. Elle est à la fois maritime et fluvio-lagunaire avec une large zone deltaïque présentant un front d'environ 70 km. La façade maritime est marquée par un plateau continental regorgeant d'importants stocks de poissons, crustacés et mollusques.
Les potentialités de la zone portent sur un vaste réseau hydrographique bordé d'une importante forêt de mangrove et une diversité biologique (ichtyofaune et flore). Il faut également souligner l'existence d'un encadrement technique à renforcer de la part de l'administration et d'ONG, la disponibilité de quelques partenaires au développement intervenant dans la pêche durable surtout dans le Delta du Saloum et le savoir-faire traditionnel susceptible d'être perfectionné ont joué un rôle important pour le développement de la pêche dans la région de Fatick. Par ailleurs, Les mareyeurs se sont généralement organisés selon le marché et le volume des ventes. C'est ainsi qu'on retrouve le collège des mareyeurs du marché national, des mareyeurs industriels qui approvisionnent les usines industrielles et des micro-mareyeurs ou « lague-laguale ».

Le tourisme recèle d'énormes potentialités et occupe une place de choix dans le tissu économique de la région. En effet, il offre une gamme assez riche de sites touristiques constitués par les nombreux cours d'eaux et « bolongs », les îles du Saloum, le Parc National du Delta du Saloum et de plusieurs autres sites et monuments historiques.

Le tissu des entreprises industrielles est faible au niveau de la région. Les quelques-unes qui y sont installées, s'occupent de la transformation des produits de la pêche, des produits agricoles et du traitement du sel.

L'activité artisanale présente de réelles potentialités de par sa diversité et tente de s'organiser autour de la chambre des métiers. La région dispose d'un village artisanal. Les activités liées à la production du sel sont très importantes dans le secteur. Les producteurs tentent d'ailleurs de s'organiser autour des groupements et ont pu bénéficier de l'appui des partenaires techniques et financiers.

Le commerce occupe une place relativement importante, mais celui de gros est presque inexistant. Cependant, il faut noter que les commerces de gros et demi-gros y sont peu développés, notamment dans le département de Gossas. Les activités commerciales sont nettement plus pratiquées dans le secteur informel et les *loumas* ou marchés hebdomadaires. Le commerce de détail est plus répandu à travers l'offre proposée par des boutiques disséminées un peu partout mais aussi des marchés permanents et hebdomadaires. Ce qui est marquant est la forte polarisation des villes de Kaolack et de Mbour dans une moindre mesure celles de Diourbel et Touba pour beaucoup de biens et services. Pour certains produits cependant tels que le sel, les produits et sous-produits agricoles, halieutiques l'offre régionale reste importante et contribue à satisfaire une demande sous- régionale, dans les pays limitrophes.

Le transport routier s'organise autour des gares routières qui existent dans la quasi-totalité des communes. Le transport urbain par taxi se développe timidement dans la commune de Fatick et celui des vélos-taxis prend de l'envergure au niveau de toutes les communes. On note également que dans les zones insulaires, le problème de déplacement constitue un handicap majeur pour le développement économique et l'interconnexion entre ces localités.

Chapitre II : DEMOGRAPHIE

INTRODUCTION

La démographie est l'étude quantitative des populations humaines et de leurs dynamiques, à partir des composantes telles que la fécondité, la nuptialité, la migration, le vieillissement et la mortalité. En 2013, l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie a réalisé son quatrième (4ème) Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE). Les données obtenues à l'issue de ce recensement, ont permis de faire des projections afin d'estimer les indicateurs démographiques au cours des années postérieures. En sus, dans le contexte de la décentralisation, les éléments de structure et les données de population spatialisées répondent aux besoins des utilisateurs et producteurs de statistiques, mais également à ceux des décideurs et des partenaires au développement.

Ce chapitre présente l'état, la structure et la répartition spatiale de la population de la région de Fatick en 2017 et en 2018.

II.1. ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION

II.1.1. NIVEAU ET EVOLUTION DE LA POPULATION

Rapportée au niveau national, la proportion de la population de la région de Fatick s'élève à 5,3% en 2017. Elle reste inchangée en 2018. Depuis 2016, la population ne cesse d'accroitre. Ainsi, les habitants de Fatick sont estimés à 813 544 en 2017 et 841 298 en 2018, soit un taux d'accroissement annuel constant de 3,4% supérieur à celui du national qui est de 3,1%.

Cette évolution démographique peut s'expliquer par les résultats sur la fécondité obtenus suite à l'enquête Démographique et de Santé (EDS) de 2017. Cette étude a ainsi montré qu'en moyenne, une femme sénégalaise a 4,6 enfants à la fin de sa vie féconde. Avec ce rythme, une tendance croissante de la population de ladite région risque de s'observer durant les années à venir.

Tableau 2.1 : **Evolution de la population de la région de 2013 à 2018**

Désignation \ Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Population résidente	714392	737490	761713	787036	813544	841298
Taux d'accroissement en %	1,3	3,2%	3,3%	3,3%	3,4%	3,4%

Source: *ANSD - RGPHAE 2013*

II.1.2. STRUCTURE PAR AGE ET PAR SEXE

II.1.2.1. Analyse de la pyramide des âges

La situation démographique de la région de Fatick est caractérisée par une population extrêmement jeune. Les enfants âgés de 0 à 4 ans, sont plus représentés avec un taux de 17,5% en 2017 et 17,7% en 2018. Ceci peut se traduire par une forte natalité observée durant ces deux années.

Cette jeunesse de la population peut aussi se traduire à travers l'âge moyen et l'âge médian de la population de la région. En effet, de 2016 à 2018, l'âge moyen de la population de la région reste égal à 22 ans. En outre, la moitié de la population de la région est âgée de moins de 16 ans.

Graphique 2.1 : *Pyramide des âges de la population de la région de Fatick en 2016, 2017 et 2018*

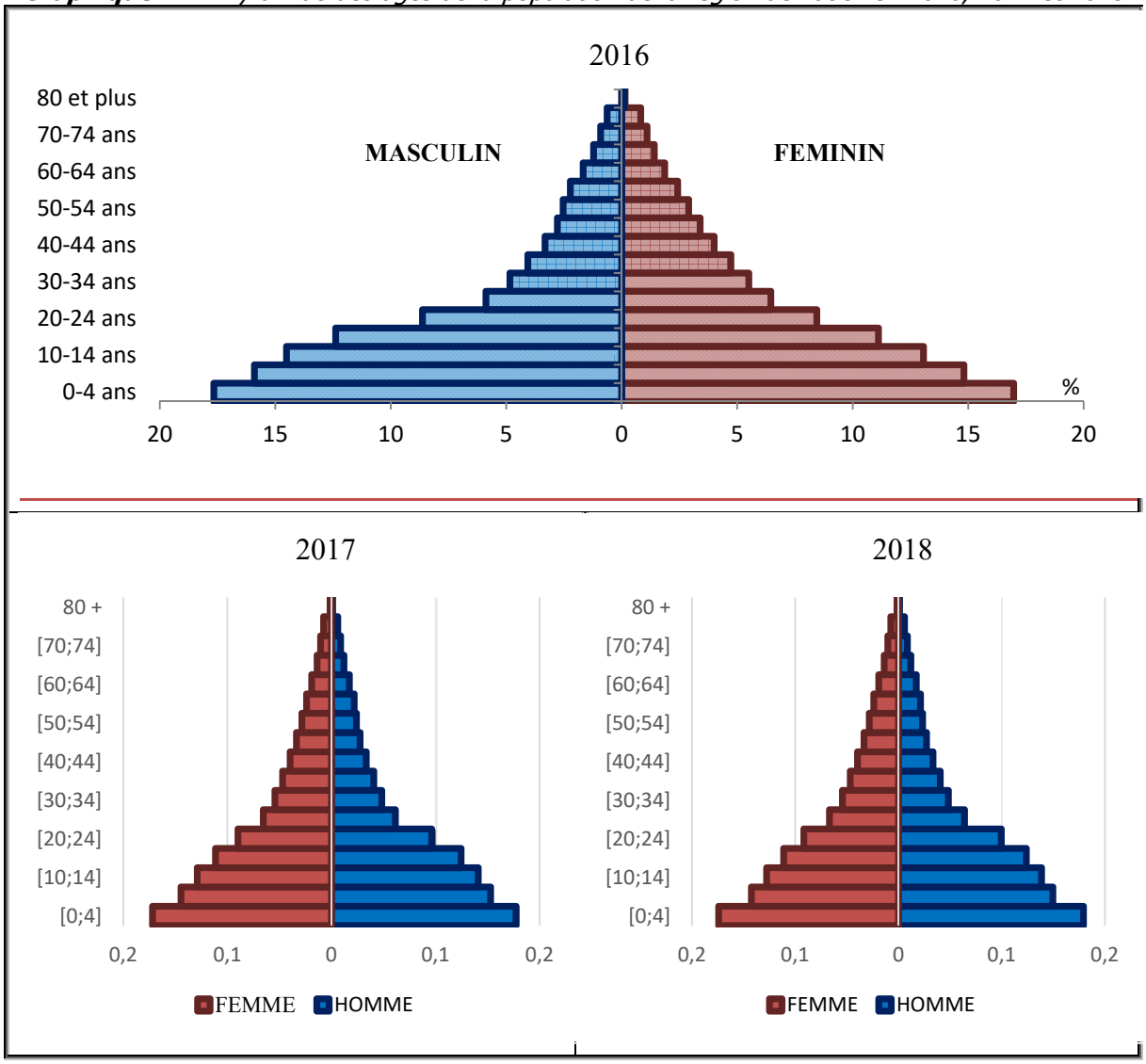

Source *: ANSD – RGPHAE 2013*

L'analyse de la pyramide des âges en 2018, nous révèle aussi que peu de personnes âgées de plus de 80 ans (0,9% chez la femme et 0,7% chez l'homme) vivent dans la région ce qui induit une espérance de vie très faible. Cette même tendance s'observe au cours des années antérieures.

II.1.2.2. Rapport de masculinité par groupe d'âges

Depuis 2016, les femmes sont majoritaires avec une part annuelle constante de 50,4% de la population fatickoise. Par contre, la région enregistre plus de naissances vivantes hommes que femmes. Cette supériorité s'observe jusqu'à l'âge de 24 ans. A partir de 25 ans, cette tendance s'inverse. Ainsi, le rapport de masculinité diminue progressivement jusqu'à atteindre 76,1% en 2017 et 75,5% en 2018 à l'âge de 80 ans

et plus.

Cette situation peut s'expliquer du fait que les hommes sont plus exposés à certains phénomènes démographiques tels que la mortalité ou la migration à un certain âge. Ceci montre aussi que la femme vit plus longtemps que l'homme.

Tableau 2.2 : *Rapports de masculinité selon les groupes d'âges dans la région de Fatick en 2017 et en 2018*

Groupe d'âges	2016				2017				2018			
	Homme	Femme	Ensemble	Rapport de masculinité (%)	Homme	Femme	Ensemble	Rapport de masculinité (%)	Homme	Femme	Ensemble	Rapport de masculinité (%)
0-4 ans	68910	67658	136568	101,9	71600	70497	142097	101,6	74805	73764	148569	101,4
5-9 ans	60917	58103	119020	104,8	61728	59256	120984	104,2	62466	60360	122826	103,5
10-14 ans	55886	51524	107410	108,5	56888	52827	109715	107,7	57861	54113	111974	106,9
15-19 ans	48606	44213	92819	109,9	50241	45659	95900	110,0	51738	47083	98821	109,9
20-24 ans	35733	34655	70388	103,1	38823	36828	75651	105,4	41613	38847	80460	107,1
25-29 ans	23301	25711	49012	90,6	24766	26864	51630	92,2	26703	28307	55010	94,3
30-34 ans	18847	21692	40539	86,9	19475	22303	41778	87,3	20195	22979	43174	87,9
35-39 ans	15880	18686	34566	85,0	16408	19224	35632	85,4	16921	19755	36676	85,7
40-44 ans	13006	15829	28835	82,2	13487	16304	29791	82,7	13982	16793	30775	83,3
45-49 ans	10766	13391	24157	80,4	11055	13764	24819	80,3	11387	14158	25545	80,4
50-54 ans	9618	11398	21016	84,4	9663	11682	21345	82,7	9756	11980	21736	81,4
55-59 ans	8619	9563	18182	90,1	8789	9828	18617	89,4	8916	10094	19010	88,3
60-64 ans	6629	7469	14098	88,8	6938	7791	14729	89,1	7220	8102	15322	89,1
65-69 ans	4702	5528	10230	85,1	4839	5677	10516	85,2	5025	5871	10896	85,6
70-74 ans	3480	4239	7719	82,1	3534	4291	7825	82,4	3597	4356	7953	82,6
75-79 ans	2398	3120	5518	76,9	2417	3112	5529	77,7	2443	3117	5560	78,4
80 et plus	3022	3937	6959	76,8	3018	3968	6986	76,1	3008	3983	6991	75,5
TOTAL	390320	396716	787036	98,4	403669	409875	813544	98,5	417636	423662	841298	98,6

Source : *ANSD – RGPHAE 2013*

II.1.3. REPARTITION SPATIALE ET DENSITE DE LA POPULATION

II.1.3.1. Répartition spatiale

La répartition géographique de la population présente des inégalités selon la circonscription administrative. En effet, la capitale administrative de la région, Fatick, est le département le plus peuplé avec 47,5 % de l'ensemble de la population en 2017. Il est suivi par le département de Foundiougne (39,1 %) et celui de Gossas est le moins peuplé (13,4%). Ces statistiques de 2017 sont similaires à celles de 2018.

Tableau 2.3 : Répartition de la population de la région de Fatick selon le département, le milieu de résidence et le sexe

Dépt.	Année	Urbain			Rural			Ensemble		
		Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.
Fatick	**2016**	23 588	24 871	48 459	161 605	163 669	325 274	185 193	188 540	373 733
	2017	24 382	25 709	50 090	167 047	169 183	336 232	191 429	194 892	386 322
	2018	25 214	26 586	51 799	172 747	174 953	347 700	197 961	201 539	399 499
Foundiougne	**2016**	29 013	30 262	59 275	122 240	126 333	248 573	151 253	156 595	307 848
	2017	29 992	31 282	61 274	126 358	130 589	256 948	156 350	161 871	318 222
	2018	31 015	32 349	63 364	130 667	135 043	265 713	161 682	167 392	329 077
Gossas	**2016**	6 577	7 413	13 990	46 660	44 798	91 458	53 237	52 211	105 448
	2017	6 797	7 663	14 460	48 232	46 307	94 539	55 029	53 970	108 999
	2018	7 029	7 924	14 954	49 878	47 887	97 765	56 907	55 811	112 719
Région	**2016**	59 178	62 546	121 724	330 505	334 800	665 305	389 683	397 346	787 029
	2017	61 171	64 654	125 824	341 637	346 079	687 719	402 808	410 733	813 543
	2018	63 258	66 859	130 117	353 292	357 883	711 178	416 550	424 742	841 295

Source : ANSD – RGPHAE 2013

Suivant la zone d'habitation, en 2017, plus de 87% de la population de la région habitent en zone rurale. Parmi eux, La majeure partie vit dans le chef-lieu de département (48,9%). Foundiougne est le département le plus urbanisé avec un taux d'urbanisation de 47,8%.

La même tendance s'observe suivant le genre et cette situation se répète en 2018.

II.1.3.2. Densités de population

Fatick est parmi les régions les moins peuplées du pays, elle couvre une superficie de 6 685 km² pour une population de 813 543 habitants en 2017, soit une densité de 122 habitants par km² contre une population de 841295 pour une densité de 126 habitants par km² en 2018.

Tableau 2.4 : *Densités de population de la région de Fatick selon le département*

Département	Superficie (km²)	2016		2017		2018	
		Population (hbts)	Densité (hbts/km²)	Population (hbts)	Densité (hbts/km²)	Population (hbts)	Densité (hbts/km²)
Fatick	2 646	373 734	141	386 322	146	399 499	151
Foundiougne	2 959	307 853	104	318 222	108	329 077	111
Gossas	1 080	105 449	98	108 999	101	112 719	104
Région	**6 685**	**787 036**	118	813 543	122	841 295	126

Source : ANSD – RGPHAE 2013

Cette population est inégalement répartie dans l'espace régional. En effet, Fatick est le département le plus concentré de la région aux années 2017 et 2018, avec une densité de 146 et 151 habitants au km², respectivement. Par contre, les départements de Foundiougne et Gossas sont moins denses, puisqu'ils enregistrent respectivement 108 et 101 habitants par km² en 2017 et 111 et 104 habitants par km² en 2018. Ainsi, ces données annuelles montrent que la région devient de plus en plus dense. Ce phénomène peut être la résultante de plusieurs facteurs démographiques tels que le taux de natalité qui est supérieur aux taux de mortalité et le solde migratoire.

CONCLUSION

La situation démographique de la région de Fatick durant les années 2017 et 2018, révèle une augmentation de la population et une légère supériorité du nombre de femmes. Les caractéristiques de la population sont marquées par une forte disparité géographique, une ruralité importante et l'extrême jeunesse de la population. Cette situation démographique constitue à la fois un atout pour la région et comporte aussi des problèmes de développement : un atout en termes d'élargissement du marché de consommation des biens et services et des problèmes de développement en termes de demande sociale à satisfaire (santé, éducation, emploi, protection sociale, etc.).

Pour rendre bénéfique cette richesse démographique de la région, il est impératif de mettre en place des politiques d'investissements conséquents sur le capital humain.

Chapitre III : URBANISATION, CONSTRUCTION ET HABITAT

INTRODUCTION

La région de Fatick, malgré les progrès enregistrés ces dernières années dans le domaine de l'habitat, connaît toujours un important retard dans le domaine de l'urbanisation, notamment en matière de construction. En effet, le degré d'urbanisation et le type d'habitat constituent des facteurs déterminants pour apprécier le cadre de vie d'une localité donnée. Ils constituent également des indicateurs importants de développement pour une région.

Ce chapitre tentera de dresser la situation au niveau des secteurs de l'urbanisme et de l'habitat.

III.1. URBANISATION

III.1.1. REPARTITION DE LA POPULATION URBAINE

L'urbanisation est un phénomène démographique se traduisant par une tendance à la concentration de la population dans les centres urbains. Dans la région de Fatick, la population urbaine réside dans les 9 communes que sont : Fatick, Diofior, Diakhao, Foundiougne, Passy, Sokone, Soum, Karang Poste et Gossas. Cette population, majoritairement constituée de femmes, est estimée à 125 824 habitants en 2017 contre 130 117 en 2018, soit un taux d'urbanisation annuel de 15,5 %.
Le département de Foundiougne concentre la majorité de la population vivant en zone urbaine (48,7%). Il est suivi par le département de Fatick avec une proportion de 39,8% et le reste est localisé à Gossas.

Tableau 3.5 *: Répartition de la population urbaine régionale selon les localités et le sexe.*

LOCALITES	2016			2017			2018		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Région de Fatick	**59 177**	**62 546**	**121 724**	**61 171**	**64 654**	**125 824**	**63 258**	**66 859**	**130 117**
Département de Fatick	**23 588**	**24 871**	**48 458**	**24 382**	**25 709**	**50 090**	**25 214**	**26 586**	**51 799**
Com. Fatick	*15 416*	*15 735*	*31 151*	*15 935*	*16 265*	*32 200*	*16 479*	*16 820*	*33 299*
Com. Diofior	*5 974*	*6 489*	*12 462*	*6 175*	*6 707*	*12 882*	*6 386*	*6 936*	*13 321*
Com. Diakhao	2 198	2 647	4 845	2 272	2 737	5 008	2 349	2 830	5 179
Département de Foundiougne	**29 013**	**30 262**	**59 277**	**29 992**	**31 282**	**61 274**	**31 015**	**32 349**	**63 364**
Com. Foundiougne	*3 782*	*3 733*	*7 516*	*3 910*	*3 859*	*7 769*	*4 043*	*3 990*	*8 034*
Com. Sokone	*7 640*	*8 604*	*16 244*	*7 898*	*8 894*	*16 791*	*8 167*	*9 197*	*17 364*
Com. Passy	*6 465*	*7 384*	*13 849*	*6 683*	*7 633*	*14 316*	*6 911*	*7 894*	*14 804*
Com. Karang poste	*8 521*	*7 590*	*16 111*	*8 808*	*7 845*	*16 654*	*9 109*	*8 113*	*17 222*
Com. Soum	*2 605*	*2 951*	*5 557*	*2 693*	*3 051*	*5 744*	*2 785*	*3 155*	*5 940*
Département de Gossas	**6 576**	**7 413**	**13 989**	**6 797**	**7 663**	**14 460**	**7 029**	**7 924**	**14 954**
Commune GOSSAS	*6 576*	*7 413*	*13 989*	*6 797*	*7 663*	*14 460*	*7 029*	*7 924*	*14 954*

Source : Projection démographique - ANSD

III.1.2. LES LOTISSEMENTS ET DISTRIBUTIONS DE PARCELLES

Dans la région de Fatick, 4078 parcelles ont été attribuées et loties en 2017. La majorité de ces parcelles se situe dans le département de Foundiougne (55%). Ce taux est de 43% et 2% pour les départements de Fatick et Gossas, respectivement. Par contre, en 2018, la Division Régionale de l'Urbanisme de Fatick n'a enregistré aucune demande d'attribution ni de lotissement.

Tableau 3.6 : *Evolution des lotissements et attribution de parcelles*

Circonscription administrative	Année	Nb de parcelles loties	Nb de parcelles attribuées
Foundiougne	**2017**	2226	2226
	2018	0	0
	Variation %	-	-
Gossas	**2017**	87	87
	2018	0	0
	Variation %	-	-
Fatick	**2017**	1765	1765
	2018	0	0
	Variation %	-	-
Région	**2017**	**4078**	**4078**
	2018	**0**	**0**
	Variation %	**-**	**-**

Source : ***DRUH de Fatick***

III.2. CONSTRUCTION ET HABITAT

III.2.1. LES AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE

En 2017, 83 demandes d'autorisation de construire ont été enregistrées à la Division Régionale de l'Urbanisme dont 64 autorisées, soit un taux d'acceptation de 77%. Le nombre de demandes, qui était de 71 en 2016, a ainsi subi une hausse de 9% en 2017. Cette variation annuelle est encore plus signifiante en 2018 avec 152 demandes enregistrées, soit une évolution progressive de 83%. Le pourcentage d'autorisations délivrées par rapport à ces demandes s'élève à 87%.

Tableau 3.7 *: Evolution du traitement des demandes d'autorisation de construire*

Circonscription administrative	Année	Demandes enregistrées	Autorisations délivrées	Rapport
Foundiougne	2016	4	1	0,25
	2017	4	3	0,75
	2018	11	6	0,55
	Variation (2016-2017)	0%	200%	-
	Variation (2017-2018)	175%	100%	-
	Variation (2016-2018)	175%	500%	-
Gossas	2016	1	0	0
	2017	3	2	0,67

Circonscription administrative	Année	Demandes enregistrées	Autorisations délivrées	Rapport
	2018	4	2	0,5
	Variation (2016-2017)	200%		-
	Variation (2017-2018)	33%	0%	-
	Variation (2016-2018)	300%		-
Fatick	2016	71	56	0,79
	2017	76	59	0,78
	2018	137	124	0,91
	Variation (2016-2017)	7%	5%	-
	Variation (2017-2018)	80%	110%	-
	Variation (2016-2018)	93%	121%	-
Région	2016	**76**	**57**	**0,75**
	2017	**83**	**64**	**0,77**
	2018	**152**	**132**	**0,87**
	Variation (2016-2017)	**9%**	**12%**	-
	Variation (2017-2018)	**83%**	**106%**	-
	Variation (2016-2018)	**100%**	**132%**	-

Source : ***DRUH de Fatick***

L'analyse selon les départements montre que l'essentiel des demandes a été enregistré dans le département de Fatick avec une proportion de 91,6% en 2017 et 90,1% en 2018. Cette forte demande peut s'expliquer par les nombreux chantiers en cours dans la commune de Fatick. Cependant, par rapport au nombre de chantiers en cours d'exécution dans la région, le nombre de demandes enregistrées est très faible. Ceci est essentiellement dû par le fait que les populations n'accordent pas beaucoup d'importance aux normes de constructions et une méconnaissance de la règlementation.

Par ailleurs, les demandes de construire concernent généralement les lieux d'habitation, soit une proportion de 86,7% en 2017 et 93,4% en 2018. Quelques demandes de construction de lieux de cultes (mosquée, église), d'établissements commerciaux et touristiques (ONAS, SENELEC, ET & DS SUARL, station de service, hôtel…), ont été enregistrées durant ces deux années.

Concernant la construction de maisons, la demande a presque doublé en 2018 avec 142 demandes contre 72 en 2017.

***Tableau 3.8** : Evolution du nombre de demande d'autorisations de construire selon la destination, par circonscription administrative*

Destination		Lieux d'habitation	Etablissements commerciaux	Lieux de culte	Etablisse-ments touristiques	Autres	Total
Fatick	2017	68	3	4	1	0	76
	2018	129	2	3	2	1	137
	Variation (%)	0,9	-0,3	-0,3	1,0		0,8
Foundiougne	2017	1	1	2	0	0	4
	2018	9	0	0	0	2	11
	Variation (%)	8,0	-1,0	-1,0	-	-	1,8
Gossas	2017	3	0	0	0	0	3
	2018	4	0	0	0	0	4
	Variation (%)	0,3	-	-	-	-	0,3
Région	2017	72	4	6	1	0	83
	2018	142	2	3	2	3	152
	Variation (%)	1,0	-0,5	-0,5	1,0	-	0,8

*Source : **DRUH de Fatick***

Aussi, quel que soit la destination, les demandes d'autorisations de construire sont plus fréquentes dans la capitale de la région. A Gossas, ces demandes correspondent uniquement à la construction de lieux d'habitation.

III.2.2. LES REALISATIONS DE L'ETAT EN MATIERE D'HABITAT SOCIAL

L'un des projets de l'Etat dans la région de Fatick est la construction des SN-HLM. Le projet a été initié en 2016 mais les activités ont démarré en 2017. Ainsi, 48 logements sont en cours de construction dont 40 dans la commune de Fatick (département de Fatick) et 8 dans la commune de Sokone (département de Foundiougne). Ces constructions n'ont pas encore touché le département de Gossas.

Tableau 3.9 : *Evolution du nombre de logements construits par l'Etat selon la société immobilière, par circonscription administrative*

Circonscription administrative	Année	SN-HLM	SICAP	Autres sociétés immobilières	Total
FATICK	**2017**	40	0	0	40
	2018	0	0	0	0
	Variation %	-	-	-	-
FOUNDIOUGNE	**2017**	8	0	0	8
	2018	0	0	0	0
	Variation %	-	-	-	-
GOSSAS	**2017**	0	0	0	
	2018		0	0	
	Variation %	-	-	-	-
Région	**2017**	48	0	0	**48**
	2018	0	0	0	**0**
	Variation %	-	-	-	-

Source : ***DRUH de Fatick***

III.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

III.3.1. ATOUTS

- Mise en place de la ZAC de Fatick ;
- Construction de logements sociaux sur 7 ha.

III.3.2. CONTRAINTES

- L'absence de document de planification urbaine ;
- La présence d'un nombre élevé de parcelles en état d'abandon dans les centres villes, transformées en dépotoirs d'ordures ;
- L'existence de l'habitat spontané ;
- La présence de nombreuses zones inondables (« tanns ») ;
- Le défaut de viabilisation des lotissements ;
- L'inexistence de zones d'extension dans la plupart des anciennes grandes communes ;
- Non-respect des procédures d'instruction et d'application de lotissements ;
- Faible intervention des sociétés immobilières.

Chapitre IV : EDUCATION

INTRODUCTION

L'éducation joue un rôle essentiel dans le développement économique et social. En ce sens, elle fournit des ressources humaines qualifiées capables de répondre aux exigences du développement.

La région de Fatick est caractérisée par la jeunesse de sa population qui accroît considérablement la demande potentielle en éducation.

Après dix ans de mise en œuvre du PDEF, le système éducatif reste confronté à des problèmes d'efficacité et d'efficience. C'est ainsi, qu'à l'instar du pays, la région de Fatick est inscrite dans le cadre du Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Equité et de la Transparence dans le secteur de l'Education et de la Formation (PAQUET-EF). Cette nouvelle vision du développement de l'éducation et de la formation doit se traduire par le relèvement substantiel du niveau de scolarisation, l'amélioration des performances scolaires et de l'efficacité interne et externe du système éducatif, une plus grande équité dans l'accès aux services éducatifs et une meilleure gouvernance scolaire.

Le présent chapitre traite le développement intégré de la petite enfance, l'élémentaire, l'enseignement moyen, l'enseignement secondaire général et la formation professionnelle et technique.

IV.1. LA PETITE ENFANCE

IV.1.1. LES INFRASTRUCTURES

Le nombre de structures d'accueil de la petite enfance dans la région a subi une hausse de 8,8% entre l'année 2016 et 2017 en passant de 125 à 136 établissements. En 2018, il a encore augmenté de 5,9%. L'analyse des données selon le type de structures montre que l'offre d'éducation préscolaire de la région en 2017 est dominée par les cases des tout-petits qui comptent 47 établissements, soit 35% du réseau préscolaire. Il s'en suit les garderies (36 établissements), les écoles maternelles (15%), les classes

préscolaires à l'élémentaire (14%) et les écoles communautaires (10%). En 2018, la région compte plus de garderies qui sont au nombre de 53. Les cases communautaires demeurent les moins nombreuses avec 2 établissements fonctionnels.

Tableau 4.10 : *Evolution des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type et la circonscription administrative*

Etablissements d'accueil	Années	Fatick	Foundiougne	Gossas	Total général
Case des Tout Petits	2015/2016	28	15	4	47
	2016/2017	29	14	4	47
	2017/2018	31	16	4	51
Classe préscolaire à l'élémentaire	2015/2016	9	4		13
	2016/2017	11	4	4	19
	2017/2018	10	4	3	17
Ecole communautaire	2015/2016	1	2	1	4
	2016/2017	1	11	1	13
	2017/2018	2	0	0	2
Ecole Maternelle	2015/2016	15	2	1	18
	2016/2017	16	4	1	21
	2017/2018	18	2	1	21
Garderie	2015/2016	27	13	3	43
	2016/2017	30	4	2	36
	2017/2018	34	15	4	53
Total général	**2015/2016**	**80**	**36**	**9**	**125**
	2016/2017	**87**	**37**	**12**	**136**
	2017/2018	**95**	**37**	**12**	**144**
Variation (%)	**2016 à 2017**	**8,8**	**2,8**	**33,3**	**8,8**
	2016 à 2018	**18,8**	**2,8**	**33,3**	**15,2**
	2017 à 2018	**9,2**	**0,0**	**0,0**	**5,9**

Source : Inspection d'académie de Fatick

La répartition de ces structures d'accueil est proportionnelle à la densité de la population suivant les circonscriptions administratives de la région. Cependant, depuis 2016, plus de 64% des structures de prise en charge de la Petite Enfance de la région sont localisées dans le département de Fatick. Ce dernier compte 87 écoles préscolaires en 2017. En 2018, 08 nouvelles écoles y ont été ouvertes. Concernant les autres départements, le nombre de structures d'accueil a augmenté entre 2016 et

2017, surtout pour Gossas où le taux de variation annuelle s'élève à 33,3%. A partir de 2017, les statistiques restent inchangées. Foundiougne englobe 37 établissements et Gossas 12 établissements.

IV.1.2. LE PERSONNEL

En 2017, la région comptait 348 enseignants au préscolaire. Ce nombre, qui était de 337 en 2016, a ainsi enregistré une hausse de 3,3%. Il a haussé davantage de 8,8% en 2018. Il convient de signaler que cette tendance masque une hausse sensible du nombre d'éducateurs. Parmi eux, la gente féminine domine largement et représente plus de 80% du personnel enseignant au préscolaire. Cette supériorité de la gente féminine s'explique par le fait que les femmes sont plus disposées à s'occuper des enfants à bas âge. En effet, l'enseignement aux niveaux inférieurs notamment dans le préscolaire est fortement associé à la notion de soin qui se rapporte beaucoup plus aux femmes qu'aux hommes.

Le nombre moyen d'enseignants par établissement préscolaire vaut 3.

Tableau 4.11 : *Répartition du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement, le sexe et la circonscription administrative*

Département		Femme	Homme	Total général
Fatick	2018	201	34	235
	2017	176	38	214
	2016	185	25	210
Foundiougne	2018	84	10	94
	2017	85	17	102
	2016	80	15	95
Gossas	2018	25	9	34
	2017	24	8	32
	2016	24	8	32
Région	**2018**	**310**	**53**	**363**
	2017	**285**	**63**	**348**
	2016	**289**	**48**	**337**

Source : Inspection d'académie de Fatick

La répartition des enseignants selon le département suit pratiquement la même tendance qu'au niveau régionale. En effet, l'essentiel du personnel enseignant se concentre au niveau du département de Fatick qui représente plus de 62% des enseignants de la petite enfance en 2017 et en 2018. Il est suivi par le département de Foundiougne, avec une proportion de 29,3% en 2017 et 25,9% en 2018. Par contre, le département de Gossas, moins loti en structures préscolaires, concentre moins d'enseignants.

S'agissant du niveau académique, l'analyse des données ci-dessous montre une dominance des enseignants titulaires du Brevet de Fin d'Etudes Moyennes (61,7%) en 2018. Ils sont suivis par les enseignants titulaires du baccalauréat (25,4%) et du CFEE (10,5%). Par contre, ceux titulaires de diplômes plus élevés, notamment le DEUG/BAC+2 et la licence, ne représentent que 2,3%.

Tableau 4.12 : *Répartition du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon la fonction, le diplôme académique, par circonscription administrative*

Circonscription administrative / Fonction	BAC	BFEM	CFEE	DEUG / BAC+2	Licence	Total
Fatick						
Autres	0	1	0	0	0	**1**
Directeur chargé	10	26	1	0	0	**37**
Directeur déchargé	6	5	0	1	0	**12**
Educateur craie en main	32	71	23	1	1	**128**
Indéterminé	14	26	1	1	0	**42**
Suppléant	1	1	0	0	0	**2**
Ensemble	**63**	**130**	**25**	**3**	**1**	**222**
Foundiougne						
Directeur chargé	1	19	0	2	0	**22**
Directeur déchargé	1	6	1	0	0	**8**
Educateur craie en main	14	36	8	1	0	**59**
Ensemble	**16**	**61**	**9**	**3**	**0**	**89**
Gossas						
Directeur chargé	0	4	1	0	0	**5**
Directeur déchargé	3	4	0	0	0	**7**
Educateur craie en main	5	12	1	0	1	**19**
Indéterminé	0	0	0	1	0	**1**

Circonscription administrative / Fonction	BAC	BFEM	CFEE	DEUG / BAC+2	Licence	Total
Ensemble	**8**	**20**	**2**	**1**	**1**	**32**
Région						
Autres	0	1	0	0	0	**1**
Directeur chargé	11	49	2	2	0	**64**
Directeur déchargé	10	15	1	0	0	**26**
Educateur craie en main	51	119	32	2	2	**206**
Indéterminé	14	26	1	2	0	**43**
Suppléant	1	1	0	0	0	**2**
Ensemble	**87**	**211**	**36**	**6**	**2**	**342**

Source : Inspection d'académie de Fatick

Notons qu'en plus des diplômes académiques obtenus, les enseignants peuvent passer des formations donnant lieu à des diplômes professionnels. Au niveau du préscolaire, l'enseignant ayant le niveau du BFEM peut passer un Certificat Elémentaire d'Aptitude Pédagogique (CEAP) ou un Certificat d'Aptitude Pédagogique (CAP) pour ceux titulaires du baccalauréat.

Tableau 4.13 : *Répartition du personnel enseignant des établissements d'accueil de la petite enfance selon le diplôme professionnel et le statut, par circonscription administrative*

Circonscription administrative	Statut établissement	CAP	CEAP	Sans diplôme	Total
Fatick	NON PUBLIC	5	7	93	105
	PUBLIC	43	61	26	130
	Total	**48**	**68**	**119**	**235**
Foundiougne	NON PUBLIC			36	36
	PUBLIC	30	19	9	58
	Total	**30**	**19**	**45**	**94**
Gossas	NON PUBLIC		1	11	12
	PUBLIC	11	7	4	22
	Total	**11**	**8**	**15**	**34**
Région	NON PUBLIC	5	8	140	153
	PUBLIC	84	87	39	210
	Total	**89**	**95**	**179**	**363**

Source : Inspection d'académie de Fatick

En 2018, le nombre d'enseignants du préscolaire titulaire du CEAP est de 95, soit 26,1%, alors que ceux titulaires du CAP représentent 24,1% du personnel. Cependant, les sans diplômés occupent la proportion la plus élevée, avec 49,8% des enseignants de la petite enfance de la région.

IV.1.3. LES EFFECTIFS

De 2005 à 2018, les effectifs scolaires ont eu un Taux d'Accroissement Moyenne Annuel (TAMA) de 8,4% ; autrement dit, ils sont passés de 3 841 à 10 131 enfants durant cette période. Le taux de variation annuelle s'estime à 5,6% en 2017 et 3,5% en 2018. Cette progression peut être expliquée, d'une part, par l'effort consenti dans la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation pour la réalisation des objectifs de l'Education. Pour Tous (EPT) et d'autre part, par les stratégies mises en place pour la réalisation du PAQUET-EF.

Graphique 4.2 : *Evolution des effectifs de l'enseignement élémentaire de 2005 à 2018*

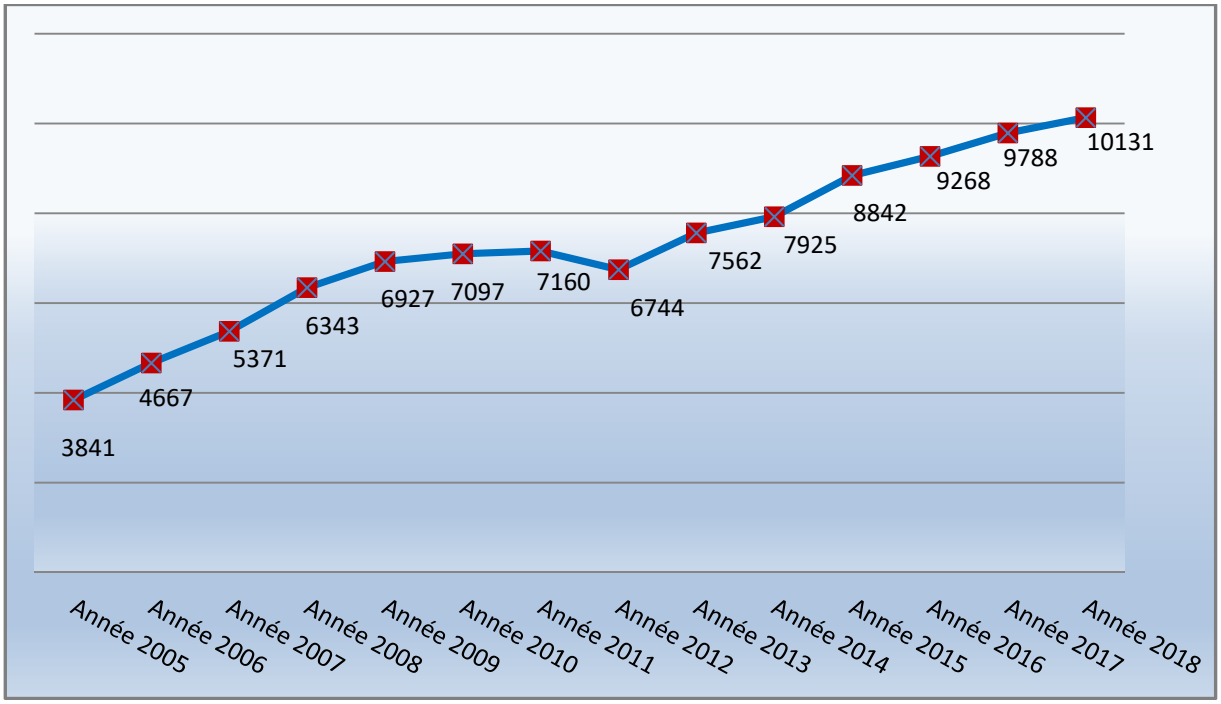

Source : Inspection d'académie de Fatick

L'augmentation des effectifs étant fortement corrélée avec l'augmentation du nombre d'établissements, il est opportun de remarquer qu'au niveau régional, le nombre

moyen d'élèves par établissement préscolaire ne cesse de diminuer depuis 2016. Il est passé de 74 en 2016 à 72 en 2017 et vaut 70 en 2018.

Suivant le type d'établissement, cette diminution ne s'observe pas partout. En 2017, les effectifs sont plus importants au niveau des cases des Tout-petits, soit 3 324 élèves. Au niveau des classes préscolaires à l'élémentaire, il y a moins d'établissements mais ceux-ci comptent en moyenne plus d'élèves (175 par établissement) que les autres structures. En 2018, beaucoup d'enfants (4 013 élèves) ont été mis dans des garderies. Au cours de cette année académique, le nombre moyen d'élèves par établissement est plus important dans les écoles maternelles (86 par établissement).

Tableau 4.14 : *Evolution des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement et la circonscription administrative*

Type d'établissement	Année	Fatick	Foundiougne	Gossas	Total	Moyenne par établissement
Case Communautaire	2015/2016	48	110	17	175	**44**
	2016/2017	36	820	15	871	**67**
	2017/2018	94	0	0	94	**47**
Case des Tout Petits	2015/2016	2097	1018	224	3339	**71**
	2016/2017	2224	859	241	3324	**71**
	2017/2018	2202	1117	250	3569	**70**
Classe préscolaire à l'élémentaire	2015/2016	356	141		497	**38**
	2016/2017	2224	859	241	3324	**175**
	2017/2018	319	153	177	649	**38**
Ecole Maternelle	2015/2016	1534	209	117	1860	**103**
	2016/2017	1261	400	125	1786	**85**
	2017/2018	1463	211	132	1806	**86**
Garderie	2015/2016	2163	983	251	3397	**79**
	2016/2017	2427	418	179	3024	**84**
	2017/2018	2553	1185	275	4013	**76**
Région	**2015/2016**	**6198**	**2461**	**609**	**9268**	**74**
	2016/2017	**6423**	**2628**	**737**	**9788**	**72**
	2017/2018	**6631**	**2666**	**834**	**10131**	**70**
Variation (%)	**2016 à 2017**	**3,6%**	**6,8%**	**21,0%**	**5,6%**	**-2,9%**
	2016 à 2018	**7,0%**	**8,3%**	**36,9%**	**9,3%**	**-5,1%**
	2017 à 2018	**3,2%**	**1,4%**	**13,2%**	**3,5%**	**-2,2%**

Source : Inspection d'académie de Fatick

Au niveau départemental, 65% des élèves en préscolaire sont localisés dans le département de Fatick. En termes de moyenne par établissement, il n'y a pas trop de différence. Fatick, Foundiougne et Gossas enregistre respectivement 74, 71 et 61 élèves par établissement en 2017 (70, 72 et 70 élèves par établissement en 2018).

Selon le sexe, les données révèlent que les filles occupent 52% des effectifs des établissements de la petite enfance. Cette supériorité est justifiée, car les filles sont plus nombreuses sur les groupes d'âges de 3 à 6 ans.

Tableau 4.15 : *Répartition des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement, le sexe et la circonscription administrative*

Type établissements	Fatick			Foundiougne			Gossas			Région		
	G	F	Ens	G	F	Ens	G	F	Ens	G	F	Ens
Case des Tout Petits	1192	1010	2202	618	499	1117	143	107	250	1953	1616	3569
Classe prépa Elémentaire	166	153	319	77	76	153	85	92	177	328	321	649
Ecole Maternelle	755	708	1463	119	92	211	60	72	132	934	872	1806
Garderie	1299	1254	2553	561	624	1185	141	134	275	2001	2012	4013
Total	3412	3125	6537	1375	1291	2666	429	405	834	5216	4821	10037
Pourcentage (%)	52,2	47,8	100	51,6	48,4	100	51,4	48,6	100	52,0	48,0	100

Source : Inspection d'académie de Fatick

D'après le tableau, les garçons dominent. Soit on a interverti garçons et filles dans le tableau ou bien les garçons dominent.

La dominance des filles dans ces écoles s'observe jusqu'au niveau départementale.

IV.1.4. INTENSITE DE LA PRESCOLARISATION

La participation des enfants au système éducatif est couramment mesurée par le taux de préscolarisation. Ce taux permet de se faire une idée assez précise de l'importance de la préscolarisation dans les différentes structures.

Tableau 4.16 : *Evolution du Taux Brut de Préscolarisation (TBPS) selon le sexe, par circonscription administrative (%)*

Indicateurs	2015/2016	2016/2017	2017/2018
TBPS Garçons	11,6%	10,8%	10,9%
TBPS Filles	13,4%	12,7%	12,6%
TBPS Global	12,5%	11,7%	11,7%
Indice de parité	1,2	1,2	1,2

Source : Inspection d'académie de Fatick

Le taux brut de préscolarisation de la région de Fatick a connu une baisse de 0,8 point de pourcentage, en passant de 12,5% en 2016 à 11,7% en 2017 et en 2018. L'analyse selon le sexe révèle que le niveau de fréquentation est plus important chez les filles (12, 7% en 2017 et 12,6% en 2018) que chez les garçons (10,8% en 2017 et 10,9% en 2018), soit un indice de parité de 1,2.

IV.2. L'ELEMENTAIRE

IV.2.1. LA DEMANDE POTENTIELLE D'EDUCATION

Pour le programme Elémentaire, la demande potentielle concerne les enfants de la tranche d'âge 6 - 11 ans. Selon les projections démographiques du RGPHAE de 2013, la population scolarisable en enseignement primaire de la région de Fatick est estimée à 143 732 enfants en 2018. Elle est dominée par les garçons qui représentent 51,1%, soit 73 454 enfants contre 70 278 filles.

Graphique 4.3 : *Evolution de la population scolarisable à l'élémentaire entre 2013 et 2018*

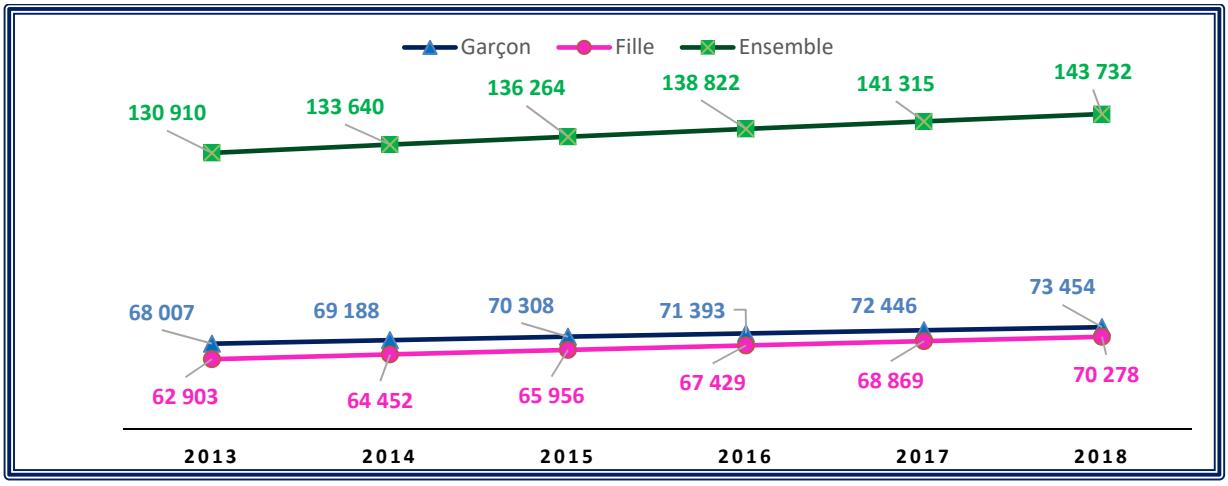

Source : Inspection d'académie de Fatick

L'analyse de l'évolution de la demande potentielle en enseignement élémentaire révèle que le rythme de la croissance démographique reste dynamique depuis 2013. En effet, la population scolarisable a connu une évolution passant de 130 910 en 2013 à 143 732 enfants en 2018, soit un taux d'accroissement moyen annuel (TAMA) global de 1,6%. Cette croissance est plus significative chez les filles pour qui, le nombre passe de 62 903 en 2013 à 70 278 en 2018, soit un TAMA de 1,9%. Chez les garçons, la population scolarisable passe de 68 007 à 73 454, soit 1,3% de TAMA. Durant toute cette période, la demande de scolarisation à l'Elémentaire est plus importante chez les garçons que chez les filles. Toutefois, une baisse progressive de l'écart est observée depuis 2013 en faveur des filles.

IV.2.2. LES INFRASTRUCTURES

La caractéristique la plus remarquable de l'enseignement élémentaire de la région est le dynamisme de son réseau scolaire. En effet, le nombre d'écoles fonctionnelles a haussé entre 2016 et 2018. Il est passé de 685 établissements en 2016 à 693 établissements en 2017 avant d'atteindre 698 en 2018. Ce qui traduit une hausse très faible dans la dynamique d'établissement de structures pédagogiques du niveau primaire dans la Région de Fatick avec des disparités départementales.

Tableau 4.17 : *Evolution du nombre d'établissements d'enseignement élémentaire selon la circonscription administrative et le statut*

Circonscriptions administratives		Fatick	Foundiougne	Gossas	Région	%
2015/2016	Public	293	234	119	**646**	**94,3**
	Privé	28	6	5	**39**	**5,7**
	Total	321	240	124	**685**	**100**
2016/2017	Public	305	233	119	**657**	**94,8**
	Privé	26	5	5	**36**	**5,2**
	Total	331	238	124	**693**	**100**
2017/2018	Public	306	232	120	**658**	**94,3**
	Privé	30	5	5	**40**	**5,7**
	Total	336	237	125	**698**	**100**
Variation entre 2017 et 2018 (en %)	**Public**	0,3	-0,4	0,8	**0,2**	
	Privé	15,4	0	0	**11,1**	
	Total	1,5	-0,4	0,8	**0,7**	

Source : Inspection d'académie de Fatick

Selon le statut, la part des établissements publics du primaire représente 94,8% des écoles contre 5,2% pour le privé en 2017. L'écart entre le public et le privé s'est considérablement accentuée en 2018. On constate, en 2018, un accroissement du nombre d'écoles privées qui passe à 40 établissements, soit un taux d'accroissement de 11,1%.

Toutefois, le rythme d'augmentation des établissements du primaire entre 2017 et 2018 varie selon les départements. La hausse la plus importante est observée dans le département de Fatick avec un taux d'accroissement annuel de 1,5%, soit 5 écoles de plus disponibles. Suivi du département de Gossas qui dénombre un établissement de plus à son répertoire d'établissements du primaire. Le département de Foundiougne perd une structure de moins (-0,4%).

IV.2.3. LE PERSONNEL

Durant ces dernières années, pour répondre à la demande forte d'éducation et au développement fulgurant du sous-secteur de l'enseignement élémentaire, l'Etat du Sénégal a opté pour le recrutement de contractuels et aussi à la formation des élève-maitres, afin de subvenir aux besoins en enseignants.

En 2017, l'effectif du personnel enseignant à l'élémentaire dans la région s'élève à 4 319 enseignants contre 4 303 en 2016, soit un taux de progression annuel de 0,4%. En 2018, il a encore augmenté 2,7%. On note cependant que le personnel est fortement concentré au niveau des établissements du public, il constitue 94,4% de l'effectif total des enseignants de l'Elémentaire.

Tableau 4.18 : *Structure et évolution des effectifs du personnel des établissements d'enseignement élémentaire selon le sexe et le statut de l'établissement, par circonscription administrative*

Circonscription Administrative		Fatick			Foundiougne			Gossas			**Région**		
Sexe		F	M	ENS	F	M	ENS	F	M	ENS	F	M	ENS
2015/2016	**Privé**	65	107	172	12	31	43	6	22	28	83	160	243
	Public	592	1418	2010	318	1115	1433	150	467	617	1060	3000	4060
	Total	657	1525	2182	330	1146	1476	156	489	645	1143	3160	4303
2016/2017	**Privé**	68	97	165	9	25	34	8	21	29	85	143	228
	Public	620	1464	2084	311	1092	1403	142	462	604	1073	3018	4091

Circonscription Administrative		Fatick			Foundiougne			Gossas			Région		
Sexe		F	M	ENS	F	M	ENS	F	M	ENS	F	M	ENS
	Total	688	1561	2249	320	1117	1437	150	483	633	1158	3161	4319
2017/2018	**Privé**	70	109	179	13	26	39	9	21	30	92	156	248
	Public	623	1499	2122	308	1089	1397	164	504	668	1095	3092	4187
	Total	693	1608	2301	321	1115	1436	173	525	698	1187	3248	4435
Variation entre 2016 et 2017 (en %)	**Privé**	4,6	-9,3	-4,1	-25	-19,4	-20,9	33,3	-4,5	3,6	2,4	-10,6	-6,2
	Public	4,7	3,2	3,7	-2,2	-2,1	-2,1	-5,3	-1,1	-2,1	1,2	0,6	0,8
	Total	4,7	2,4	3,1	-3,0	-2,5	-2,6	-3,8	-1,2	-1,9	1,3	0,0	0,4
Variation entre 2017 et 2018 (en %)	**Privé**	2,9	12,4	8,5	44,4	4	14,7	12,5	0	3,4	8,2	9,1	8,8
	Public	0,5	2,4	1,8	-1	-0,3	-0,4	15,5	9,1	10,6	2,1	2,5	2,3
	Total	0,7	3	2,3	0,3	-0,2	-0,1	15,3	8,7	10,3	2,5	2,8	2,7

Source : Inspection d'académie de Fatick

Le département de Fatick concentre le plus d'enseignants dans la région. Il compte 2 249 enseignants en 2017, soit un taux d'accroissement annuel de 3,1%. Cet effectif a encore augmenté de 2,3% en 2018. Par contre, le nombre d'enseignants dans le département de Foundiougne a diminué de 361 enseignants entre 2016 et 2018. Quant au département de Gaussas, malgré le fait que son effectif a diminué de 1,9% en 2017, il a repris échelle avec une augmentation 10,3% en 2018.

A partir de l'année 2011, les qualifications exigées des enseignants de l'élémentaire du Sénégal sont spécifiées par une formation générale correspondant au niveau d'études du BAC et une formation pédagogique d'un an débouchant sur l'obtention d'un Certificat d'Aptitude Pédagogique (CAP).

***Tableau 4.19** : Répartition du personnel enseignant de l'élémentaire selon le diplôme académique*

DIPLÔME ACADEMIQUE	2016		2017		2018	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
BAC	2168	50,4	2195	50,8	2315	52,2
BFEM	1793	41,7	1682	38,9	1620	36,5
CFEE	13	0,3	22	0,5	13	0,3
DEUG	2168	50,4	150	3,5	174	3,9

DIPLÔME ACADEMIQUE	2016		2017		2018	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Licence	102	2,4	131	3,0	156	3,5
Maitrise	103	2,4	87	2,0	108	2,4
Sans diplôme	56	1,3	32	0,7	33	0,7
Autre	28	0,7	20	0,5	16	0,4
Total général	**4303**	**100**	**4319**	**100%**	**4435**	**100**

Source : Inspection d'académie de Fatick

En 2017, le corps enseignant des écoles élémentaires de la région de Fatick est en majorité diplômé du Baccalauréat (50,8%) et du BFEM (38,9%). Les titulaires d'un diplôme de 1ier et 2nd cycles (DEUG2, Licence et Maîtrise) représentent 8,5% des enseignants. Cette situation montre que le niveau académique des enseignants est en train de subir des mutations profondes qu'il importe d'accompagner par une formation professionnelle de qualité. Ainsi, les enseignants diplômés du CFEE et d'autres sont en nombre beaucoup plus réduit : 0,5% ont le CFEE et 0,5% ont un autre diplôme. Enfin, 0,7 % d'entre eux sont sans diplômes.

En 2018, les statistiques sont quasi-identiques en termes de pourcentage. Il faut cependant noter que le nombre d'enseignants diplômés du BFEM s'est réduit et ils représentent seulement 36,5%.

IV.2.4. LES EFFECTIFS

En 2017, l'enseignement élémentaire de la région de Fatick enregistre 129 680 élèves inscrits dont 65 957 filles, soit 50,9%. Cet effectif, qui était de 126189 en 2016, a ainsi subi une hausse de 2 ,8% en 2017. En 2018, il a aussi augmenté de 1,7% (131 905 élèves). Les filles sont encore majoritaires et cela peut s'expliquer par les politiques axées sur l'accès des filles à l'école.

Tableau 4.20 *: Structure et évolution des effectifs d'élèves de l'enseignement élémentaire dans la région de Fatick selon le statut de l'établissement et le sexe, par circonscription administrative*

Circonscription administrative		Fatick			Foundiougne			Gossas			Région		
Statut		Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
2015/2016	Garçons	34780	2477	37257	17407	560	17967	6494	292	6786	58681	3329	62010
	Filles	35129	2462	37591	18081	618	18699	7621	268	7889	60831	3348	64179
	Total	69909	4939	74848	35488	1178	36666	14115	560	14675	119512	6677	126189
2016/2017	Garçons	35979	2375	38354	17909	555	18464	6582	323	6905	60470	3253	63723
	Filles	36727	2356	39083	18295	590	18885	7691	298	7989	62713	3244	65957
	Total	72706	4731	77437	36204	1145	37349	14273	621	14894	123183	6497	129680
2017/2018	Garçons	36272	2721	38993	17975	497	18472	6719	319	7038	60966	3537	64503
	Filles	36814	2614	39428	19115	580	19695	7980	299	8279	63909	3493	67402
	Total	73086	5335	78421	37090	1077	38167	14699	618	15317	124875	7030	131905
Variation entre 2016 et 2017 (en %)	Garçons	3,4	-4,1	2,9	2,9	-0,9	2,8	1,4	10,6	1,8	3,0	-2,3	2,8
	Filles	4,5	-4,3	4,0	1,2	-4,5	1,0	0,9	11,2	1,3	3,1	-3,1	2,8
	Total	4,0	-4,2	3,5	2,0	-2,8	1,9	1,1	10,9	1,5	3,1	-2,7	2,8
Variation entre 2017 et 2018 (en %)	Garçons	0,8	14,6	1,7	0,4	-10,5	0	2,1	-1,2	1,9	0,8	8,7	1,2
	Filles	0,2	11	0,9	4,5	-1,7	4,3	3,8	0,3	3,6	1,9	7,7	2,2
	Total	0,5	12,8	1,3	2,4	-5,9	2,2	3	-0,5	2,8	1,4	8,2	1,7

Source : Inspection d'académie de Fatick

L'analyse des données selon le statut montre que la majorité des élèves sont dans les écoles publiques, soit près de 95%.

La répartition des effectifs conserve la même distribution des structures du primaire de la région suivant les départements. En effet, le département de Fatick concentre plus de la moitié des élèves inscrits au primaire, soit 60% en 2017 et 59% en 2018. Il est suivi par le département de Foundiougne, qui enregistre 29% des élèves de l'enseignement élémentaire au cours de ces deux années. Par contre, Gossas concentre le plus petit nombre d'élèves du primaire, avec 11% en 2017 et 12% en 2018.

IV.2.5. INTENSITE DE LA FREQUENTATION SCOLAIRE ET PERFORMANCES DANS L'ELEMENTAIRE

L'intensité de la scolarisation est mesurée par le Taux Brut de Scolarisation (TBS) qui est le rapport entre les effectifs inscrits (Public et Privé) et la population en âge scolaire.

Cet indicateur mesure la capacité du système éducatif à accueillir les enfants scolarisables.

Tableau 4.21 *: Evolution du Taux Brut de Scolarisation (TBS) selon le sexe, par circonscription administrative*

Année	Garçons	Filles	Ensemble	Indice parité F/G
2016	88,30%	95,80%	91,80%	1,1
2017	84,50%	92,70%	88,50%	1,1
2018	82,6%	91,5%	86,9%	1,1

Source : Inspection d'académie de Fatick

Le taux brut de scolarisation au primaire de la région de Fatick enregistre une baisse continue depuis 2016. Il s'élève à 91,8% en 2016, 88,5% en 2017 et 86,9% en 2018, soit une régression moyenne annuelle de 2,5 points de pourcentage. La répartition selon le sexe indique que le TBS des filles est supérieur à celui des garçons, soit 92,7% contre 84,5% en 2017 et 91,5% contre 82,6% en 2018. Ceci montre que la politique d'accès des filles à l'enseignement élémentaire est presque assurée.

IV.2.6. RESULTATS DU CERTIFICAT DE FIN D'ETUDES ELEMENTAIRES (CFEE)

Les résultats du Certificat de Fin d'Études Élémentaires de la région de Fatick, entre 2011 et 2016, montrent d'importantes variations dans le temps comme l'illustre l'allure de la courbe. En effet, de 2011 à 2015, le taux de réussite a subi une baisse passant de 44,7% en 2011 à 24,1% en 2015. Les résultats se sont ainsi affaiblis. Par rapport aux années précédentes, la session 2016 du CFEE donne de meilleurs résultats avec 59,5% d'admis. La performance des deux années qui suivent a baissé avec 49,5% d'admis en 2017 et 48,3% en 2018.

Graphique 4.4 : *Evolution du taux de réussite au CFEE entre 2011 et 2018 (%)*

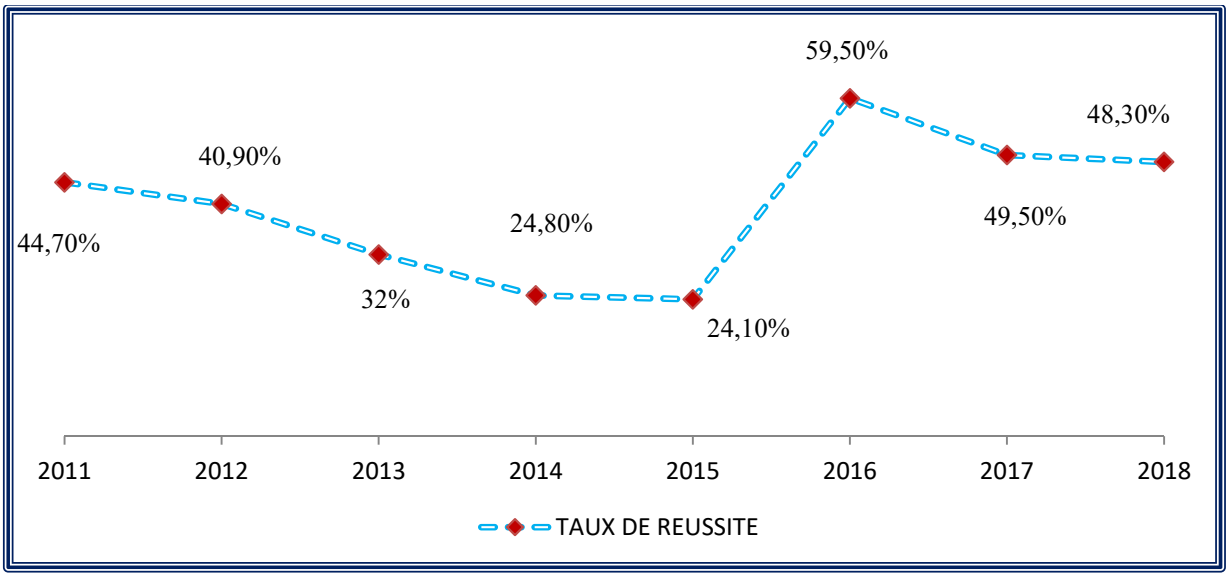

Source : *Inspection d'académie de Fatick*

IV.3. LE MOYEN SECONDAIRE GENERAL

Dans son cadre général, le système éducatif du Sénégal dispose de deux niveaux : L'**enseignement moyen général** et l'**enseignement secondaire général**. Le premier niveau est dispensé dans les Collèges d'Enseignement Moyens (CEM) dont le cycle dure 4 ans. Le second accueille les sortants de l'enseignement moyen. Il a pour objectif de développer le niveau d'éducation et de formation des apprenants pour leur permettre de poursuivre des études et des formations supérieures adéquates. Il comprend trois années d'études de la seconde à la terminale dans des séries littéraires et scientifiques avec leurs options sanctionnées par le Baccalauréat.

Par ailleurs, dans certaines zones, il y a des établissements qui regroupent ces deux niveaux d'enseignement : on parle ainsi d'**enseignement mixte** ou **lycée Mixte**

IV.3.1. LES INFRASTRUCTURES

Le nombre d'établissements moyens et secondaires a augmenté de 11,5% entre 2016 et 2018. En 2017, la région en compte 155 dont 98 établissements moyens (CEM), 6 établissements secondaires (lycée) et 51 établissements qui pallient ces deux niveaux d'enseignement. En 2018, l'enseignement moyen et secondaire enregistre 165

établissements dont 97 CEM, 5 lycées et 63 établissements mixtes. Ainsi, le nombre de lycées et de CEM ont diminué mais plus d'établissements mixtes ont été constitués.

Tableau 4.22 : *Répartition et évolution du nombre d'établissements du moyen et secondaire général selon le cycle et par circonscription administrative*

Cycle	Année scolaire	Fatick	Foundiougne	Gossas	Région
MOYEN	2015/2016	56	36	7	99
	2016/2017	56	35	7	98
	2017/2018	54	34	9	97
MIXTE	2015/2016	23	15	5	43
	2016/2017	29	17	5	51
	2017/2018	37	21	5	63
LYCEE	2015/2016	4	2	0	6
	2016/2017	3	2	1	6
	2017/2018	4	1	0	5
MOYEN & SECONDAIRE	2015/2016	83	53	12	148
	2016/2017	88	54	13	155
	2017/2018	95	56	14	165
	Variation entre 2016 et 2017 (%)	6,0%	1,9%	8,3%	4,7%
	Variation entre 2017 et 2018 (%)	8,0%	3,7%	7,7%	6,5%
	Variation entre 2016 et 2018 (%)	14,5%	5,7%	16,7%	11,5%

Source : Inspection d'académie de Fatick

L'augmentation des établissements moyens et secondaires au niveau régional depuis 2016 a été aussi observée jusqu'au niveau départemental. En effet, pour le département Fatick qui englobe plus de 50% de ces structures, les statistiques sont passées de 83 établissements en 2016 à 88 établissements en 2017, soit une variation de 6%. En 2018, le chef-lieu de département compte 95 établissements moyens et secondaires, soit un taux d'accroissement annuel de 8%. Le département de Foundiougne vient en seconde position avec 54 établissements en 2017 et 56 établissements en 2018. Le rythme d'évolution du nombre de structures d'enseignement moyen et secondaire à Foundiougne est moins élevé que celui de Fatick entre ces deux années. Il en est de même pour le département de Gossas où le nombre d'établissements augmente d'un point depuis 2016.

Suivant le statut, 104 établissements moyens et secondaires exercent dans le public (67%) en 2017 et 108 en 2018 (64%).

Graphique 4.5 : *Répartition du nombre d'établissements du moyen et du secondaire général selon le statut et par circonscription administrative*

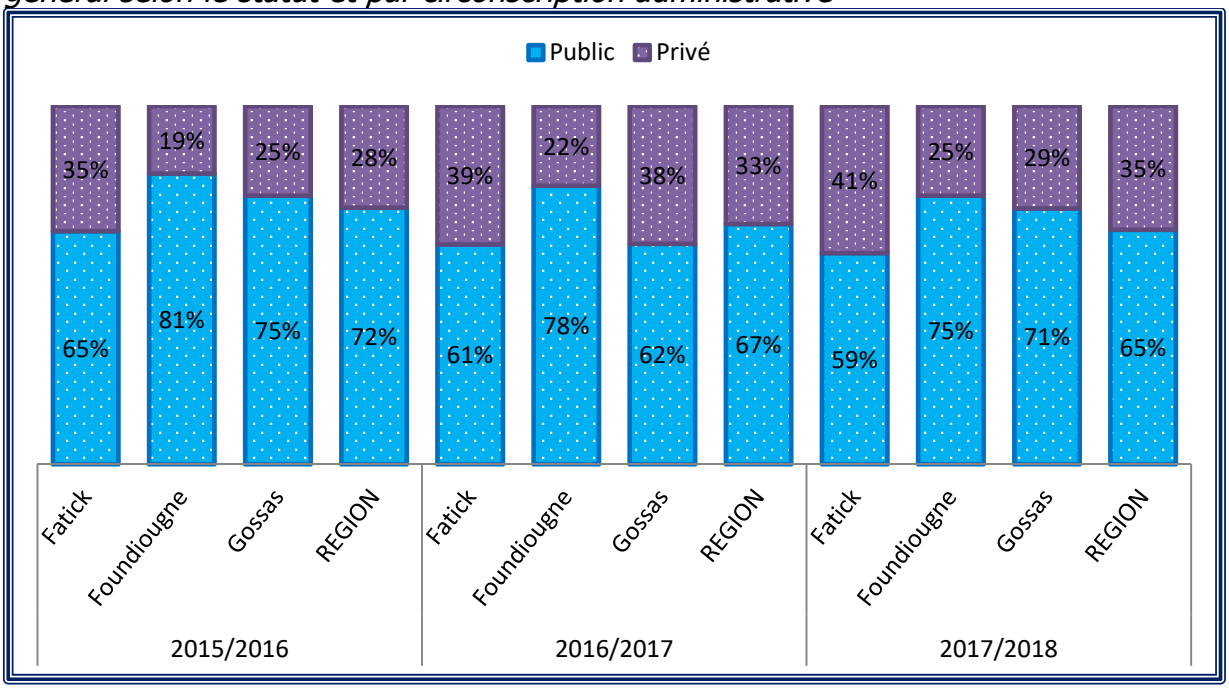

Source : Inspection d'académie de Fatick

Dans le département de Fatick, le secteur privé crée davantage des structures d'enseignement moyen et/ou secondaire et leur part a atteint 41% en 2018.

IV.3.2. LE PERSONNEL

Le corps enseignant des cycles moyen et secondaire de la région est généralement composé de contractuels, de fonctionnaires, de vacataires et de décisionnaires. En 2018, la région compte 2 848 professeurs contre 2 773 en 2017 et 2 078 en 2016. Le nombre d'enseignants a ainsi augmenté de 4, 7% entre 2016 et 2018.

En 2017, le corps enseignant est majoritairement composé de contractuels (45,7%). Ils sont suivis de près par les fonctionnaires (40,1%) et les autres corps occupent 14,3%. En 2018, il y a majoritairement de fonctionnaires (50%) que de contractuels (27,7%). En effet, l'effectif des contractuels a beaucoup diminué entre 2017 et 2018 et la baisse est de l'ordre de 38%. Cela peut être l'objet du processus de recrutement d'enseignants par l'Etat ou le privé.

Tableau 4.23 : *Répartition du personnel enseignant du moyen général selon le corps, le statut des établissements et le sexe, par circonscription administrative en 2015*

DEPT	Corps	2016			2017			2018		
		Privé	Public	Ens	Privé	Public	Ens	Privé	Public	Ens
Fatick	Contractuel	370	798	1168	213	520	733	122	353	475
	Fonctionnaire	13	411	424	104	600	704	4	829	833
	Vacataire	68	5	73	184	5	189	239	9	248
	Décisionnaire	0	0	0	5	69	74	3	75	78
	Autres	0	0	0	4	7	11	31	3	34
	Total	**451**	**1214**	**1665**	**510**	**1201**	**1711**	**399**	**1269**	**1668**
Foundiougne	Contractuel	116	437	553	116	328	444	46	209	255
	Fonctionnaire	3	238	241	3	317	320	0	448	448
	Vacataire	50	3	53	51	2	53	175	8	183
	Décisionnaire	0	0	0	6	29	35	0	28	28
	Autres	0	0	0	11	7	18	40	5	45
	Total	**169**	**678**	**847**	**187**	**683**	**870**	**261**	**698**	**959**
Gossas	Contractuel	21	131	152	9	80	89	1	59	60
	Fonctionnaire	0	53	53	0	87	87	0	142	142
	Vacataire	0	2	2	11	1	12	0	1	1
	Décisionnaire	0	0	0	0	0	0	0	5	5
	Autres	0	0	0	4	0	4	12	1	13
	Total	**21**	**186**	**207**	**24**	**168**	**192**	**13**	**208**	**221**
Région	Contractuel	507	1366	1873	338	928	1266	169	621	790
	Fonctionnaire	16	702	718	107	1004	1111	4	1419	1423
	Vacataire	118	10	128	246	8	254	414	18	432
	Décisionnaire	0	0	0	11	98	109	3	108	111
	Autres	0	0	0	19	14	33	83	9	92
	Total	**641**	**2078**	**2719**	**721**	**2052**	**2773**	**673**	**2175**	**2848**

Source : Inspection d'académie de Fatick

La situation observée au niveau régional suit la même tendance au niveau départemental.

En 2017, 74% des professeurs des cycles moyen et/ou secondaire de la région servent dans les établissements publics. En sus, au moment où l'effectif du corps professoral dans le public a augmenté de 6% en 2018, celui du privé a cependant diminué de 6,6% en passant de 721 professeurs en 2017 à 673 en 2018.

Les enseignants du cycle moyen et/ou secondaire sont essentiellement composés de bacheliers. Ils sont au nombre de 1 083 en 2017 et 1 110 en 2018. Les professeurs ayant la licence représentent 23% en 2017 et 25% en 2018. Il s'en suit ceux qui ont le diplôme de maîtrise (19% en 2017 et 20% en 2018) ; viennent ensuite ceux ayant

le DEUG/BAC+2 (14% en 2017 et 12% en 2018). Ceux qui ont le BFEM font 5% en 2017 et 4% en 2018. Ils enseignent généralement dans le premier cycle.

***Tableau 4.24** : Répartition des effectifs du corps enseignant du moyen secondaire général selon le diplôme académique et le sexe*

DIPLÔME ACADEMIQUE		BAC	BFEM	DEUG	Licence	Maîtrise/ Master et P	Total
2016	Femme	271	19	63	65	75	**493**
	Homme	786	118	354	551	417	**2226**
	Ensemble	1057	137	417	616	492	**2719**
	Part des femmes (%)	25,6%	13,9%	15,1%	10,6%	15,2%	**18,1%**
2017	Femme	257	18	54	69	74	**472**
	Homme	826	120	327	578	450	**2301**
	Ensemble	1083	138	381	647	524	**2773**
	Part des femmes (%)	23,7%	13,0%	14,2%	10,7%	14,1%	**17,0%**
2018	Femme	265	13	54	81	79	**492**
	Homme	845	105	296	626	484	**2356**
	Ensemble	1110	118	350	707	563	**2848**
	Part des femmes (%)	23,9%	11,0%	15,4%	11,5%	14,0%	**17,3%**

Source : Inspection d'académie de Fatick

La part des femmes dans ce corps professoral, du moyen et secondaire, est de 17% en 2017. Elle a légèrement augmenté en 2018 (17,3%).

IV.3.3. LES EFFECTIFS

En 2017, 53 419 élèves se sont inscrits à l'enseignement moyen dans la région contre 54 793 en 2016, soit une baisse de 2,6%. En 2018, l'effectif a encore diminué et cette fois ci de 2,8%. Durant ces périodes, les filles inscrites sont majoritaires et représentent 53% de l'ensemble des élèves du cycle moyen. Cette supériorité s'observe jusqu'au niveau départemental.

Par ailleurs, le nombre d'élèves de la 2nde à la terminale a augmenté de 2,1% en 2017. Ainsi, il est passé de 21 239 en 2016 à 21 693 en 2017. Cet effectif a baissé de 1,4% en 2018 (21 379 élèves) mais il reste supérieur à celui de 2016. Suivant le genre, le cycle secondaire regroupe plus de garçons en 2017 (51%) et plus de filles en 2018 (51%).

Tableau 4.25 : *Evolution et répartition des effectifs d'élèves du moyen secondaire général selon le statut des établissements, le cycle et le sexe, par circonscription administrative*

Année académique	Statut	Cycle Moyen				Cycle Secondaire			
		F	G	Total	% des filles	F	G	Total	% des filles
Département de Fatick									
2015/2016	Privé	1313	1243	2556	51%	1375	1072	2447	56%
	Public	16665	14548	31213	53%	5026	5343	10369	48%
	Total	**17978**	**15791**	**33769**	**53%**	**6401**	**6415**	**12816**	**50%**
2016/2017	Privé	1298	1312	2610	50%	1514	1151	2665	57%
	Public	16471	13957	30428	54%	5228	5317	10545	50%
	Total	**17769**	**15269**	**33038**	54%	6742	6468	13210	51%
2017/2018	Privé	1238	1309	2547	49%	5313	5223	10536	50%
	Public	15866	13677	29543	54%	1603	1157	2760	58%
	Total	**17104**	**14986**	**32090**	**53%**	**6916**	**6380**	**13296**	**52%**
Département de Foundiougne									
2015/2016	Privé	727	680	1407	52%	579	568	1147	50%
	Public	7376	7302	14678	50%	2686	3053	5739	47%
	Total	**8103**	**7982**	**16085**	**50%**	**3265**	**3621**	**6886**	**47%**
2016/2017	Privé	742	712	1454	51%	701	732	1433	49%
	Public	7282	6784	14066	52%	2546	2898	5444	47%
	Total	**8024**	**7496**	**15520**	**52%**	**3247**	**3630**	**6877**	**47%**
2017/2018	Privé	692	708	1400	49%	822	728	1550	53%
	Public	7074	6539	13613	52%	2428	2465	4893	50%
	Total	**7766**	**7247**	**15013**	**52%**	**3250**	**3193**	**6443**	**50%**
Département de Gossas									
2015/2016	Privé	73	124	197	37%	92	99	191	48%
	Public	2324	2418	4742	49%	628	718	1346	47%
	Total	**2397**	**2542**	**4939**	**49%**	**720**	**817**	**1537**	**47%**
2016/2017	Privé	90	142	232	39%	81	125	206	39%
	Public	2398	2231	4629	52%	643	757	1400	46%
	Total	**2488**	**2373**	**4861**	**51%**	**724**	**882**	**1606**	**45%**
2017/2018	Privé	83	131	214	39%	77	105	182	42%
	Public	2459	2147	4606	53%	709	749	1458	49%
	Total	**2542**	**2278**	**4820**	**53%**	**786**	**854**	**1640**	**48%**
Région de Fatick									
2015/2016	Privé	2113	2047	4160	51%	2046	1739	3785	54%
	Public	26365	24268	50633	52%	8340	9114	17454	48%
	Total	**28478**	**26315**	**54793**	**52%**	**10386**	**10853**	**21239**	**49%**
2016/2017	Privé	2130	2166	4296	50%	2296	2008	4304	53%
	Public	26151	22972	49123	53%	8417	8972	17389	48%
	Total	**28281**	**25138**	**53419**	**53%**	**10713**	**10980**	**21693**	**49%**
2017/2018	Privé	2013	2148	4161	48%	6212	6056	12268	51%
	Public	25399	22363	47762	53%	4740	4371	9111	52%
	Total	**27412**	**24511**	**51923**	**53%**	**10952**	**10427**	**21379**	**51%**
Variation entre 2016 et 2017 (en %)	Privé	0,8%	5,8%	3,3%		12,2%	15,5%	13,7%	
	Public	-0,8%	-5,3%	-3,0%		0,9%	-1,6%	-0,4%	
	Total	-0,7%	-4,5%	-2,5%		3,1%	1,2%	2,1%	
	Privé	-5,5%	-0,8%	-3,1%		170,6%	201,6%	185,0%	

Année académique	Statut	Cycle Moyen				Cycle Secondaire			
		F	G	Total	% des filles	F	G	Total	% des filles
Variation entre 2017 et 2018 (en %)	Public	-2,9%	-2,7%	-2,8%		-43,7%	-51,3%	-47,6%	
	Total	-3,1%	-2,5%	-2,8%		2,2%	-5,0%	-1,4%	
Variation entre 2016 et 2018 (en %)	Privé	-4,7%	4,9%	0,0%		203,6%	248,2%	224,1%	
	Public	-3,7%	-7,8%	-5,7%		-43,2%	-52,0%	-47,8%	
	Total	-3,7%	-6,9%	-5,2%		5,4%	-3,9%	0,7%	

Source : Inspection d'académie de Fatick

Parmi les élèves enregistrés au cycle secondaire en 2017, la plupart, voire 83,4%, suit la série littéraire. La répartition de ces élèves dans les différentes classes littéraires est légèrement homogène. 33% sont en classe de Seconde, 32% en Première et 35% en Terminale. En 2018, le nombre d'élèves inscrits en série littéraire a augmenté de 0,5%. Parmi eux, 34% font la Seconde, 28% la Première et 38% la Terminale.

Contrairement à la série littéraire, les élèves en série scientifique sont moins nombreux et leur effectif ne cesse de diminuer depuis 2016. Il est passé de 3 912 élèves scientifiques en 2016 à 3 487 en 2018 soit une baisse significative de 10,9%. Le niveau Première enregistre moins d'élèves et cette situation peut être expliquée par le fait les élèves changent de série au cours du cycle.

Tableau 4.26 : *Répartition des élèves de l'enseignement secondaire selon le sexe, la série et le niveau*

Série	Niveau	Année	NB GARCONS	NB FILLES	TOTAL F+G	% Filles
Littéraires	**Seconde**	2016	3012	3002	6014	49,9%
		2017	3035	3006	6041	49,8%
		2018	2961	3204	6165	52,0%
	Première	2016	2568	2578	5146	50,1%
		2017	2784	2912	5696	51,1%
		2018	2420	2625	5045	52,0%
	Terminale	2016	2990	3177	6167	51,5%
		2017	3071	3274	6345	51,6%
		2018	3253	3715	6968	53,3%
	Total général	**2016**	**8570**	**8757**	**17327**	**50,5%**
		2017	**8890**	**9192**	**18082**	**50,8%**
		2018	**8634**	**9544**	**18178**	**52,5%**
	Variation (en %)	**2016 à 2017**	**3,7%**	**5,0%**	**4,4%**	
		2017 à 2018	**-2,9%**	**3,8%**	**0,5%**	

Série	Niveau	Année	NB GARCONS	NB FILLES	TOTAL F+G	% Filles
		2016 à 2018	**0,7%**	**9,0%**	**4,9%**	
Scientifiques	**Seconde**	2016	822	698	1520	45,9%
		2017	854	630	1484	42,5%
		2018	653	565	1218	46,4%
	Première	2016	703	493	1196	41,2%
		2017	654	488	1142	42,7%
		2018	554	366	920	39,8%
	Terminale	2016	758	438	1196	36,6%
		2017	582	403	985	40,9%
		2018	872	477	1349	35,4%
	Total général	**2016**	**2283**	**1629**	**3912**	**41,6%**
		2017	**2090**	**1521**	**3611**	**42,1%**
		2018	**2079**	**1408**	**3487**	**40,4%**
	Variation (en %)	**2016 à 2017**	**-8,5%**	**-6,6%**	**-7,7%**	
		2017 à 2018	**-0,5%**	**-7,4%**	**-3,4%**	
		2016 à 2018	**-8,9%**	**-13,6%**	**-10,9%**	

Source : Inspection d'académie de Fatick

Par ailleurs, la proportion des filles en série littéraire (50,8% en 2017 et 52,5% en 2018) est supérieure à celle des garçons. La situation inverse s'observe en série scientifique où elles représentent moins de la moitié.

IV.3.4. INTENSITE DE FREQUENTATION SCOLAIRE ET PERFORMANCES DU MOYEN ET DU SECONDAIRE

Le Taux Brut de Scolarisation (TBS) est une grandeur qui donne un aperçu sur le degré de fréquentation du cycle, en confrontant les effectifs dans ce cycle et la population visée pour recevoir l'enseignement dudit cycle.

Tableau 4.27 : *Taux brut de scolarisation de l'enseignement moyen selon la région de 2016 à 2018*

Années	Garçons	Filles	Total	Indice de parité F/G
2016	62,2%	74,1%	67,8%	1,2
2017	56,9%	69,6%	63,0%	1,2
2018	56,1%	65,7%	60,8%	1,2

Source : Inspection d'académie de Fatick/projection RGPHAE 2013

S'agissant de l'enseignement moyen, la région enregistre un TBS de 63% en 2017 contre 60,8% en 2018. Selon le sexe, le TBS enregistré chez les filles est plus élevé (69 ,6% en 2017 et 65,7% en 2018) que celui des garçons (56,9% en 2017 et 56,1% en 2018), soit 83 garçons pour 100 filles.

Pour l'enseignement secondaire, les populations ciblées concernent la tranche d'âges de 16 à 18 ans.

Tableau 4.28 : *Taux brut de scolarisation au secondaire selon la région de 2016 à 2018*

Années	Filles	Garçons	Total	Indice de parité
2016	40,5%	38,6%	39,5%	1,0
2017	39,1%	36,4%	37,7%	1,1
2018	40,0%	36,7%	38,3%	1,1

Source : Inspection d'académie de Fatick

En 2017, le Taux Brut de Scolarisation de l'enseignement secondaire de la région est de 37,7% contre 39,5% en 2016, soit une régression de 1,8 point de pourcentage. Selon le sexe, les résultats montrent que le TBS, qui est en faveur des filles du préscolaire à l'enseignement moyen, l'est aussi pour l'enseignement secondaire. Il convient aussi de signaler que les filles ont enregistré ces deux dernières années une évolution positive de leur TBS (0,9 point de pourcentage).

En 2017, la région enregistre un taux d'admission globale au BFEM de 42,16%. La performance s'est améliorée en 2018 avec un taux de réussite de 44,35%.

A l'image de ce qui se produit au niveau primaire où la proportion des garçons ayant réussi à leur examen était supérieure à celle des filles, l'enseignement moyen est caractérisé par un taux de réussite des garçons plus élevé que celui des filles (44,11% contre 40,47% en 2017, 46,47% contre 42,53% en 2018).

Tableau 4.29*: Taux d'admission au BFEM et au BAC selon le sexe (%) de 2016 à 2018*

Sexe	Taux de réussite au BFEM			Taux de réussite au BAC		
	2016	2017	2018	2016	2017	2018
Garçons	41,45%	44,11%	46,47%	38,80%		39,20%
Filles	38,93%	40,47%	42,53%	33,30%		34,80%
Total	**40,07%**	42,16%	**44,35%**	**36,10%**	**31,30%**	**36,90%**

Source : Inspection d'académie de Fatick

Selon les statistiques fournies par l'inspection d'académie de Fatick, les résultats de la session normale du Bac 2017 sont moins appréciables que ceux enregistrés en 2016 et en 2018. En effet, le taux de réussite au Bac dans la région qui était de 36,1% en 2016 a subi une diminution pour s'établir à 31,3% en 2017, soit une baisse importante de 4,8 points de pourcentage par rapport à l'année précédente. En 2018, les résultats se sont nettement améliorés avec un taux d'admission à hauteur de 36,9%.

IV.4. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

IV.4.1. CONTRAINTES

Le secteur de l'éducation est confronté à d'énormes difficultés qui peuvent se résumer ainsi :

- la résistance à la scolarisation ;
- le déficit de formation des personnels enseignant et administratif ;
- le déficit du personnel enseignant surtout à l'élémentaire d'où la persistance de classes spéciales à la gestion desquelles les enseignants ne sont pas suffisamment formés ;
- le déficit des infrastructures surtout pour le préscolaire ;
- la pléthore d'abris provisoires au niveau élémentaire et moyen ;
- l'offre éducative non adaptée à la demande (Gossas et Foundiougne) ;
- le déficit de fonctionnalité des comités et conseils de gestion (surtout échelle départementale et communale) ;
- le déficit de moyens logistiques dans les IEF :
  - ✓ Besoins : 01 vedette à Foundiougne
  - ✓ 01 véhicule au moins dans chaque IEF

IV.4.2. PERSPECTIVES

Les perspectives du secteur de l'éducation sont :

- l'organisation de séances d'animation pédagogique à l'élémentaire et au moyen secondaire ;
- le suivi-encadrement des maîtres et des professeurs ;

- le renforcement des capacités des directeurs d'école, principaux et proviseurs en management et gestion ;
- l'organisation de réunion de coordination, de rencontres bilan et de concertation ;
- le renforcement de capacités des organes de gestion des écoles et établissements ;
- le suivi et le contrôle de la fonctionnalité des organes de gestion des écoles et établissements ;
- la construction et l'équipement de salles informatique ;
- la formation en TICE ;
- la réhabilitation des locaux de l'IEF de Gossas, de Fatick, du CAOSP et de l'IME ;
- la construction et équipement des locaux de l'IEF de Diofior ;
- la construction et l'équipement de structures au préscolaire, à l'élémentaire, au moyen et au secondaire ;
- la construction et l'équipement de structures de daaras modernes et d'écoles franco-arabe ;
- la mise à disposition d'un personnel enseignant en langue arabe ;
- l'appui aux initiatives communautaires et non publiques.

Chapitre V : SANTE ET HYGIENE PUBLIQUE

INTRODUCTION

Le Sénégal, à l'instar des pays en développement (PED), est confronté à plusieurs défis qu'il faut affronter pour garantir à la majorité de sa population une amélioration des conditions de vie par un accès équitable et durable à des services de santé de qualité. Le gouvernement du Sénégal, conscient des enjeux, s'en est invité par des réformes dans son système de santé avec des politiques telles que, l'espacement des naissances, la gratuité des césariennes et la Couverture Maladie Universelle (CMU) pour la tranche d'âge comprise entre 0 et 5 ans et les personnes du troisième âge. Aussi, à l'image de la communauté internationale, le pays a également adopté les Objectifs du millénaire pour le Développement (OMD) et a élaboré son Plan National de Planification Familiale pour lutter contre la mortalité maternelle, néonatale et infantile.

Par ailleurs, un autre facteur clé pour la conservation de la santé de tout un chacun est l'Hygiène. Avant notre accession à l'indépendance, les problèmes d'hygiène ont toujours été présents.

C'est par la suite que plusieurs textes ont été décrétés afin d'établir des règles techniques de vie qui feront éviter les excès et permettront l'ordre harmonieux de l'organisme ainsi que son maintien en parfait état de santé. Le 5 juillet 1983, la Loi N° 83.71 portant sur le Code de l'hygiène a été votée. Dans ce projet de loi, les mesures sanitaires générales ont été dégagées, à savoir : les règles d'hygiène publique, la lutte contre certaines maladies transmissibles, les mesures d'assainissement de base, les dispositions relatives aux denrées alimentaires et aux magasins d'alimentation, I 'hygiène du personnel, l'hygiène des boissons.

Dans ce chapitre, il est question de faire une analyse approfondie des indicateurs de la santé puis de l'hygiène publique.

V.1. SANTE

Introduction

Dans cette partie, il s'agit de présenter les différentes infrastructures de santé, leur personnel et le bilan des programmes sanitaires.

V.1.1. LES INFRASTRUCTURES DE SANTE

Le système de santé sénégalais se présente sous forme pyramidale avec trois niveaux:

- Le niveau central ou stratégique regroupe le Cabinet, le Secrétariat général, l'Agence de Couverture Maladie Universelle (CMU), les Directions générales, les Directions, les services techniques rattachés et cellules ;
- Le niveau régional correspond à la région médicale et assure la coordination et le suivi de la mise en œuvre de la politique de santé au niveau régional ;
- Le niveau opérationnel correspond au district sanitaire : zone opérationnelle comprenant au moins un centre de santé qui polarise plusieurs points de prestations (PPS).

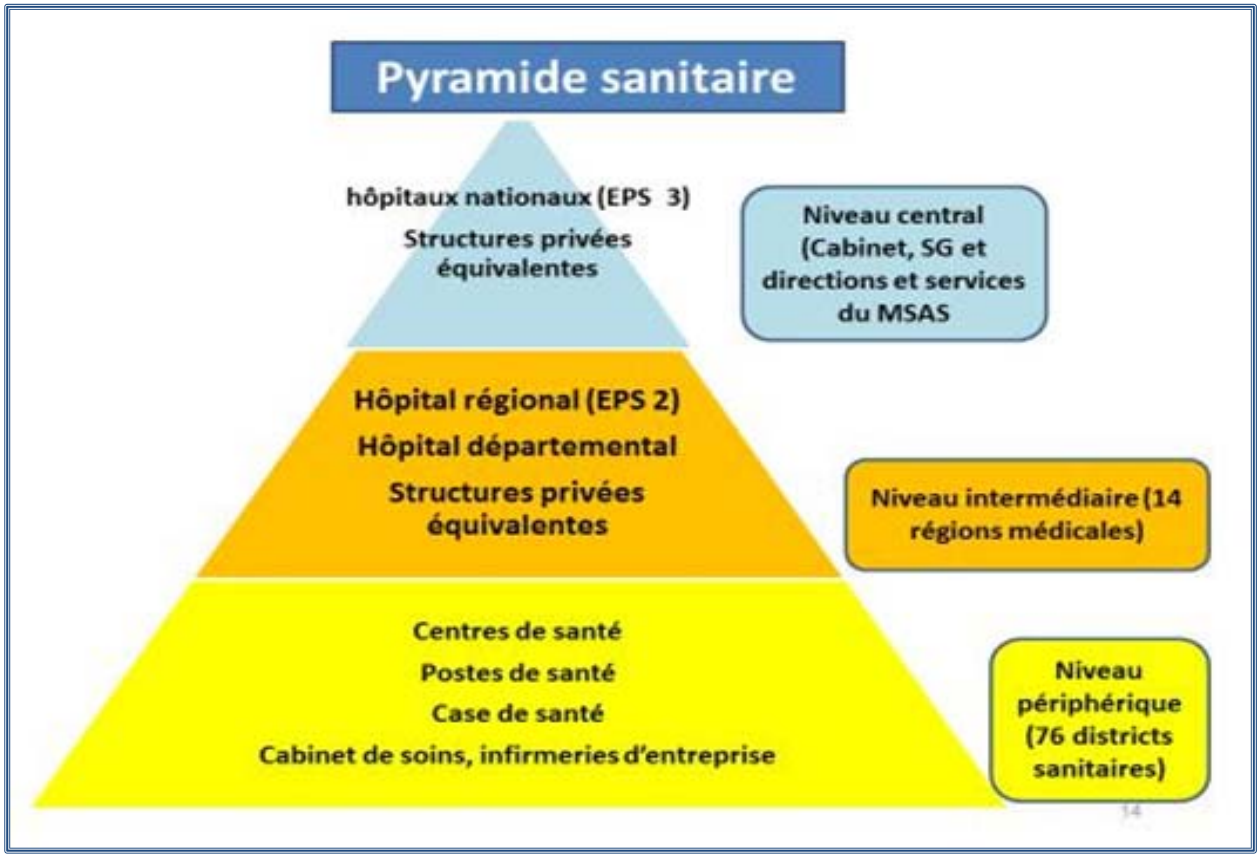

La région de Fatick enregistre 359 structures sanitaires en 2017 contre 350 en 2018, soit une baisse de 2,5%. Suivant le statut, 87% de ses structures sont localisées dans le public. En 2017, la dite région compte ainsi un (01) hôpital régional (EPS), huit (08) centres de santé, cent huit (108) postes de santé et cent quatre-vingt-quinze (195) cases de santé. En 2018, ses statistiques restent inchangées pour les hôpitaux et les centres de santé. Par contre, une légère diminution du nombre de postes de santé (2,8%) et de cases de santé (3,1%) a été observée.

Concernant les structures de santé privées, il s'agit des cabinets médicaux privés, des pharmacies privées, des dispensaires privés catholiques, des services de santé militaires et des cabinets de soins / infirmeries privés et représentent 13% de l'ensemble des structures sanitaires.

Tableau 5.30 : *Répartition et évolution du nombre d'infrastructures sanitaires publiques et parapubliques selon le type, par circonscription administrative*

Type d'Infrastructures	Année	Fatick	Foundiougne	Gossas	Région
EPS	2016	1	0	0	1
	2017	1	0	0	1
	2018	1	0	0	**1**
Centre de santé	2016	3	4	1	8
	2017	3	4	1	8
	2018	3	4	1	**8**
Poste de santé	2016	59	39	11	109
	2017	58	39	11	108
	2018	56	38	11	**105**
Total cases de santé	2016	74	89	32	195
	2017	74	89	32	195
	2018	78	79	32	**189**
Cabinets médicaux privé	2016	ND	ND	ND	ND
	2017	0	1	0	1
	2018	0	1	0	**1**
Pharmacies privées	2016	ND	ND	ND	ND
	2017	10	9	2	21
	2018	10	9	2	**21**
Dispensaires privés catholique	2016	ND	ND	ND	ND
	2017	5	2	2	9
	2018	5	2	2	**9**

Type d'Infrastructures	Année	Fatick	Foundiougne	Gossas	Région
Service santé militaire	2016	ND	ND	ND	ND
	2017	3	2	0	5
	2018	3	2	0	5
Cabinets de soins / infirmeries privés	2016	ND	ND	ND	ND
	2017	5	4	2	11
	2018	5	4	2	**11**
TOTAL	2016	ND	ND	ND	ND
	2017	159	150	50	359
	2018	161	139	50	350

Source : Région médicale de Fatick

Les infrastructures sanitaires sont plus concentrées dans les départements de Fatick et Foundiougne. Entre les années 2017 et 2018, des postes de santé et cases de santé ont été nouvellement construites et quelques-unes ne sont plus fonctionnelles. Ainsi, le nombre de structures sanitaires a augmenté de deux (02) points dans le département de Fatick et s'est réduit de 11 points à Foundiougne.

Le tableau ci-dessous synthétise les domaines de compétences techniques des EPSNH.

Tableau 5.31 : *Liste des EPSNH [1]rattachés selon les domaines techniques de compétences*

EPSNH	Spécialités
Centre National de Transfusion Sanguine (CNTS)	Produits sanguins et dérivés
Centre National d'Appareillage orthopédique (CNAO)	Kinésithérapie et Appareillage orthopédique
Centre Talibou Dabo (CTD)	Education et Réadaptation enfants handicapés
Service d'Assistance Médicale d'Urgence (SAMU National)	Régulation appels d'urgences et orientations transports sanitaires
Pharmacie Régionale d'Approvisionnement (PRA)	Médicaments et produits essentiels

EPSNH	Spécialités
Centre Anti Poison (CAP)	Surveillance et utilisation des produits toxiques
Centre de traitement des Infections Sexuellement Transmissibles (IST)	
Bureau Régional de l'Education et de l'Information pour la Santé (BREIPS)	IEC, Sensibilisation
Brigade régionale d'Hygiène	Surveillance, contrôle, répression et IEC en matière d'hygiène
Centre de formation en santé	Formation continue en santé

Source : Région médicale de Fatick

S'agissant des normes démographiques de base, les résultats en matière de couverture sanitaire montrent que, malgré les efforts fournis par l'Etat durant ces dernières années à la construction d'infrastructures sanitaires, la région de Fatick est encore loin des normes de l'OMS. Par rapport à l'existence de postes de santé, la couverture est correcte, soit un poste pour 7 533 habitants en 2017 (8012 en 2018), mais il demeure important de veiller à un bon maillage du territoire régional. Pour le nombre d'hôpitaux et de centres de santé, le gap est énorme, à l'image du pays. En effet, nous avons un centre de santé pour 101 693 habitants en 2017 (105 162 en 2018) alors que la norme est d'une case de santé pour 50 000 habitants. Pour les hôpitaux, nous sommes à un niveau de couverture très faible avec un ratio de 813 544 habitants en 2017 (841 298 en 2018) pour un hôpital alors que la norme OMS est à 150 000 habitants.

Cependant, il convient de signaler que la couverture en postes et centres de santé de la région de Fatick a subi une nette amélioration durant ces dernières années.

Tableau 5.32 : *Indicateurs de couverture sanitaire des populations*

Indicateurs	2017	2018	Normes OMS
Nombre d'habitants par poste de santé	7533	8012	1/10 000 hts
Nombre d'habitants par centre de santé	101693	105162	1/50 000 hts
Nombre d'habitants par hôpital	813544	841298	1/150 000 hts

Source : Région médicale de Fatick

V.1.2. LE PERSONNEL DE SANTE

Les personnels de santé sont essentiels pour assurer l'accès à des soins de haute qualité à toute la population et donc pour parvenir à la couverture sanitaire universelle. Ils sont composés des médecins, des infirmières, des agents de santé communautaires et de ceux qui occupent des fonctions de soutien tels que les administrateurs des hôpitaux ou encore les conducteurs d'ambulance.

Tableau 5.33 : *Répartition du personnel de santé selon la qualification professionnelle, le type de structure et le statut, par circonscription administrative*

Personnel	Fatick		Foundiougne		Gossas		Région		
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	Variation en %
Médecin	15	21	8	7	2	2	25	30	20,0
Chirurgien-dentiste	2	5	2	2	1	1	5	8	60,0
Tech sup de santé	18	17	14	5	4	4	36	26	-27,8
Travailleurs sociaux	7	7	2	2	1	1	10	10	0,0
IDE	36	35	29	29	8	10	73	74	1,4
AI	37	45	27	31	5	5	69	81	17,4
SFE	82	42	51	40	11	17	144	99	-31,3
TSGS	1	3	1	2	1	1	3	6	100,0
Agent d'hygiène	5	8	2	5	2	2	9	15	66,7
Chauffeurs	21	40	17	17	9	9	47	66	40,4
ASC	119	119	163	163	45	45	327	327	0,0
Matrone	269	269	163	163	40	40	472	472	0,0
RELAIS	993	993	338	338	152	152	1483	1483	0,0

Source : Région médicale de Fatick

En 2017, 25 médecins opèrent dans la région de Fatick. Au cours de l'année 2018 cinq (05) nouveaux médecins y ont pris fonction. Le nombre de Chirurgiens-dentistes, d'IDE, d'AI, de TSGS et d'agents d'hygiène a aussi augmenté au cours de ces années et il y a plus de chauffeurs d'ambulance. Les techniciens supérieurs de santé et les SFE sont d'effectif plus réduit en 2018, soit une diminution de 27% et 31,3% respectivement.

V.1.3. BILAN DES PROGRAMMES DE SANTE

V.1.3.1. Santé de la reproduction

La surveillance médicale de la grossesse a une influence importante sur la santé de la mère et de l'enfant. En effet, les soins prénatals permettent de déceler les complications qui peuvent mettre en danger la vie du couple mère-enfant. Il est recommandé au moins quatre consultations prénatales pour assurer un suivi correct de l'évolution de la grossesse. Les consultations prénatales (CPN) donnent l'occasion d'immuniser la future mère contre le tétanos et de faire bénéficier à celle-ci de conseils, et si besoin, de suppléments nutritionnels en cas de signes de malnutrition.

L'analyse du tableau ci-dessous révèle qu'en 2017 comme en 2018, le nombre de femmes ayant effectué leur premier contact dans les structures sanitaires de la région a connu des hausses, comparé à 2016. Cette situation reste valable pour les consultations prénatales (CPN). Par contre, une régression s'observe entre 2017 et 2018 où le nombre de femmes qui sont à leur deuxième visite a diminué de 2%.

Par ailleurs, dans la région, 93% des femmes qui ont accouché en 2017, ont suivi leur première visite (CPN1). Ce taux de consultation prénatale a diminué de 9% en 2018. Au niveau des structures sanitaires, les résultats de 2017 sont plus performants que ceux de 2018 à l'exception du district de Niakhar où le taux a atteint les 100% en 2018. Il reste cependant, de manière générale, quelques rares femmes enceintes qui n'effectuent aucunes visites avant l'accouchement. En sus, plus de 40% des femmes enceintes ne suivent pas correctement les quatre consultations (CPN4) préconisées.

Par rapport au taux d'achèvement des quatre (04) CPN, en 2017, une performance positive a été notée dans tout le système sanitaire régional. Par contre, de 2017 à 2018, une régression a été observée dans 5/7 districts que compte la région. Ce taux reste constant pour le district de Fatick (69%) mais il faudra souligner une augmentation significative pour le district de Gossas (59% en 2017 et 71% en 2018) et au niveau des hôpitaux (53% en 2017 et 82% en 2018). Cela pourrait être lié à l'intervention de l'ONG ARAF dans cette zone. Globalement, plus de 40% des femmes enceintes ne suivent pas correctement les quatre consultations (CPN4) préconisées. Cet indicateur reste toujours faible par rapport à l'objectif de la région.

Tableau 5.34 : *Evolution des principaux indicateurs de santé de la reproduction de la région selon les districts.*

Indicateurs	Année	Diofior	Fatick	Foundiougne	Gossas	Niakhar	Passy	Sokone	Hôpitaux	Total
Nombre de premiers contacts	**2016**	2205	5434	1405	4258	1303	3384	6589	180	**24758**
	2017	2228	6045	1472	4315	2106	3451	7285	156	**27058**
	2018	2227	6260	1545	3879	2080	5551	7501	146	**29189**
CPN1	**2016**	1226	2741	930	2466	587	1115	2681	137	**11883**
	2017	1213	3316	925	2132	762	1086	3359	107	**12900**
	2018	1307	3606	1182	1882	866	1385	3847	80	**14155**
CPN2	**2016**	1878	4760	1199	3404	1148	2788	5496	186	**20859**
	2017	1857	4991	1250	3309	1792	2856	6260	128	**22443**
	2018	1742	5027	1241	2885	1691	2798	6540	126	**22050**
CPN3	**2016**	1733	4217	1056	3027	1018	2670	4895	217	**18833**
	2017	1694	4683	1140	3173	1653	2714	5956	128	**21141**
	2018	1608	4727	1121	2833	1515	2606	7973	140	**22523**
CPN4	**2016**	1342	3255	828	2010	555	1822	3022	124	**12958**
	2017	1339	3642	996	2146	1151	1897	3972	126	**15269**
	2018	1371	4058	1001	2098	1109	1770	3924	146	**15477**
CPN4 correctes	**2016**	559	1688	345	825	160	403	746	92	**4818**
	2017	799	2174	707	1267	349	654	1864	142	**7956**
	2018	843	2480	765	1245	444	547	2006	66	**8396**
CPON1	**2016**	1802	4757	1215	2952	972	2547	5143	711	**20099**
	2017	1832	4962	1231	3358	1737	2885	5797	764	**22566**
	2018	1852	4973	1145	2851	1679	2861	5997	1348	**22706**
CPON2	**2016**	1597	3492	1135	2276	811	2069	4627	215	**16222**
	2017	1695	4139	1190	2665	1437	2278	5217	199	**18820**
	2018	1687	4541	1100	2224	1463	2558	5435	619	**19627**
CPON3	**2016**	794	856	490	726	129	470	440	454	**4359**
	2017	879	1821	640	938	476	430	473	144	**5801**
	2018	645	2167	645	904	419	512	980	338	**6610**
SP1	**2016**	1686	4202	1195	3347	1065	2911	4033	147	**18586**
	2017	1650	4896	1169	3361	1781	2903	6152	125	**22037**
	2018	1607	5018	1230	3035	1739	2563	6283	120	**21595**
SP2	**2016**	1562	3640	1043	2894	883	2401	3344	120	**15887**
	2017	1554	4339	1055	2962	1575	2559	5407	111	**19562**
	2018	1596	4612	1071	2783	1515	2563	5816	112	**20068**
Taux de consultations prénatales (CPN 1 contact)	**2016**	82 ,65	86,09	78,84	126,58	47,66	173,0	108,3	NA	**98,61**
	2017	72,21	82 ,35	71,63	110,58	66,13	104,3	122,2	NA	**93,31**
	2018	68	76	70	94	100	61	117	NA	**83,71**
Taux d'achèvement en CPN4	**2016**	45,60	67,5	37,1	32,4	27,2	36,1	27,8	51	**40,33**
	2017	65,87	69	76,4	59,2	45,8	60,2	55,4	53	**61,55**
	2018	64,57	69	64,72	70,66	21, »'	40	52,14	82	**59**

Indicateurs	Année	Diofior	Fatick	Foundiougne	Gossas	Niakhar	Passy	Sokone	Hôpitaux	Total
Taux d'accouchement dans les structures sanitaires	**2016**	62 ; 22	76,49	68,07	89,36	30,18	131,8	80,98	NA	**76,46**
	2017	58,24	71,46	60,15	85,88	42,72	85,64	101,41	NA	**75,84**
	2018	48,79	74,25	57,78	62,69	44,97	75	75	NA	**68**
Taux de césarienne	**2016**	NA	6,5	NA	1 ,5	NA	NA	NA	NA	**1,9**
	2017	NA	6,80	NA	NA	NA	NA	NA	NA	**1,8**
	2018	NA	7,78	NA	NA	NA	NA	NA	NA	
Taux d'utilisation de méthodes contraceptives	**2016**	16,6	15	17,9	9,48	13,26	4,46	13,19	NA	**13,2**
	2017	16	12	14	10	9	11	12	NA	**12**
	2018	13	18	17	16	11	14	14	NA	**15**

Sources : DHIS2 RAC 2018, 2017

Depuis 2016, le taux d'utilisation des méthodes contraceptives reste inférieur à 20%. Au cours des années 2017 et 2018, ce taux a quand même évolué pour les districts de Gossas (gain de 7 points entre 2016 et 2018) et Passy (gain de 10 points entre 2016 et 2018) ce qui n'est pas le cas pour le district de Diofior. Cette contre-performance peut s'expliquer par plusieurs raisons à savoir les croyances socio culturelles, la non implication des hommes dans les activités de communication sur la PF, le faible pouvoir de décision des femmes, la gestion des rumeurs, la prise en charge des effets secondaires, l'insuffisances dans la collecte des données de certains PPS, le boycott du programme constituent aussi un facteur déterminant.

Pour l'indicateur taux d'accouchement dans la structure, la région a noté une nette régression entre 2016 et 2018 sauf pour le district de Niakhar. Le niveau de cet indicateur est plus satisfaisant pour la CPN même si les objectifs ne sont pas atteints. Cela peut être lié par l'absence de logement de sage-femme dans certaines structures bien que 87% des PPS sont doublés d'infirmiers et de sages-femmes.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du nombre d'accouchements suivant le type et par district de santé. Il y a ainsi des accouchements faits à la maternité et des accouchements à domicile vus. Au total, 24 580 cas ont été décelés dans la région en 2017 contre 23 533 cas en 2018 soit une diminution de 4%. Suivant le type, moins de

12% de ces femmes ont subi un accouchement à domicile vu. Parmi ces cas, les districts de Diofior et Foundiougne enregistrent les plus faibles parts (moins de 4%). Dans la zone de Niakhar, ces accouchements à domicile sont relativement très fréquents, soit un taux de 24% en 2017 et 22% en 2018 par rapport au nombre total d'accouchements relevés.

Tableau 5.35 : *Evolution du nombre d'accouchements suivant le type et le district*

Désignation	Année	Diofior	Fatick	Foundiougne	Gossas	Niakhar	Passy	Sokone	Total
Accouchements à la maternité	**2016**	1660	4988	1213	3006	825	2579	4976	19247
	2017	1777	5391	1228	3332	1339	2852	6058	21977
	2018	1649	5971	1084	2702	1516	2576	5661	21159
Accouchements à domicile vus	**2016**	88	570	63	540	278	581	596	2716
	2017	78	535	45	508	434	400	603	2603
	2018	100	473	62	511	416	334	478	2374
Total accouchements	**2016**	1748	5558	1276	3546	1103	3160	5572	21963
	2017	1855	5926	1273	3840	1773	3252	6661	24580
	2018	1749	6444	1146	3213	1932	2910	6139	23533
Accouchements Assistés par un personnel qualifié	**2016**	1563	4469	1046	2406	722	1855	3657	15718
	2017	1584	5075	1130	3092	1274	2573	4333	19061
	2018	1594	5551	959	2516	1486	2509	4792	19407
Accouchements réalisés avec partogramme	**2016**	1505	2451	905	1696	657	1309	2511	11034
	2017	1494	3398	1021	2152	979	1613	3071	13728
	2018	1520	4033	887	2213	1272	1788	3259	14972
Accouchement réalisés avec GATPA	**2016**	1407	3837	960	2120	623	1810	3158	13915
	2017	1521	4368	1108	2629	1185	2520	4022	17353
	2018	1537	4873	940	2474	1439	2544	4544	18351
Césarienne	**2016**	NA	471	NA	33	NA	NA	NA	504
	2017	NA	512	NA	NA	NA	NA	NA	512
	2018	NA	655	NA	NA	NA	NA	NA	655

Source : Région médicale de Fatick

En 2017, 78% des accouchements enregistrés sont assistés par un personnel qualifié dans ce domaine. Ce taux a haussé de 4% en 2018. Cette évolution annuelle s'observe pour la quasi-totalité des structures sanitaires à l'exception des districts de

Foundiougne et Gossas où l'on observe une nette diminution de 5% et 2%, respectivement.

Dans la presque totalité des districts, la majorité des cas (plus de 50% en 2017 et en 2018) sont réalisés avec partogramme. Seul le district de Sokone sort du lot en 2017 avec un taux de 46% mais a atteint les 53% en 2018. La méthode GATPA est aussi fréquemment utilisée lors des accouchements. Le pourcentage des accouchements faits par césarienne est relativement faible (3%).

Il ressort de l'analyse faite ci-dessus que la réduction des morts nés et des décès néonatals reste toujours un défi pour la région. Entre 2017 et 2018, la région médicale a noté une légère augmentation du ratio de décès néonatal 0,59 en 2017 à 0,71 pour 1000 naissances vivantes avec une forte prédominance des décès de J0-J7.

Ces indicateurs supérieurs à la moyenne nationale suggèrent le renforcement de la mise en œuvre de la prise en charge du nouveau-né asphyxié, la qualité du paquet de soins essentiels pour les nouveaux nés mais aussi la qualité des CPN et de la surveillance de l'accouchement.

V.1.3.2. Programme Elargi de Vaccination (PEV)

Le programme élargi de vaccination du Sénégal vise actuellement à protéger contre treize maladies : la Tuberculose, la Poliomyélite, la Diphtérie, le Tétanos, la Coqueluche, l'Hépatite B, les infections à Haemophilus influenza b, la Rougeole, la Rubéole, les diarrhées à Rota virus, les Infections à pneumocoques, la Fièvre Jaune et le cancer du col de l'utérus.

Objectifs du programme :

- Atteindre au moins une CV de 90% des enfants de 0 à 23 mois pour tous les antigènes au niveau national ;
- Vacciner au moins 90% des enfants de 0 à 23 mois pour tous les antigènes au niveau de chaque District ;
- Vacciner au moins 90% des Femmes enceintes au VAT2 et plus ;
- Vacciner au moins 90% des Filles âgées de 9 ans contre le virus du papillome humain.

Performances :

Les performances du programme élargi de vaccination de 2016 à 2018 sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5.36 : *Evolution des Taux de couverture vaccinale et d'abandon selon l'antigène, le district sanitaire et les objectifs fixés en 2016, 2017 et 2018*

Antigène	Année	Diofior	Fatick	Foundiougne	Gossas	Niakhar	Passy	Sokone	Région	Objectifs
Taux de couverture vaccinale (en %)										
BCG	**2016**	66	72	71	101	83	109	112	89	≥ 90
	2017	65	80	89	104	92	110	113	93	≥ 90
	2018	56	72	61	77	66	98	92	77	≥ 90
PENTA 1	**2016**	70	86	77	114	90	104	117	96	≥ 90
	2017	73	89	76	119	85	101	115	97	≥ 90
	2018	58	76	69	85	71	88	93	79	≥ 90
PENTA 2	**2016**	68	82	80	111	82	104	114	93	≥ 90
	2017	72	88	77	108	80	99	110	93	≥ 90
	2018	62	72	64	84	68	89	91	78	≥ 90
PENTA 3	**2016**	71	82	82	108	81	100	114	93	≥ 90
	2017	76	88	82	106	80	96	112	94	≥ 90
	2018	62	73	66	86	69	89	92	78	≥ 90
RR1	**2016**	75	73	84	99	75	101	107	88	≥ 90
	2017	73	78	82	99	85	97	104	88	≥ 90
	2018	60	70	71	89	65	95	86	77	≥ 90
Fièvre Jaune	**2016**	66	67	84	90	68	94	93	80	≥ 90
	2017	64	74	75	90	66	93	78	77	≥ 90
	2018	60	62	66	83	56	91	72	70	≥ 90
ECV	**2016**	67	72	82	98	68	84	80	78	≥ 90
	2017	27	76	28	87	28	65	62	60	≥ 90
	2018	39	49	69	80	16	85	43	53	≥ 90
VPO 1	**2016**	69	83	77	112	86	103	114	94	≥ 90
	2017	73	89	76	120	88	101	114	97	≥ 90
	2018	58	76	69	85	71	89	91	79	≥ 90
VPO 2	**2016**	68	80	79	111	82	102	93	88	≥ 90
	2017	71	87	77	108	80	100	108	93	≥ 90
	2018	60	75	64	84	69	89	89	78	≥ 90
VPO 3	**2016**	71	83	81	108	80	98	94	89	≥ 90
	2017	76	88	82	105	79	96	110	89	≥ 90
	2018	62	71	66	86	70	89	90	78	≥ 90
VAT1	**2016**	17	15	20	23	9	28	20	19	≥ 90
	2017	14	19	20	22	10	27	24	20	≥ 90

Antigène	Année	Diofior	Fatick	Foundiougne	Gossas	Niakhar	Passy	Sokone	Région	Objectifs
	2018	14	20	21	15	10	20	21	18	≥ 90
VAT2 et +	**2016**	55	48	71	79	58	92	83	68	≥ 90
	2017	53	57	65	85	53	83	83	68	≥ 90
	2018	39	55	53	58	53	71	67	58	≥ 90
Taux d'abandon (en %)										
BCG/RR1	**2016**	-11.14	1.41	-15.59	4.39	11.72	9.43	5.81	3.22	≤ 10
	2017	-10.39	-1.07	-14.35	6.62	9.28	10.43	10.21	4.13	≤ 10
	2018	-7	2	-17	-16	2	4	7	-1	≤ 10
P1/P3	**2016**	-1.33	4.16	-6.48	4.66	9.53	3.92	3.16	3.48	≤ 10
	2017	-4.55	0.49	-8.44	11.46	5.91	4.33	3	3	≤ 10
	2018	-6	3	4	-1	2	-1	1	1	≤ 10

Source : Région médicale de Fatick

Globalement, la région a connu des progrès sur la vaccination entre 2016 et 2017 avec l'atteinte de l'objectif de couverture vaccinale d'au moins 90% pour les antigènes suivants : BCG, Penta1, Penta2, Penta3, VPO1 et VPO2. Ces résultats pourraient être liés au renforcement de capacités des prestataires sur la gestion du programme élargi de vaccination à tous les niveaux, à la bonne disponibilité des intrants, à la supervision des prestataires et au suivi des performances.

Par contre des contre-performances ont été enregistrées avec le RR, la Fièvre Jaune, l'ECV, le VPO 3 et le VAT durant la même période. Celles-ci pourraient être liées à la recherche non systématique des irréguliers à la vaccination, à la longue rupture du vaccin antiamaril et à l'insuffisance dans le reporting des données de la vaccination antitétanique. L'indicateur « enfant complètement vacciné » a été affecté par la longue rupture nationale du VAA et du VPI.

En 2018, la région a régressé par rapport à 2017. En effet aucun indicateur n'a atteint l'objectif de couverture vaccinale d'au moins 90%. Cette situation pourrait être liée à la recherche non systématique des irréguliers à la vaccination, à la mobilité de la cible vaccinale dans les zones insulaires de Foundiougne, Diofior et Sokone où les femmes se déplacent avec leurs enfants à la faveur des activités économiques (accompagnent leurs maris dans la cueillette et la vente des fruits de mer).

Le boycott des activités de vaccination par certains partenaires sociaux à partir du troisième trimestre de l'année 2018 a impacté l'offre de service vaccinale au niveau des points de prestation de service.

Par ailleurs, suivant l'indicateur du taux d'abandon, la région n'a pas encore atteint le seuil critique (10%).

V.1.3.3. Programme national de lutte contre le paludisme

Le Programme National de Lutte contre le Paludisme (PNLP) a adopté depuis 2010 la démarche de l'élaboration des plans stratégiques de 3ème génération qui consiste à procéder à une revue exhaustive et inclusive du programme et à une évaluation de sa mise en œuvre. L'élaboration de ce Plan Stratégique National (PSN) 2016-2020 participe à donner corps à la vision de la politique de santé dans le cadre du Plan Sénégal Emergent tout en réaffirmant l'ambition du Sénégal d'aller à l'élimination du paludisme et à la réduction de la morbidité et de la mortalité palustre à un niveau proche de zéro en adaptant les interventions de lutte aux différents faciès épidémiologiques, mais aussi, en adoptant des interventions innovantes à haut impact. Les statistiques obtenues depuis 2016 montrent que la proportion des malades atteints de paludisme ne cesse de diminuer. Elle est passée de 1,5% à 0,9% entre 2016 et 2017 avant d'atteindre 0,5% en 2018. Parmi ces cas de paludisme, plus de 80% sont des patients âgés de 5 ans et plus et les femmes représentent moins de 1,5%.

***Tableau 5.37** : Evolution de la situation des Malades vus en Consultation Externe selon la catégorie de malades, par district*

Districts	Année	Enfants de - 5 Ans		Patients Agés de 5 ans et +		TOTAL		Femmes malades	
		Nb. total de cas vus (toutes Affections confondues)	Nb. de cas de paludisme confirmé (par TDR)	Nb. total de cas vus (toutes Affections confondues)	Nb. de cas de paludisme confirmé (par TDR)	Nb. total de cas vus (toutes Affections confondues)	Nb. de cas de paludisme confirmé (par TDR)	Nb. total de cas vus (toutes Affections confondues)	Nb. de cas de paludisme confirmé (par TDR)
District de Diofior	**2016**	7695	17	19229	165	26924	182	546	6
	2017	23803	9	52902	152	76705	161	1735	2
	2018	16526	4	41996	88	58522	92	1767	0
	2016	24667	84	44455	567	69122	651	3085	5
	2017	47371	38	79098	396	126469	434	5227	3

Districts	Année	Enfants de - 5 Ans		Patients Agés de 5 ans et +		TOTAL		Femmes malades	
		Nb. total de cas vus (toutes Affections confondues)	Nb. de cas de paludisme confirmé (par TDR)	Nb. total de cas vus (toutes Affections confondues)	Nb. de cas de paludisme confirmé (par TDR)	Nb. total de cas vus (toutes Affections confondues)	Nb. de cas de paludisme confirmé (par TDR)	Nb. total de cas vus (toutes Affections confondues)	Nb. de cas de paludisme confirmé (par TDR)
District de Fatick	**2018**	34881	20	72141	302	107022	322	4786	3
District de Foundiougne	**2016**	11183	11	21158	94	32341	105	597	2
	2017	19569	7	31383	63	50952	70	1030	3
	2018	15551	8	28556	66	44107	74	955	2
District de Gossas	**2016**	13481	60	28943	245	42424	305	1355	2
	2017	21341	41	38926	222	60267	263	2250	5
	2018	14609	46	36076	288	50685	334	1332	4
District de Niakhar	**2016**	10013	13	18084	148	28097	161	780	2
	2017	19489	11	29540	173	49029	184	1264	0
	2018	15785	6	31653	86	47438	92	1383	0
District de Passy	**2016**	15443	219	18359	954	33802	1173	1484	21
	2017	23973	345	27876	1886	51849	2231	2224	28
	2018	15144	216	26782	930	41926	1146	1687	9
District de Sokone	**2016**	30427	430	44530	1463	74957	1893	3465	26
	2017	54098	326	71519	1046	125617	1372	5894	16
	2018	39792	57	71549	356	111341	413	5477	2
Région de Fatick	**2016**	112909	834	194758	3636	307667	4470	11312	64
	2017	209644	777	331244	3938	540888	4715	19624	57
	2018	152288	357	308753	2116	461041	2473	17387	20
Taux (%)	**2016**	36,7	18,7	63,3	81,3	100,0	100,0	3,7	1,4
	2017	38,8	16,5	61,2	83,5	100,0	100,0	3,6	1,2
	2018	33,0	14,4	67,0	85,6	100,0	100,0	3,8	0,8

Source : Région médicale de Fatick

Suivant le district sanitaire, les personnes souffrantes sont plus localisées dans les districts de Sokone et de Fatick qui représentent chacun plus de 20% des cas. Par contre, les cas de paludismes sont plus fréquents dans la zone de Passy avec un taux de 47% en 2017 et 46% en 2018.

Le nombre de cas de paludisme grave équivaut à 2,23% en 2016. Il a diminué les deux années qui suivent avec une proportion de 0,88% en 2017 et 0,5% en 2018. Le nombre de décès par paludisme se réduit aussi et passe de 7 cas en 2017 à 4 en 2018.

Par ailleurs, le Traitement Préventif Intermittent du paludisme (**TPI**) permet de réduire les épisodes de paludisme chez les femmes enceintes. Ainsi, 45% des femmes sont sous TPI. Ce taux a évolué en 2017 avec 53% et dépasse toujours les 50% en 2018.

***Tableau 5.38** : Récapitulatif et évolution des efforts de lutte contre le paludisme*

Indicateurs	2016	2017	2018
Morbidité proportionnelle palustre	2.23%	0.88%	**0.5%**
Nombre de décès par paludisme	8	7	**4**
Pourcentage des femmes sous TPI	45%	53%	**51.82%**

Source : Région médicale de Fatick

V.1.3.4. Programme de lutte contre la tuberculose

Le programme national de lutte contre la tuberculose est une réponse de l'état à la pandémie tuberculeuse. La lutte contre la tuberculose, figurant parmi les priorités définies par le Ministère de la Santé et de l'Action Sociale, a été érigée en programme depuis 1985. L'objectif principal de ce programme est de réduire la morbidité, la mortalité et la transmission de la tuberculose en accord avec les OMD et les cibles du partenariat STOP TB et d'éliminer cette maladie d'ici 2050.

Dans la région de Fatick, tous les cas attendus n'ont pas été dépisté contre la tuberculose. Cependant, parmi ceux qui ont effectué le dépistage, 34% de cas de tuberculose ont été détectés en 2017. Ce taux de détection a augmenté de 23 points en 2018. Malgré cette situation, la région a enregistré une bonne performance par rapport au taux de guérison. Ainsi, plus de 80% des personnes atteintes de tuberculose et qui étaient sous TPM+ ont été guéries. En 2017, 8% de ces malades ont interrompu leur traitement. Ce taux d'interruption est de 3% en 2018. Ces cas sont considérés comme des pertes de vue ou d'abandon.

Tableau 5.39 : *Evolution du Taux de détection de la tuberculose selon le district*

Districts	Année	Population	Cas attendus	Cas dépistés	Taux détection (%)	Taux de guérison des malades TPM+	Taux d'interruption de traitement (perdus de
District de Diofior	**2016**	83626	84	30	35%	94%	0
	2017	86443	86	27	42%	89%	4%
	2018	89389	116		71%	88%	0%
District de Fatick	**2016**	204415	204	63	31%	92%	3%
	2017	211300	211	52	35%	83%	5%
	2018	218510	284		41%	86%	4%
District de Foundiougne	**2016**	55851	56	25	47%	56%	26%
	2017	57733	58	11	28%	78%	13%
	2018	59702	78		100%	94%	0%
District de Gossas	**2016**	105447	105	35	40%	56%	25%
	2017	108999	109	41	38%	56%	22%
	2018	112719	147		62%	52%	9%
District de Niakhar	**2016**	85694	86	22	26%	100%	0%
	2017	88579	89	30	37%	94%	0%
	2018	91600	119		51%	86%	0%
District de Passy	**2016**	90073	90	18	20%	100%	0%
	2017	93087	93	15	20%	88%	6%
	2018	96262	125		64%	89%	0%
District de Sokone	**2016**	161926	162	61	38%	61%	7%
	2017	167401	167	42	32%	84%	3%
	2018	173113	225		48%	88%	4%
Total Région	**2016**	787032	787	253	28%	85%	8%
	2017	813542	814	218	34%	80%	8%
	2018	841295	1094		57%	81%	3%

Source : Région médicale de Fatick

Suivant les structures sanitaires de la région, le taux de détection est plus significatif en 2018 comparé aux années précédentes. Dans le district de Foundiougne, toutes les personnes dépistées contre la tuberculose sont atteintes de la dite maladie. Celles-ci ont tous suivi le traitement et les 94% ont été guéries. En 2017, ce traitement a donné de bons résultats surtout au niveau des districts de Niakhar, Diofior et Passy où le taux de guérison a atteint les 94%, 89% et 88% respectivement. En 2018, les meilleurs résultats sont enregistrés dans les districts de Foundiougne (94%), Passy (89%) et Sokone (88%).

V.1.3.5. Programme de lutte contre le VIH/sida

Le Gouvernement du Sénégal a depuis 1986, déployé d'importants efforts dans la riposte au sida. Ces efforts soutenus par les secteurs de développement, les acteurs communautaires et les partenaires au développement, ont permis de faire reculer la pandémie dans notre pays. Aujourd'hui, le Sénégal a adopté des stratégies ambitieuses pour sa politique de développement déclinées dans le Plan Sénégal Emergent (PSE). Ce nouveau plan stratégique proposé par le Conseil National de Lutte contre le Sida a pour vision d'apporter une contribution effective et efficace tant à l'échelle nationale qu'internationale pour mettre fin à l'épidémie du sida d'ici 2030.

Les statistiques obtenues à travers la région médicale révèlent que les activités de communication organisées dans la région ont diminué de 2016 à 2018. Les causeries sont plus réalisées dans le district de Sokone et il ya des années où elles n'ont pas été effectuées par certaines structures sanitaires. C'est le cas de Diofior, Gossas et Niakhar pour l'an 2016. En 2018, il s'agit de Foundiougne et Gossas. Cette situation peut être due à l'absence des activités d'IEC/CCC sur le VIH de manière générale.

Par ailleurs, dans le cadre du dépistage du VIH chez les femmes enceintes, des efforts ont été faits par les prestataires avec une augmentation du nombre de femmes enceintes dépistées passant de 20 572 en 2016 à 25 258 en 2018 même si l'on note une légère baisse en 2017. Les tests ont révélé 42 cas de femmes enceintes séropositives dans la région en 2016, 16 en 2017 et 24 en 2018. Toutefois, il faut noter une déperdition entre le nombre de femmes vue pour la 1ère fois en CPN et celles dépistées. En effet, cette situation peut être due à l'absence de formation en counseling par certains prestataires mais aussi des ruptures des tests de dépistage au niveau de certaines structures.

Tableau 5.40 : *Evolution des indicateurs VIH/sida*

Indicateurs	Année	Diofior	Fatick	Foundiougne	Gossas	Niakhar	Passy	Sokone	Région
Nombre de causeries réalisées	**2016**	0	578	100	0	0	51	169	**898**
	2017	154	36	58	15	4	45	240	**552**
	2018	70	3	0	0	16	30	46	**165**
Nombre de jeunes âgés de 15 à 24 ans touchés par les activités d'IEC/CC de proximité	**2016**	0	602	2721	0	0	1071	4700	**9094**
	2017	2232	645	1156	579	103	292	3481	**8488**
	2018	1660	70	0	0	480	749	1040	**3999**
Nombre de femmes enceintes qui ont fait le test de dépistage VIH	**2016**	2166	4729	1460	2849	2169	2590	4609	**20572**
	2017	1461	3973	1458	2330	1169	1901	4405	**16697**
	2018	1956	6439	1539	3661	2029	3202	6432	**25258**
Nombre de femmes enceintes séropositives	**2016**	7	2	2	9	0	9	13	**42**
	2017	1	1	1	3	0	3	7	**16**
	2018	2	5	0	4	2	1	10	**24**
Nombre de femmes enceintes vues en CPN pour la première fois au niveau du site	**2016**	2170	5504	1405	4226	2198	2810	6282	**24595**
	2017	2250	6206	1483	3718	1932	2686	6556	**24831**
	2018	2034	6351	1539	3849	2126	3547	7469	**26915**
Nombre de femmes enceintes chez qui le test de dépistage VIH a été proposé	**2016**	2166	5598	1460	3352	2169	2728	5913	**23386**
	2017	2196	6492	1492	3692	2043	2500	6172	**24587**
	2018	2011	6461	1539	3805	2135	3536	7035	**26522**
Nombre de femmes enceintes	**2016**	5	14	3	5	2	3	16	**48**
	2017	0	5	6	6	0	1	15	**33**

Indicateurs	Année	Diofior	Fatick	Foundiougne	Gossas	Niakhar	Passy	Sokone	Région
infectées par le VIH bénéficiant d'une prophylaxie ARV pour réduire la transmission mère enfant du VIH	**2018**	2	8	3	7	0	0	8	**28**
Nombre de personnes testées pour le VIH	**2016**	2	39	24	14	9	12	53	**153**
	2017	10	50	26	21	3	12	33	**155**
	2018	19	56	11	22	10	7	64	**189**
Nombre de programmes VIH/SIDA diffusés à travers les média (TV, radios, presses écrites)	**2016**	0	0	0	0	0	0	3	**3**
	2017	0	0	0	0	0	0	6	**6**
	2018	0	0	0	0	0	0	4	**4**
Nombre de structures appuyées en réactifs, consommables et équipements pour le diagnostic et le suivi des patients infectés par le VIH	**2016**	16	31	11	12	7	11	16	**104**
	2017	19	39	14	13	8	14	19	**126**
	2018	16	36	13	12	8	13	18	**116**
Nombre de PVVIH bénéficiant d'un diagnostic et	**2016**	34	548	55	80	11	62	718	**1508**
	2017	20	487	62	119	0	35	255	**978**
	2018	0	389	223	28	2	21	211	**874**

Indicateurs	Année	Diofior	Fatick	Foundiougne	Gossas	Niakhar	Passy	Sokone	Région
d'un traitement des infections opportunistes									
Nombre de patients VIH diagnostiqué et suivi pour TB qui ont débuté ou qui continue un traitement ARV au cours ou à la suite d'un traitement antituberculeux	**2016**	1	3	0	1	0	0	5	**10**
	2017	1	0	0	1	2	1	2	**7**
	2018	2	3	4	0	0	0	0	**9**
Nombre de personnes avec une infection VIH au stade avancé qui reçoivent une combinaison d'ARV	**2016**	16	32	13	14	9	12	51	**147**
	2017	10	24	24	13	6	12	28	**117**
	2018	8	41	9	17	8	11	50	**144**
Nombre de nouveaux cas de décès	**2016**	2	8	8	2	2	2	26	**50**
	2017	5	4	3	3	1	5	14	**35**
	2018	1	12	4	4	3	4	11	**39**
Nombre de cas de perdus de vue	**2016**	4	8	0	3	3	1	37	**56**
	2017	10	24	15	19	5	7	50	**130**
	2018	2	10	0	15	3	15	93	**138**

Source : DHIS2, REVUES, RAPPORTS

D'autre part, nous constatons des gaps à combler entre les personnes diagnostiquées VIH positifs et celles qui sont mis sous ARV. Ainsi en 2016, sur 162 personnes diagnostiquées, seuls 147 sont mises sous ARV. En 2017, c'est 155 contre 117 et en 2018, 189 contre 144. Cette situation peut être due à la non application de la stratégie

TATARSEN par certains prestataires mais également la non effectivité de la décentralisation des prises en charge de PVVIH au niveau des postes de santé.

Quant à la prise en charge des infections opportunistes, elle pose un véritable problème. En effet, nous constatons la diminution progressive du nombre de PVVIH bénéficiant d'un traitement qui passe de 1508 en 2016 à 874 en 2018. Cette dernière peut être due à l'arrêt de dotation de certains médicaments IO par la DLSI tels que le Fluconazole etc. A cela s'ajoute les ruptures de l'INH entre autres.

En sus, le nombre de décès reste encore élevé au niveau de la région et la gestion des perdus de vue se pose avec acquitté, 56 en 2016, 130 en 2017 et 138 en 2018. Mais cette situation est beaucoup plus préoccupante au niveau du district de Sokone avec respectivement 56 PDV en 2016, 50 PDV en 2017 et 93 PDV 2018. Cette situation peut être due aux difficultés rencontrées par le district de Sokone dans la gestion des patients au niveau de la frontière mais aussi à cause des problèmes d'accessibilité.

V.1.3.6. Surveillance des maladies à potentiel épidémique

La région de Fatick, en plus d'être un carrefour, est aussi traversée par le corridor Dakar – Bamako. Il s'y ajoute la présence des îles du Saloum et les frontières terrestres et fluviomaritimes avec la République de Gambie. Ce qui constitue un véritable potentiel de développement socio-économique mais aussi une situation de vulnérabilité par rapport à la propagation des épidémies. C'est pourquoi, la surveillance épidémiologique des maladies ou évènements de santé publique constitue un défi permanent. L'évolution de la surveillance des cas suspects des maladies à potentiel épidémique, des maladies à éradiquer et des MAPI dans la région de Fatick par département est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5.41 : *Evolution des résultats de la surveillance des maladies à potentiel épidémique, des maladies à éradiquer et des MAPI selon le département et le district*

Département / District	Année	Méningite	Rougeole	Fièvre jaune	D + Sg	Choléra	PFA	Tétanos	MAPI
Diofior	**2016**	6	9	1	16	0	2	0	0
	2017	1	2	4	11	0	2	0	10
	2018	0	4	0	10	0	2	0	5
Fatick	**2016**	11	3	9	46	0	1	0	0
	2017	3	5	24	68	0	3	0	10
	2018	2	3	3	56	0	2	0	1
Niakhar	**2016**	2	0	3	3	0	1	0	1
	2017	2	0	5	20	0	0	0	3
	2018	0	0	0	21	0	0	0	0
Total département de Fatick	**2016**	**19**	**12**	**13**	**65**	**0**	**4**	**0**	**1**
	2017	**6**	**7**	**33**	**99**	**0**	**5**	**0**	**23**
	2018	**2**	**7**	**3**	**87**	**0**	**4**	**0**	**6**
Foundiougne	**2016**	2	3	1	4	0	0	0	9
	2017	4	2	0	8	0	1	0	2
	2018	1	0	2	3	0	0	0	1
Passy	**2016**	0	0	2	3	0	0	0	0
	2017	1	2	4	77	0	2	0	9
	2018	0	0	2	72	0	1	0	2
Sokone	**2016**	6	11	6	16	0	2	0	0
	2017	4	7	2	32	0	0	0	5
	2018	5	2	8	14	0	3	0	3
Total département de Foundiougne	**2016**	**8**	**14**	**9**	**23**	**0**	**2**	**0**	**9**
	2017	**9**	**11**	**6**	**117**	**0**	**3**	**0**	**16**
	2018	**6**	**2**	**12**	**89**	**0**	**4**	**0**	**6**
Gossas	**2016**	6	34	2	9	0	1	0	2
	2017	0	10	1	32	0	2	0	0
	2018	0	2	3	72	0	3	0	2
Total département de Gossas	**2016**	**6**	**34**	**2**	**9**	**0**	**1**	**0**	**2**
	2017	**0**	**10**	**1**	**32**	**0**	**2**	**0**	**0**
	2018	**0**	**2**	**3**	**72**	**0**	**3**	**0**	**2**
Région	**2016**	**33**	**60**	**24**	**97**	**0**	**7**	**0**	**12**
	2017	**15**	**28**	**40**	**248**	**0**	**10**	**0**	**39**
	2018	**8**	**11**	**18**	**248**	**0**	**11**	**0**	**14**

Sources : Rapports trimestriels des activités de la surveillance épidémiologique 2016, 2017 et 2018

Tous les résultats des cas suspects de méningite, de paralysie flaque aiguë et de fièvre jaune étaient négatifs de 2016 à 2018. Quant à la rougeole et à la rubéole, un seul

cas confirmé a été enregistré en 2016 au niveau du district de Sokone. Une riposte autour du cas a été effectuée pour circonscrire le foyer.

Par rapport aux diarrhées sanglantes, tous les cas notifiés entre 2016 et 2017 étaient négatifs. Cependant, en 2018 le district de Diofior a notifié deux cas positifs au Salmonella et à l'Escherichia Coli.
Les cas de MAPI mineures sont signalés par les prestataires. En 2018, le district de Foundiougne a notifié un cas de MAPI grave ayant entraîné un décès.

Pour le Choléra et le Tétanos, aucun cas confirmé n'a été déclaré entre 2016 et 2018.

Malgré le renforcement continu des capacités des prestataires sur la surveillance épidémiologique et la disponibilité du matériel de prélèvement des échantillons, les laboratoires des districts ont une faible capacité à identifier les germes dans le liquide céphalo-rachidien (LCR) et les selles diarrhéiques.

V.1.3.7. Activités de nutrition

La malnutrition, résulte d'un déséquilibre entre les besoins de l'organisme et les apports alimentaires. Elle affecte généralement les enfants et pour lutter contre ce fléau, des activités de nutrition ont été organisées dans la région. Concernant les campagnes de supplémentassions en vitamine A, la population cible est constituée des enfants âgés de 06 à 59 mois. Ils sont au nombre de 140 161 en 2017 et le taux de couverture par rapport à cet indicateur vaut 17,3%. En 2018, le nombre d'enfants ciblés (128 357) a baissé ainsi que les supplémentés (7 533). Quant au déparasitage, il concerne les enfants de 12 à 59 mois. En 2017, 35 200 sur 126 963 enfants ont été déparasités, soit un taux de couverture de 27,7%. Ce taux est de 8,8% en 2018.

Tableau 5.42 : *Evolution des résultats des campagnes de supplémentassions en vitamine A et de déparasitage mené dans la région de Fatick*

Département / District	Année	Supplémentassions en vitamine A			Déparasitage		
		Pop. cible 6-59 mois	Supplémentés	Taux de Couverture %	Pop. cible 12-59 mois	Déparasités	Taux de Couverture %
District Foundiougne	**2016**	12092	37	0,31	7238	6	0,08
	2017	10877	275	2,53	10444	14	0,13
	2018	8788	1289	14,67	7737	913	11,80
District Passy	**2016**	19501	3328	17,07	11673	9707	83,16
	2017	16197	6502	40,14	14708	14713	100,03
	2018	9649	1204	12,48	8496	1272	14,97
District Sokone	**2016**	35057	818	2,33	20986	838	3,99
	2017	29128	1712	5,88	26517	3603	13,59
	2018	34522	25	0,07	30395	2314	7,61
Total département de Foundiougne	**2016**	66650	4183	6,28	39897	10551	26,45
	2017	56202	8489	15,10	51669	18330	35,48
	2018	52959	2518	4,75	46628	4499	9,65
District Gossas	**2016**	22829	0	0,00	13666	0	0,00
	2017	18966	1023	5,39	16895	1177	6,97
	2018	16592	11	0,07	14608	24	0,16
Total département de Gossas	**2016**	22829	0	0,00	13666	0	0,00
	2017	18966	1023	5,39	16895	1177	6,97
	2018	16592	11	0,07	14608	24	0,16
District Diofior	**2016**	18105	376	2,08	10838	567	5,23
	2017	12551	2566	20,44	11021	2079	18,86
	2018	13158	2843	21,61	11585	3032	26,17
District Fatick	**2016**	44256	6828	15,43	26492	1519	5,73
	2017	36766	11888	32,33	33386	9642	28,88
	2018	32165	1778	5,53	28319	1975	6,97
District Niakhar	**2016**	18553	9	0,05	11106	0	0,00
	2017	15676	303	1,93	13992	3972	28,39
	2018	13483	383	2,84	11871	418	3,52
Total département Fatick	**2016**	80914	7213	8,91	48436	2086	4,31
	2017	64993	14757	22,71	58399	15693	26,87
	2018	58806	5004	8,51	51775	5425	10,48
Total région	**2016**	**170393**	**11396**	**6,69**	**101999**	**12637**	**12,39**
	2017	**140161**	**24269**	**17,32**	**126963**	**35200**	**27,72**
	2018	**128357**	**7533**	**5,87**	**113011**	**9948**	**8,80**

Source : Région médicale de Fatick

V.2. HYGIENE PUBLIQUE

La Brigade d'Hygiène Régionale est chargée, sous l'autorité administrative, de l'application des dispositions relatives à la protection de la santé publique : il exerce un contrôle administratif et technique des règles d'hygiène dans la région, il a un rôle de prévention et de protection de la santé publique.

Il est chargé de faire appliquer les règles d'hygiène publique en s'appuyant sur les articles de la santé publique. Il a donc un rôle de police sanitaire. Il fait appliquer la loi dans les domaines de l'habitat, de l'hygiène alimentaire, de la pollution de l'air, du sol, de l'eau, de la qualité des eaux potables, etc. Il a aussi un rôle de conseils dans tous ces domaines. Le bilan de ses activités sera analysé à travers les visites domiciliaires.

V.2.1. LES VISITES DOMICILIAIRES

En 2018, la brigade et les sous brigades d'hygiène de la région de Fatick ont eu à visiter 7 989 concessions au niveau de la région. Ce nombre, qui était 8 135 en 2017, a ainsi subi une baisse de 1,8%. Cette diminution s'observe jusqu'au niveau départemental avec des variations de 0,4% pour le département de Fatick, 3,5% pour Foundiougne et 1,6% pour Gossas.

Tableau 5.43 : *Evolution et répartition du nombre de concessions visitées*

Circonscription administrative	2017		2018		Variation (%)
	Nb	%	Nb	%	
Fatick	3455	42,5	3442	43,1	-0,4
Foundiougne	3120	38,4	3012	37,7	-3,5
Gossas	1560	19,2	1535	19,2	-1,6
Région	8135	100,0	7989	100,0	-1,8

Source : Brigade régionale d'Hygiène

Les visites les plus fréquentes ont été effectuées dans le chef-lieu de département, soit 43% en 2017 et en 2018. Elles sont suivies par celles effectuées dans le département de Foundiougne (38%) et enfin celles du département de Gossas (19%).

Les visites domiciliaires permettent à la police de l'hygiène d'effectuer des contrôles de la salubrité. Lesdits contrôles ont permis de constater en 2017, 2310 infractions dans toute la région contre 2518 en 2018, soit une baisse de 8,3%.

***Tableau 5.44**: Répartition des infractions relevées durant les prospections domiciliaires*

Sous brigade d'hygiène SBH		Fatick		Diofior		Gossas		Foundiougne		Passy		Sokone		TOTAL		Variation
		2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	
Défaut de balayage		92	80	22	18	19	21	25	14	0	0	12	14	170	147	-13,5
Dépôt d'ordures non conforme		27	13	3	4	8	6	12	10	0	0	4	8	54	41	-24,1
Jets d'eaux usées (SVP)		45	37	12	16	16	16	28	24	0	0	10	9	111	102	-8,1
Ecoulement d'eaux usées		26	28	5	6	31	24	14	16	0	0	7	6	83	80	-3,6
Système d'évacuation non conforme		26	42	5	12	31	20	14	13	0	0	7	8	83	95	14,5
Défauts de poubelles réglementaires		824	740	140	203	605	540	213	135	0	0	17	45	1799	1663	-7,6
Dépôt de gravats		5	3	1	0	4	2	2	1	0	0	7	4	19	10	-47,4
Défaut de désherbage (DDH)		3	12	6	8	6	9	4	4	0	0	3	2	22	35	59,1
Enclos non conforme (ENC)		6	8	1	3	4	5	1	2	0	0	1	3	13	21	61,5
Dépôt de fumier		2	2	2	1	4	3	1	0	0	0	1	1	10	5	-50,0
Insalubrité (INS)		1	2	0	0	1	1	1	1	0	0	0	1	3	5	66,7
Défaut de sanitaire (DSS)		43	29	6	15	58	34	31	17	0	0	13	11	151	106	-29,8
TOTAL	**Nombre**	1100	996	203	286	787	681	346	237	0	0	82	112	2518	2310	-8,3
	%	43,7	43,1	8,1	12,4	31,3	29,5	13,7	10,3	0,0	0,0	3,3	4,8	100	100	

Source : Brigade régionale d'Hygiène

Les infractions les plus fréquentes relevées en 2017 lors de ces visites sont les défauts de poubelles réglementaires (1799, soit 71,4% des infractions relevées), le défaut de balayage (6,8%), le défaut sanitaire (6%), les jets d'eaux usées (4,4%), le défaut du

système d'évacuation conforme (3,3%), les écoulements d'eaux usées (3,3%). Les autres infractions concernent l'insalubrité, le dépôt de fumier, l'ENC, le DDH et le dépôt de gravats. En 2018, c'est pratiquement la même situation en termes de pourcentage.

V.2.2. LES INSPECTIONS DES ERP2

En plus des visites domiciliaires, la brigarde d'hygiène de la région de Fatick a effectué en 2018, 2 572 inspections dans les Etablissements Recevant du Public (ERP) contre 2 940 en 2017, soit une baisse de 12,5%. Cette forte baisse est imputable au recul très important noté dans les inspections des boutiques, des restaurants, gargotes, et autres et des cafeterias lesquels, reçoivent en général plus de 2/3 des contrôles.

Tableau 5.45 : *Evolution et répartition des inspections des ERP selon la nature et le département.*

Nature ERP / Année	Fatick			Foundiougne			Gossas			Région		
	2018	2017	Variation (%)	2018	2017	Variation (%)	2018	2017	Variation (%)	2018	2017	Variation (%)
Boutiques	522	590	-11,5	398	532	-25,2	161	206	-21,8	1081	1328	-18,6
Restaurants	102	98	4,1	70	79	-11,4	28	58	-51,7	200	235	-14,9
Gargotes	55	50	10,0	64	51	25,5	45	39	15,4	164	140	17,1
Cafétérias	32	31	3,2	20	28	-28,6	14	17	-17,6	41	76	-46,1
Dibiteries	17	31	-45,2	10	24	-58,3	8	11	-27,3	35	66	-47,0
Boulangeries	10	11	-9,1	9	9	0,0	4	6	-33,3	23	27	-14,8
Kiosques pain	34	38	-10,5	28	34	-17,6	17	26	-34,6	79	98	-19,4
Kiosques à lait	7	7	0,0	5	6	-16,7	2	3	-33,3	14	16	-12,5
Tangana	77	75	2,7	69	70	-1,4	36	45	-20,0	182	190	-4,2
Vente sur la voie publique	51	52	-1,9	45	43	4,7	24	19	26,3	120	114	5,3
Boucheries	12	16	-25,0	11	12	-8,3	8	11	-27,3	31	39	-20,5
Cantines	11	9	22,2	13	8	62,5	8	7	14,3	32	24	33,3
Vente d'eau glacée	16	31	-48,4	14	25	-44,0	15	10	50,0	45	66	-31,8
Vente de gâteaux	11	10	10,0	8	7	14,3	7	5	40,0	26	22	18,2

Nature ERP / Année	Fatick			Foundiougne			Gossas			Région		
	2018	2017	Variation (%)	2018	2017	Variation (%)	2018	2017	Variation (%)	2018	2017	Variation (%)
Marchés	11	11	0,0	9	8	12,5	8	7	14,3	28	26	7,7
Etabl. de vente d'eau de table	13	12	8,3	9	10	-10,0	8	9	-11,1	30	31	-3,2
Auberges	9	10	-10,0	8	9	-11,1	5	6	-16,7	22	25	-12,0
Bars	20	19	5,3	17	16	6,3	14	13	7,7	51	48	6,3
Hôtels	12	12	0,0	7	7	0,0	5	5	0,0	24	24	0,0
Ecoles	23	21	9,5	19	18	5,6	12	12	0,0	56	53	5,7
Daaras	13	11	18,2	10	8	25,0	8	6	33,3	31	25	24,0
EPS (hôpitaux, CS[1], PS[2], ….)	19	19	0,0	8	9	-11,1	5	9	-44,4	32	37	-13,5
Ateliers meuniers	16	15	6,7	11	9	22,2	7	4	75,0	34	28	21,4
Epicerie	18	17	5,9	10	10	0,0	8	8	0,0	36	35	2,9
Buvettes	10	10	0,0	8	7	14,3	6	6	0,0	24	23	4,3
Vendeurs poissons	9	10	-10,0	7	15	-53,3	4	7	-42,9	20	32	-37,5
Usines deglaces	6	5	20,0	5	6	-16,7	3	3	0,0	14	14	0,0
Usines de transformation (lait)	3	3	0,0	3	2	50,0	2	2	0,0	8	7	14,3
Pousses-pousses	13	14	-7,1	12	10	20,0	10	9	11,1	35	33	6,1
Vendeurs de fruits	28	28	0,0	15	17	-11,8	11	13	-15,4	54	58	-6,9
Total	**1180**	**1266**	**-6,8**	**922**	**1089**	**-15,3**	**493**	**582**	**-15,3**	**2572**	**2940**	**-12,5**

Source : Brigade régionale d'Hygiène

L'examen des données selon la nature des inspections réalisées par la brigade d'hygiène régionale montre que les visites auprès des boutiques sont plus représentatives avec 1 328 sorties en 2017, soit 45%, et 1 081 sorites en 2018, soit 42%. Elles sont suivies par celles effectuées auprès des restaurants, gargotes, « Tangana » et dibiteries (21% en 2017 et 23% en 2018), puis des ventes sur la voie publique (4% en 2017 et 5% en 2018) et les kiosques à pain (3% en 2017 et en 2018).

A l'issue de ces inspections, le nombre d'infractions relevées est de 795 en 2018 contre 831 en 2017. Les infractions les plus récurrentes au niveau des districts en 2017 sont

les défauts de visite médicale (28,2%), suivies des défauts poubelles réglementaires (18,5%), des ventes d'aliments périmés (12,5%), des défauts blouse et tablier (10,1%) et des défauts de revêtement comptoir (10,1%). En 2018, après les délits liés aux défauts de visite médicale (33,6%), les défauts blouse et tablier viennent en seconde place avec 17,5% des infractions. Les défauts poubelles réglementaires, les ventes d'aliments périmés et les ventes alimentaires non protégées s'en suivent avec respectivement 14,6%, 10,6% et 7,5% des infractions.

***Tableau 5.46** : Infractions relevées durant les prospections au niveau des ERP en*

SBH	Fatick		Diofior		Gossas		Foundiougne		Passy		Sokone		Total Région	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Défauts de balayage	7	5	9	13	13	14	18	10	0	0	12	13	59	55
Dépôts d'ordures non-conformes (donc)	5	11	6	3	8	5	5	6	0	0	4	3	28	28
Défauts poubelles réglementaires	44	35	41	24	25	21	27	17	0	0	17	19	154	116
Ventes alimentaires non protèges	12	12	10	7	8	16	13	10	0	0	9	15	52	60
Ventes aliments avaries	4	3	5	4	7	4	9	2	0	0	7	3	32	16
Vente aliments périmés	32	24	21	18	15	12	19	17	0	0	17	13	104	84
Défauts de visite médicale	85	87	47	66	26	38	22	35	0	0	54	41	234	267
Défauts de revêtement comptoir	24	6	14	4	28	9	12	3	0	0	6	8	84	30
Défauts blouse et tablier	18	12	20	9	21	12	16	10	0	0	9	6	84	139
Total	**231**	**195**	**173**	**148**	**151**	**131**	**141**	**110**	**0**	**0**	**135**	**121**	**831**	**795**

Source : Brigade régionale d'Hygiène

La plupart des infractions (49% en 2017 et 43% en 2018) sont relevées dans le département de Fatick. Il est suivi par le département de Foundiougne qui enregistre 33% des infractions en 2017 et 29% en 2018. Le département de Gossas arrive en dernière position avec un taux de 18% en 2017 et 16% en 2018.

V.2.3. LES ACTIVITES D'IEC

Globalement, 8 085 opérations de sensibilisation ont été menées en 2018, soit une baisse de 1,8 % par rapport à 2017. Selon la nature, presque la totalité de ces opérations concernait les entretiens (99%). Les réunions sont au nombre de 60 en 2017 et 55 en 2018, soit un recul de 8,3%. Plus de causeries et d'émissions radio ont été animées et celles comptent respectivement 34 et 7 en 2018 contre 32 et 6 en 2017.

***Tableau 5.47** : Evolution et répartition des activités d'IEC menées selon la nature, par département*

Nature		Entretiens	Causeries	Réunions	Emission radio	Total
Fatick	**2018**	3442	15	26	4	**3487**
	2017	3455	12	31	3	**3501**
	Variation	-0,4%	25,0%	-16,1%	33,3%	**-0,4%**
Foundiougne	**2018**	3012	11	17	2	**3042**
	2017	3120	12	16	2	**3150**
	Variation	-3,5%	-8,3%	6,3%	0,0%	**-3,4%**
Gossas	**2018**	1535	8	12	1	**1556**
	2017	1560	8	13	1	**1582**
	Variation	-1,6%	0,0%	-7,7%	0,0%	**-1,6%**
Région	**2018**	7989	34	55	7	**8085**
	2017	8135	32	60	6	**8233**
	Variation	-1,8%	6,3%	-8,3%	16,7%	**-1,8%**

Source : Brigade régionale d'Hygiène

V.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

V.3.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

Santé

- Supervisions régulières des agents ;
- Mise en œuvre du monitoring ;
- Bonne complétude des données du DHIS2 ;

- ❖ Suivi régulier des indicateurs de la région à travers la tenue régulière des réunions de suivi des PTA, des réunions de coordination et des revues régionales des différents programmes de santé ;
- ❖ Bon niveau d'atteinte des objectifs de la SR et de la vaccination ;
- ❖ Dotation en ambulances, motos et frigos.

Hygiène publique

- ❖ **Création de la brigade régionale d'Hygiène**

Il existe une volonté politique du Gouvernement pour améliorer la situation d'hygiène des populations ; cette volonté s'est traduite depuis 2003 par la création du Service national de l'hygiène (SNH). Cette structure est représentée dans toutes les régions administratives et les Districts sanitaires.

- ❖ **Existence d'un code de l'hygiène**

Ce code prend en compte tous les aspects de l'hygiène suivant les domaines d'intervention ; seulement l'inexistence d'un décret d'application de ce code pose d'énormes difficultés aux acteurs dans l'interprétation des textes qui le régissent.

- ❖ **Implication des organisations non gouvernementales dans la mise en œuvre des activités du secteur de l'Hygiène (UNICEF, GSK Save the children, Word Vision internationale entre autres)**

Les organisations non gouvernementales et les associations communautaires de base constituent des partenaires dont la mobilisation et l'engagement sont des atouts considérables pour la mise en œuvre de la politique nationale de l'hygiène dans la région.

V.3.2. CONTRAINTES

Santé

- ❖ Insuffisance de centres de santé dans le district de Sokone ;
- ❖ Insuffisance de poste de santé ;
- ❖ Non fonctionnalité des cases de santé ;
- ❖ Absence de spécialité (radiologie, chirurgie, pédiatrie, gynécologie, gériatrie ;

- Insuffisance du personnel qualifié (sage-femme, infirmier, etc.) ;
- Déficit de formation et de recyclage des personnels ;
- Faible motivation du personnel communautaire ;
- Manque d'équipements des cases de santé ;
- Insuffisance et vétusté des ambulances médicalisées ;
- Cherté des coûts de transport des ambulances ;
- Enclavement de certaines localités (les îles) ;
- Cherté des médicaments ;
- Médicaments contrefaits ;
- Manque de formation du personnel communautaire ;
- Non application du plan SESAME.

Hygiène publique

- Manque de moyens financiers et logistiques du niveau opérationnel **(SBH)** pour une couverture adéquate des zones rurales ; ce qui se traduit par des activités limitées au niveau du périmètre de la localité abritant la **SBH**. Néanmoins, l'appui des partenaires comme l'**UNICEF** dans le cadre de l'approche **ATPC** adopté et actuellement en œuvre nous a permis de résorber le gap par rapport à la couverture de ces zones ;
- Un très faible effectif du personnel technique ;
- Une insuffisance de communication pour un changement de comportement en matière d'hygiène et d'assainissement consécutif à l'inexistence de supports et d'outils didactiques pré-positionnés au niveau de chaque sous brigade d'hygiène pour illustrer les échanges avec les communautés.

V.3.3. PERSPECTIVES

Santé

- Mettre en œuvre le suivi communautaire des femmes enceintes, des femmes ayant accouché et des enfants à vacciner avec le système de tableau lumière ;
- Faire en routine le déparasitage et la supplémentation en vitamine A des enfants ;
- Elever le plateau technique du centre de santé de Sokone ;
- Rendre fonctionnel les trois blocs SONU de la région ;

- Systématiser l'audit des décès maternel et néonatal dans les 15 jours suivant la notification du décès ;
- Formation des agents sur le monitoring ;
- Formation de toutes les sages-femmes en MLDA ;

Hygiène

- Elaboration d'un document de politique nationale de l'hygiène : un document définissant les directives et les priorités de l'Etat pour l'amélioration des conditions d'hygiène des populations constituerait un tableau de bord pour les acteurs évoluant dans le domaine ;
- Nécessité de renforcer les connaissances des agents sur la tenue des outils de gestion et sur la capitalisation de certaines informations (infractions enrayées, personnes sensibilisées sur les BPH). Outre ces deux indicateurs, toutes les autres informations sont renseignées ;
- Poursuite des actions en cours dans le suivi de l'ATPC ;
- Mise en place des kits d'hygiène ;
- Poursuite des activités de prospection de masse ;
- Renforcer les moyens logistiques et financiers du niveau opérationnel pour l'exécution de ses tâches régaliennes de contrôle et de suivi de la salubrité du milieu ;
- Doter les SBH d'outils pour la sensibilisation des communautés ;
- Doter les SBH de budget de fonctionnement et les soustraire au diktat des MCD qui détiennent les ressources qui, le plus souvent, ne sont pas dégagées pour la promotion des bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement dans la communauté ;
- Aider les SBH à outiller et motiver les relais polyvalents actifs pour les visites à domicile centrées sur les bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement.

Chapitre VI : EMPLOI

INTRODUCTION

Les politiques économiques sont des mécanismes mis en place par le gouvernement et pouvant lutter contre la pauvreté ; la lutte contre cette dernière nécessite d'aborder les questions importantes que sont celles de l'emploi et du chômage. Compte tenu du fait que les ménages tirent la plus grande partie de leurs revenus des activités qu'ils mènent, la mise en place d'un dispositif de suivi de l'activité des individus est essentielle. C'est ainsi, qu'un module emploi est inclus dans certaines enquêtes ménages, ce qui permet d'obtenir des indicateurs de base du marché du travail et de suivre leur évolution dans le temps.

Ce chapitre traite de la situation de l'emploi et du travail dans la région. Ainsi, nous passerons en revue la force de travail, l'activité économique, les contrats et les conflits de travail.

VI.1. LA FORCE DE TRAVAIL

Selon le RGPHAE 2013, le taux d'activité de la population de la région est de 37%. Ce taux est presque similaire dans les trois départements. Ainsi, le département de Foundiougne enregistre le taux d'activité le plus élevé de la région avec 38%. Il est suivi du département de Gossas avec 37% et de celui de Fatick avec 36%.

Tableau 6.48 : *Le taux d'activité et du chômage selon le département*

Circonscription administrative	Taux d'activité	Taux de chômage
Fatick	36	28,5
Foundiougne	38	27,3
Gossas	37	31,6
Total	37	28,5

Source*: ANSD. RGPHAE 2013*

Quant au chômage, le taux déclaré dans la région est évalué à 28,5%. Ce taux cache des disparités selon le département et le sexe. En effet, le département de Gossas enregistre le taux de chômage le plus élevé avec 31,6% (21,7% chez les hommes contre 54,6% chez les femmes). Au niveau du département de Fatick, ce taux est évalué à 28,5% (17,3% chez les hommes contre 47,9% chez les femmes). Foundiougne enregistre le taux le plus faible avec 27,3% (19,4% chez les hommes contre 42,0% chez les femmes). Globalement, le taux de chômage chez les hommes

au niveau régional est de 18,8% contre 46,4% chez les femmes. A l'instar du niveau national, il est à noter que le chômage touche plus les femmes que les hommes.

VI.2. EMPLOI

VI.2.1. ACTIVITES

Au Sénégal, toute personne physique ou morale qui se propose d'ouvrir un établissement doit au préalable, en faire la déclaration auprès de l'Inspection du travail du ressort (Article L.220 du Code de Travail). À ce titre, sont à déclarer dans les mêmes conditions, la fermeture, le transfert, la mutation et, plus généralement, tout changement affectant un établissement. Ainsi, dans la région de Fatick, 67 déclarations ont été enregistrées en 2017 où la plupart sont de nouvelles créations, soit 54% ou des cas de fermeture de l'établissement (36%). Quelques cas de réouverture (6 établissements) et une cessation d'activité ont été répertoriés cette même année. En 2018, le nombre de déclarations d'établissement a baissé de 19,4%. Les cas de nouvelle création (ouverture d'établissements) occupent toujours la première place. Il faut cependant remarquer que beaucoup d'établissements fermés lors des années antérieures ont été ré-ouverts. Ils sont au nombre de 10. Aussi, les déclarations de fermeture d'entreprises se sont-elles réduites à 7 cas.

Tableau 6.49 : *Répartition des déclarations d'établissement dans la région selon l'objet*

Objet de la déclaration	2016		2017		2018	
	Déclaration	%	Déclaration	%	Déclaration	%
Ouverture	40	67	36	54	36	67
Réouverture	13	22	6	9	10	19
Cessation d'activité	4	7	1	1	1	2
Fermeture	3	5	24	36	7	13
TOTAL	**60**	**100**	**67**	**100**	**54**	**100**

Source : DSTE 2018

La région de Fatick a enregistré 42 établissements ouverts en 2017 contre 43 en 2016. Ces établissements ont généré 152 emplois, soit en moyenne 3,6 employés par établissement. En 2018, plus d'établissements ont été ouverts (46). La hausse est à hauteur de 10% mais créant moins d'emplois (126).

Tableau 6.50 : *Établissements ouverts et emplois générés*

Années	Établissements ouverts	Emplois générés	Moyenne
2016	43	88	2,05
2017	42	152	3,6
2018	46	126	2,7
Variation 2016-2017	-2%	73%	76%
Variation 2017-2018	10%	-17%	-25%
Variation 2016-2018	7%	43%	32%

Source : DSTE

Suivant le statut juridique, en 2017, plus de la moitié des établissements ouverts ont été déclarés sous le régime « particulier », soit 62% en 2017 et 59% en 2018. Il s'en suit les associations (14%), les « Sociétés à Responsabilité Limitée » (SARL, 7,1%), les GIE (7,1%) et les SA (2,4%). De même, en 2018, les entreprises individuelles ouvertes dominent largement avec une proportion de 59%. La deuxième option porte sur les « Sociétés Unipersonnelles à Responsabilité Limitée » (SUARL), statut auquel ont adhéré 15% des établissements. Les associations et GIE occupent respectivement 9% et 4% des établissements ouverts en cette année.

Tableau 6.51 : *Répartition des emplois créés par ouvertures d'établissements par inspection selon le statut juridique de l'établissement*

Statut juridique	Année 2016				Année 2017				Année 2018			
	Établissements ouverts	%	Emplois générés	%	Établissements ouverts	%	Emplois générés	%	Établissements ouverts	%	emplois générés	%
Particulier (Entreprise individuelle)	30	69,8	53	59,6	26	62	45	29,6	27	59	41	32,5
SARL	6	14,0	9	10,1	3	7,1	5	3,3	1	2	2	1,6
SUARL		0,0		0,0	0	0		0,0	7	15	23	18,3
GIE	3	7,0	7	7,9	2	4,8	5	3,3	2	4	5	4,0
Autre	2	4,7	4	4,5	3	7,1	19	12,5	5	11	36	28,6
SA		0,0		0,0	1	2,4	6	3,9	0	0		0,0
Association	2	4,7	15	16,9	6	14	18	11,8	4	9	19	15,1
Non renseigné		0,0		0,0	1	2,4	54	35,5		0		0,0
TOTAL	**43**	**100**	**88**	**98,9**	**42**	**100**	**152**	**100**	**46**	**100**	**126**	**100**

Source : DSTE

Par ailleurs, en 2017, les branches d'activité les plus dynamiques en termes de création d'emploi sont les « BTP » (Construction) avec 66% d'emplois créés, les « Activités d'hébergement et de restauration » (29%) et le « Commerce de gros et de détail, réparations de véhicules automobiles et de motocycles » (14%). En 2018, les Activités d'hébergement et de restauration viennent en première position avec 40% des emplois induits. Il s'en suit les BPT (29%) et le « Commerce de gros et de détail, réparations de véhicules automobiles et de motocycles » (14%). Ces trois (03) branches polarisent plus de la moitié des emplois crées en 2017 et en 2018.

Tableau 6.52 : *Répartition des emplois créés par ouvertures d'établissements par inspection selon la Branche d'activités en 2017*

Branches d'activités	2016	2017	2018
Commerce de gros et de détail, réparations de véhicules automobiles et de motocycles	34	14	14
Construction (BTP)	13	66	28
Activités de services administratifs et d'appui			6
Agriculture, sylviculture et pêche	11	8	6
Activités d'hébergement et de restauration	12	29	40
Éducation	4	7	
Information et communication			1
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	1		
Boulangeries		9	8
Activités financières et d'assurances	1	7	
Autres activités de services		3	19
Santé et activités d'action sociale	7	4	1
Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire	3		
Activités des ménages privés employant du personnel domestique; activités non différenciées de production de biens et de services des ménages privés pour usage propre	2	5	3
TOTAL	**88**	**152**	**126**

Source : DSTE

Fatick, faisant partie des régions les moins industrialisées du pays, enregistre en 2017 une hausse de 47,1% du nombre d'établissements fermés. A ce niveau, il faut signaler que les créations sont souvent faites pour soumissionner à un marché public (BTP/Commerce), et quand le marché n'est pas gagné, l'unité est fermée automatiquement (particuliers). La fermeture de ces établissements a créé une perte de 34 emplois. En 2018, le nombre s'est réduit à 8 établissements fermés et 8 emplois perdus.

Tableau 6.53 : *Situation des établissements fermés et des pertes d'emplois induits selon le statut juridique*

Années	Établissements fermés		Emplois perdus		Moyenne
	Nombre	Proportion	Nombre	Proportion	
2016	17	39,5	19	21,6	1,1
2017	25	59,5	34	22,4	1,4
2018	8	17,4	8	6,3	1,0
Variation 2016-2017	47,1	50,6	78,9	3,6	25,3
Variation 2017-2018	-68,0	-70,8	-76,5	-71,6	-28,6

Source : DSTE

En 2017, les établissements fermés sont généralement des personnes physiques (48%), des Associations (36%), des GIE (8%), des SARL (4%) et des ONG (4%). En 2018, la fermeture des établissements ne concerne que pratiquement les entreprises personnes physiques, soit 87,5%. Un seul autre cas a été signalé et il s'agit d'une SUARL.

Tableau 6.54*: Situation des établissements fermés et des pertes d'emplois induits selon la branche d'activité*

Statut Juridique	2017				2018			
	Établissements fermés	%	Emplois perdus	%	Établissements fermés	%	Emplois perdus	%
Particulier	12	48	19	55,9	7	87,5	7	87,5
SARL	1	4	1	2,9				
Association	9	36	6	17,6				
GIE	2	8	5	14,7				
SUARL	0	0	0	0,0	1	12,5	1	12,5
Chantier	0	0	0	0,0				
ONG	1	4	3	8,8				
Ensemble	25	100	34	100,0	8		8	

Source : DSTE

VI.3. CONFLITS DE TRAVAIL ET CHOMAGE

L'Inspection Régionale du Travail et de la Sécurité Sociale est chargée de la mise en œuvre, de la gestion et de la réglementation en matière de travail pour d'éventuels risques de conflits. « U*n conflit du travail est un désaccord sur des demandes qui concernent les relations de travail et qui naissant entre les parties impliquées dans les relations de travail, et qui crée des conflits ou font courir le risque d'un conflit. »* Il existe cependant des conflits individuels et des conflits collectifs.

Dans la région de Fatick, 11 travailleurs (8 hommes et 3 femmes) sont concernés par les conflits individuels en 2017 contre 103 en 2016, soit une baisse significative de 89%. En 2018, 18 travailleurs sont impliqués par ces conflits dont 13 hommes et 5 femmes.

Tableau 6.55: *Répartition par sexe des travailleurs concernés par les conflits individuels*

Années	Homme		Femme		Ensemble Travailleurs
	Travailleurs	%	Travailleurs	%	
2016	80	77,67	23	22,33	103
2017	8	72,73	3	27,27	11
2018	13	72,22	5	27,78	18

Source : DSTE

Par ailleurs, parmi ces 11 cas de conflits individuels de 2017, 7 ont abouti à des conciliations et 4 non conciliations. En 2018, 11 cas ont été complètement réglés, 1 partiellement. Pour le reste, les parties prenantes n'ont pas abouti à la conciliation.

Tableau 6.56: *Répartition des conflits de travail individuels et des conciliations*

Années	Conciliation				Total Travailleurs
	Conciliation totale	Conciliation partielle	Non conciliation	Sans Suite	
2016	22	0	49	32	103
2017	7	0	4	0	11
2018	11	1	6	0	18

Source : Source : DSTE

En 2017, un seul conflit collectif a été enregistré par l'IRTSS de Fatick et celui-ci a été réglé. En 2018, elle en compte 4 cas où un n'a pas été réglé.

Tableau 6.57: *Situation du nombre de conflits collectifs, selon la suite*

Années	REGLE	INSTANCE	NON REGLE	Total
2016				
2017	1			1
2018	3		1	4

Source : DSTE

VI.4. POTENTIALITES, CONTRAINTES ET SOLUTIONS

La région de Fatick regorge de beaucoup de potentialités qui peuvent générer beaucoup d'emplois. On peut citer entre autres :

- ❖ l'existence de sites touristiques ;
- ❖ l'existence de potentialités agricoles (agriculture, élevage et pêche) ;

- des projets de création d'entreprises dans la région : « A tiek sinig » (usine de volaille), Senturc Biscuiterie, El Logistique Sarl (huilerie), UFAA (usine d'aliments avicoles), Port de Foundiougne et le Centre Universitaire du Sine.

Les contraintes et les solutions envisagées sont récapitulées dans le tableau suivant.

Tableau 6.58: *Contraintes, Solutions et Acteurs*

Contraintes	Solutions envisagées ou envisageables	Acteurs
Manque de coordination des acteurs	Créer une structure régionale de coordination	CRF
Encadrement insuffisant de l'économie informelle	Aider l'économie informelle à se formaliser	Chambres Consulaires et IRTSS/ FK
Secteur privé peu développé	Promouvoir la création d'entreprises, surtout les PME et PMI	Autorités locales

Source *: IRTSS de Fatick*

CONCLUSION

A la lumière des résultats ci–dessus, on s'aperçoit que l'emploi n'est pas suffisamment disponible si on se réfère au nombre de demandeurs enregistrés et au nombre très faible de contrats signés. L'emploi est d'ailleurs loin d'être garanti et demeure fragile dans la région de Fatick. Cette fragilité s'explique en partie par le nombre élevé de fermetures d'entreprises, entrainant de nombreuses suppressions d'emplois. C'est pourquoi, des mesures idoines doivent donc être prises par les services compétents pour mieux sécuriser l'emploi.

Les travailleurs, notamment ceux des entreprises informelles, ne bénéficient pas de protection sociale. Une faible proportion d'entreprises est inscrite aux institutions de prévoyance retraite (IPRES) et de sécurité sociale (CSS) avec respectivement 1,0% et 0,7%.

Le commerce apparaît comme la branche d'activité la plus dynamique avec 59,0% du chiffre d'affaires et 46,8% de la main-d'œuvre.

Chapitre VII : AGRICULTURE

INTRODUCTION

L'agriculture a connu dans le passé un problème structurel lié à la baisse régulière de sa contribution au produit intérieur brut (PIB) alors qu'elle emploie la majorité de la population. Cependant, le Plan Sénégal Emergent (PSE), unique cadre de référence des politiques publiques, essaie de solutionner ce problème structurel à travers le volet Programme de Relance et d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture au Sénégal (PRACAS). Les projections du PSE portent sur l'accélération du développement agricole et le maintien de la dynamique de faire porter la croissance par le secteur agricole.

Dans la région de Fatick, l'agriculture est essentiellement basée sur les cultures de rente (arachide, sésame, manioc, pastèque) et sur les cultures vivrières (mil, sorgho, maïs, niébé). Les cultures maraîchères et fruitières sont présentes dans la région, surtout dans les départements de Fatick et de Foundiougne.

Ce présent chapitre fait le bilan de la campagne 2017-2018 et celle de 2018-2019.

VII.1. LES SERVICES TECHNIQUES, AUTRES INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES

Les services techniques présents dans la région de Fatick sont constitués par la Direction Régionale du Développement Rural (DRDR), les Directions Départementales du Développement Rural (DDDR), l'Agence Nationale d'Encadrement rural (ANCAR/BAN) et l'Institut national de Pédologie (INP).

VII.2. LA PREPARATION DE LA CAMPAGNE AGRICOLE

VII.2.1. LA MISE EN PLACE DES SEMENCES

En 2017 et 2018, la mise en place des semences concerne principalement les spéculations suivantes : l'arachide, le maïs, le sorgho, le niébé et le sésame.

Tableau 7. 59 : S*ituation et évolution des quantités de semences distribuées dans la région de Fatick*

Semences (en tonnes)		Fatick			Foundiougne			Gossas			Région		
		Campagne 2017/2018	Campagne 2018/2019	Variation (%)	Campagne 2017/2018	Campagne 2018/2019	Variation (%)	Campagne 2017/2018	Campagne 2018/2019	Variation (%)	Campagne 2017/2018	Campagne 2018/2019	Variation (%)
Arachide	Reçu	1 205	1245	3,3	1 756	1759	0,2	962	1003	4,3	3 923	4 007	2,1
	Vendu	1 171	1143,5	-2,4	1 756	1578	-10,1	962	1003	4,3	3 889	3 724	-4,2
	Reliquat	34	102	199	0	181	-	0	0	-	34	283	731,3
Maïs	Reçu	25	7	-72	260	40	-84,6	17	9	-47,1	302	56	-81,5
	Vendu	20,7	2,4	-88,4	249	18	-92,8	14,5	0	-100	284	20	-92,8
	Reliquat	4	5	7	11	22	100	3	9	260	18	36	100
Sorgho	Reçu	21	14,8	-29,6	68	0	-100	20	6	-70	109	21	-80,9
	Vendu	21	4,2	-79,9	67	0	-100	20	0	-100	108	4	-96,1
	Reliquat	0	11	-	1	0	-100	0	6	-	1	17	1557,6
Niébé	Reçu	305	52,5	-82,8	255	0	-100	235	0	-100	795	53	-93,4
	Vendu	305	21,2	-93	255	0	-100	235	0	-100	795	21	-97,3
	Reliquat	0	31	-	0	0	-	0	0	-	0	31	-
Sésame	Reçu	0	0	-	4	0	-100	0	0	-	4	0	-100
	Vendu	0	0	-	4	0	-100	0	0	-	4	0	-100
	Reliquat	0	0	-	0	0	-	0	0	-	0	0	-

Source : DRDR région de Fatick

La quantité de graine d'arachide distribuée lors de la campagne agricole 2017/2018 vaut 3 923 tonnes. Elle a augmenté de 2,1% avec la campagne 2018/2019. Pour le maïs, le sorgho et le niébé, la masse agricole reçue a plutôt diminuée entre ces deux campagnes et la baisse est à hauteur de plus de 80%. Pour le sésame, 4 tonnes de semences ont été distribuées en 2017 et cela ne concerne que le département de Foundiougne.

Ces semences reçues dans la région, sont généralement destinées aux cultivateurs. Lors de la campagne agricole 2017/2018, seules les semences de niébé sont totalement vendues. Pour le reste, la vente couvre plus de 94% des semences reçues. Lors de la campagne 2018/2019, 93% des semences d'arachide reçues ont été circulées dans le marché. En outre, malgré le fait que peu de semence de maïs, le sorgho et le niébé a été distribuée dans la région, tout n'a pas été vendu.

VII.2.2. LA MISE EN PLACE DES ENGRAIS ET AUTRES FERTILISANTS

En 2017, les variétés d'engrais mises en place dans la région pour la compagne agricole 2015/2016 sont le NPK 6-20-10 (2 180 tonnes reçues dont 2 178 tonnes vendues), le NPK 15-10-10 (608 tonnes reçues et 528 tonnes vendues), le NPK 15.15.15 (1 410 tonnes reçues et 1 284,5 vendues) et l'urée (2 085 tonnes reçues et 1 299,9 tonnes vendues). Par rapport à la campagne 2018-2019, la quantité reçue a baissé pour tous les fertilisants : NPK 6.20.10 (-4%), NPK 15.15.15 (-67%), NPK 15.10.10(-56%) et urée (-99%).

Tableau 7.60 : *Situation et évolution des quantités d'engrais et autres fertilisants distribuées dans la région deFatick*

Engrais et autres fertilisants		Fatick			Foundiougne			Gossas			Région		
		Campagne 2017/2018	Campagne 2018/2019	Variation (%)	Campagne 2017/2018	Campagne 2018/2019	Variation (%)	Campagne 2017/2018	Campagne 2018/2019	Variation (%)	Campagne 2017/2018	Campagne 2018/2019	Variation (%)
Engrais 6.20.10	Reçu (T)	1000	863	-14	970	1020	5	210	210	0	2180	2093	-4
	Vendu (T)	998	323	-68	970	627	-35	210	88	-58	2178	1038	-52
	Reliquat (T)	2	540	26900	0	393		0	122		2	1055	52650
Engrais 15.10.10	Reçu (T)	310	270	-13	258		-100	40		-100	608	270	-56
	Vendu (T)	299	155,2	-48	189		-100	40		-100	528	155,2	-71
	Reliquat (T)	11	114,8	944	69	0	-100	0	0		80	114,8	44
Engrais 15.15.15	Reçu (T)	255		-100	1055	470	-55	100		-100	1410	470	-67
	Vendu (T)	179,5		-100	1015	201	-80	90		-100	1284,5	201	-84
	Reliquat (T)	75,5	0	-100	40	269	573	10	0	-100	125,5	269	114
Urée	Reçu (T)	450		-100	1280	30	-98	355		-100	2085	30	-99
	Vendu (T)	258		-100	1039	15	-99	2,9		-100	1299,9	15	-99
	Reliquat (T)	192	0	-100	241	15	-94	352,1	0	-100	785,1	15	-98

Source : DRDR région de Fatick

VII.2.3. LA MISE EN PLACE DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

En 2017, la Direction de la Protection des Végétaux a mis en place 1,875 tonnes de produits phytosanitaires répartis par sac de 25 kg poudre pour la protection des semis et des cultures au champ dans les trois départements. Ces derniers en ont reçu chacun 25 sacs. En 2018, la quantité a baissé de 28%. Il faut cependant souligner une

accalmie notée dans l'ensemble avec la présence de la chenille légionnaire sur le MAÏS dans le département de Foundiougne.

***Tableau 7. 61**: Situation des produits phytosanitaires*

Départements	Nombre de sacs reçus		
	2016	2017	2018
Fatick	35	25	18
Foundiougne	25	25	18
Gossas	175	25	18
Total	**235**	**75**	**54**

Source : DRDR de Fatick

VII.2.4. LA MISE EN PLACE DES MATERIELS ET EQUIPEMENTS AGRICOLES

Le matériel agricole a toujours été rudimentaire et vétuste dans son grand ensemble. Cependant, depuis quelques années, l'Etat tente à travers des programmes nationaux, de doter les agriculteurs de matériels agricoles.

***Tableau 7.62 :** Répartition et évolution des matériels et équipements agricoles mis en place dans la région*

Départements	Fatick	Foundiougne	Gossas	Total Région
Semoir	400	415	385	**1200**
Houes Sine	22	66	12	**100**
Houes occidentales	71	0	79	**150**
Charrues UCF	30	40	10	**80**
Tracteurs	7	9	6	**22**
Offsets	7	9	6	**22**
Diques	24	24	24	**72**
Remorques	0	0	2	**2**

Source : DRDR de Fatick

Dans le cadre du programme de coopération avec l'Inde, la région de Fatick devrait bénéficier de 22 Tracteurs 100 CV, 22 Offsets, 72 disques et 02 Remorques de 05 tonnes. Le comité régional s'est réuni pour répartir ce lot de matériels entre les 3 départements. A l'issue des travaux, la répartition suivante fut adoptée :

- Fatick : 07 tracteurs 100 cv + 07 offsets 24 disques

- Gossas : 06 tracteurs 100 cv + 06 offsets 24 disques
- Foundiougne : 09 tracteurs 100 cv + 09 offsets 24 disques + 02 remorques de 5 tonnes

VII.2.5. CREDITS AGRICOLES

La Caisse Nationale de Crédits Agricole au Sénégal (CNCAS) a attribué une somme de 204 949 280 F CFA aux cultivateurs de Fatick pour les besoins de financement dans le domaine de l'Agriculture. Les bénéficiaires sont au nombre 145 agriculteurs. Gossas englobe 69 bénéficiaires contre 44 pour Foundiougne. Le Département de Fatick est le moins fourni avec 32 bénéficiaires.

Tableau 7.63: *Répartition des crédits agricoles par département et en fonction du nombre de bénéficiaires.*

Département	Montant financement CNCAS FATICK	Nombre bénéficiaires
Fatick	40 290 530	32
Gossas	97 912 000	69
Foundiougne	66 746 750	44
Total Région	**204 949 280 F CFA**	**145**

Source : DRDR de Fatick

VII.2.6. SITUATION PLUVIOMETRIQUE

La région de Fatick a reçu des précipitations à hauteur de 16 054,9 mm en 2017 et 15 414,6 mm en 2018, soit un écart négatif de 640,3mm. Les pluies ont duré 849 jours en 2017 et 753 jours en 2018.

Tableau 7.64 : Comparaison pluviométrie 2018-2019 & 2017-2018

POSTES	Cumul 2018		Cumul 2017		Ecart	
	H (mm)	NJP	H (mm)	NJP	H (mm)	NJP
FATICK	5187,5	238	5664,3	309	-476,8	-71
FOUNDIOUGNE	7421,1	352	7553,4	391	-132,3	-39
GOSSAS	2806	163	2837,2	149	-31,2	14
Région	15414,6	753	16054,9	849	-640,3	-96

Source : METEO FATICK

H = hauteur de pluies enregistrées en mm ; NJP = nombre de jours de pluies

En comparaison avec la normale 1981-2010 qui est la référence, les postes suivis sont dans une situation normale (N) et certains comme Passy, Toubacouta, Diossong, Bassoul et Niodior sont excédentaires dans le département de Foundiougne.

Comparaison situation 2018-2019 et Normale 81-2010

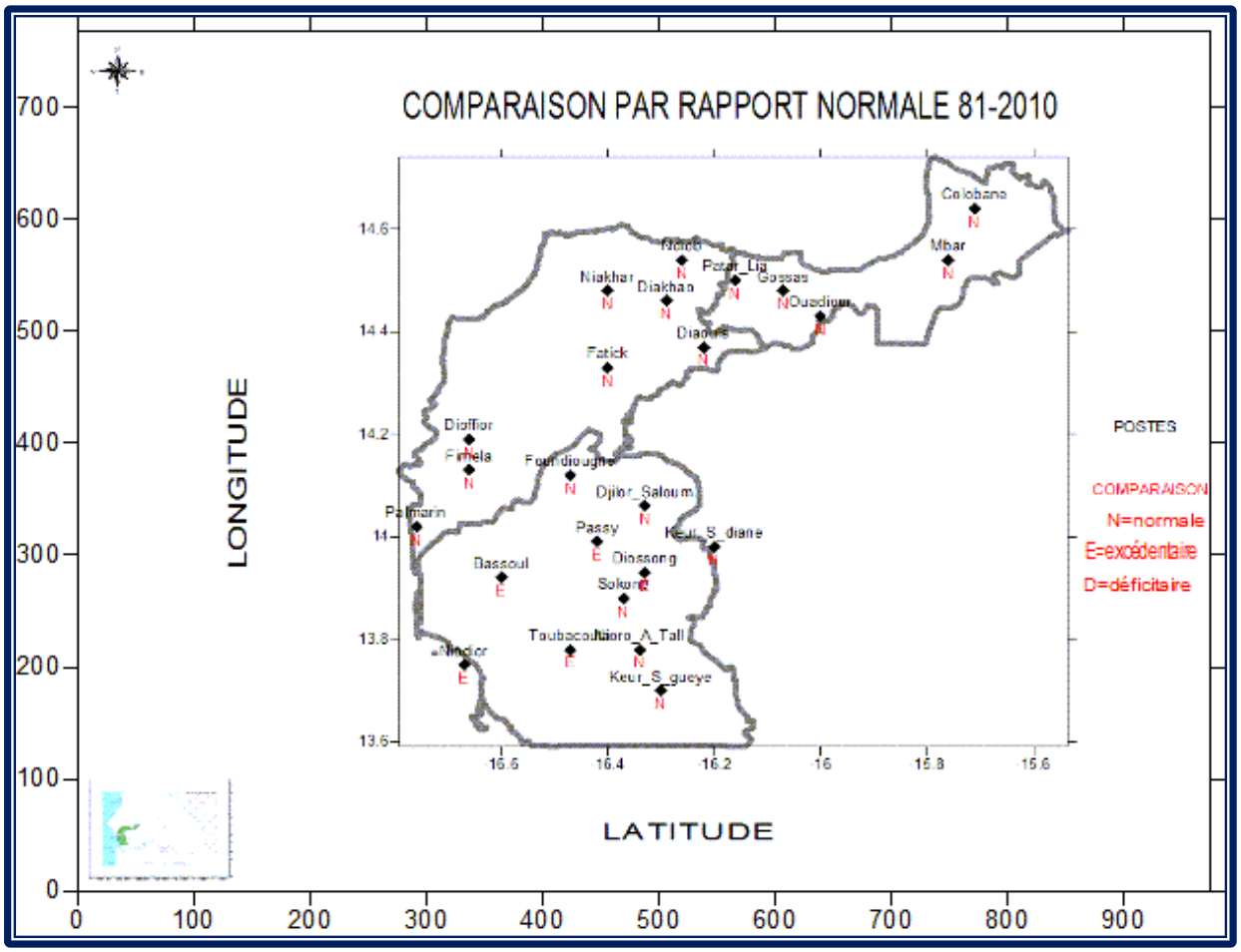

Source : METEO FATICK

VII.3. BILAN DE LA CAMPAGNE AGRICOLE

VII.3.1. LES CULTURES VIVRIERES

L'agriculture vivrière est une agriculture essentiellement tournée vers l'autoconsommation et l'économie de subsistance. Elle est ainsi l'activité agricole la plus pratiquée dans la région de Fatick. Les principales espèces céréalières cultivées

sont le mil, le maïs, le riz et le sorgho. Au total, 253 230 tonnes de céréales ont été cultivés au cours de l'année 2017 sur un espace de 218 760 ha. Par rapport à 2016, une progression significative a été observée tant sur la quantité de produit (48,9%) que sur l'espace cultivée (17,9%). Par contre, en 2018, une régression annuelle de 7,1% a été notée et la superficie des champs a nettement diminué de 0,2%.

Tableau 7.65: *Répartition et évolution des cultures vivrières selon les superficies, les rendements et les productions par circonscription administrative*

Spéculations		Fatick			Foundiougne			Gossas			Région			Variation (%)		
		Campagne 2016/2017	Campagne 2017/2018	Campagne 2018/2019	Campagne 2016/2017	Campagne 2017/2018	Campagne 2018/2019	Campagne 2016/2017	Campagne 2017/2018	Campagne 2018/2019	Campagne 2016/2017	Campagne 2017/2018	Campagne 2018/2019	2016 - 2017	2016 -2018	2017 -2018
Mil	Sup (Ha)	46361	106514	107000	36099	55385	56000	59178	16890	16252	141638	178790	179252	26,2	26,6	0,3
	Rdt (Kg/Ha)	908	980	850	900	1274	1274	484	873	750	729	1061	973	45,5	33,5	-8,3
	Prod (T)	42115	104384	90950	32490	70560	71344	28657	14745	12189	103261	189690	174483	83,7	69,0	-8,0
Sorgho	Sup (Ha)	8933	3511	3862	3260	3142	3456	2945	2807	4200	15137	9460	11518	-37,5	-23,9	21,8
	Rdt (Kg/Ha)	591	700	700	1100	1500	1200	750	700	800	731	966	886	32,0	21,2	-8,2
	Prod (T)	5277	2458	2703	3586	4713	4147	2208	1965	3360	11071	9136	10211	-17,5	-7,8	11,8
Maïs	Sup (Ha)	463	500	550	15355	14917	15400	4733	7194	7913	20551	22611	23863	10,0	16,1	5,5
	Rdt (Kg/Ha)	1100	1326	1326	2500	2316	2300	650	875	875	2042	1836	1805	-10,1	-11,6	-1,7
	Prod (T)	509	663	729	38387	34549	35420	3077	6295	6924	41973	41506	43074	-1,1	2,6	3,8
Riz	Sup (Ha)	4600	4188		3578	3500	3700		211		8178	7899	3700	-3,4	-54,8	-53,2
	Rdt (Kg/Ha)	1700	1500		1650	1800	2000		1500		1678	1633	2000	-2,7	19,2	22,5
	Prod (T)	7820	6282		5904	6300	7400		316		13724	12898	7400	-6,0	-46,1	-42,6
Total Céréales	Sup (Ha)	60357	114713	111412	58292	76944	78556	66856	27102	28365	185505	218760	218333	17,9	17,7	-0,2
	Prod (T)	55721	113787	94383	80366	116122	118311	33942	23321	22473	170030	253230	235167	48,9	38,3	-7,1

Source : DRDR de Fatick

L'analyse suivant la spéculation révèle que la culture du mil reste la culture céréalière la plus abondante durant les campagnes agricoles de 2017 et de 2018. Le mil est beaucoup consommé à Fatick et sa production a progressivement haussée de 83,7% de 2016 à 2017 et a subi une baisse de 8% de 2017 à 2018. Cette tendance s'inverse avec le maïs et le sorgho où la production annuelle avait baissé en 2017 (1,1% pour le maïs et 17,5% pour le sorgho) et augmenté en 2018 (3,8% pour le maïs et 11,8% pour le sorgho). Quant à la culture du riz, l'Etat avait mis en place un projet de financement des activités rizicoles dans les zones de la Vallée. Depuis 2016, la région a observé un rendement croissant mais la production rizicole ne cesse de diminuer avec un taux de variation négatif de 46,1% en 2018.

Suivant la circonscription administrative, les cultivateurs du département de Fatick utilisent plus d'espace pour la production agricole mais le rendement est plus significatif dans le département de Foundiougne. C'est dans ce département que les espèces céréalières telles que le maïs, le sorgho et le riz y sont les plus cultivés. La culture du mil est plus exercée dans le chef-lieu de département.

VII.3.2. LES CULTURES INDUSTRIELLES

Les cultures industrielles regroupent l'ensemble des productions agricoles destinées essentiellement à la vente. Dans la région, il s'agit principalement de l'arachide d'huilerie, du niébé, de la pastèque, du bissap, du sésame et du manioc. Depuis 2016, l'arachide reste le produit industriel le plus vendu. La production arachidière a fortement haussée de 59,7% en 2017 avant de subir une régression de 0,8% en 2018 mais avec un rendement croissant. Par ailleurs, en 2017, la production annuelle du niébé, de la pastèque et du sésame a diminué de 82%, 63,8% et 63,4%, respectivement. Elle a augmenté en 2018 et celle de la pastèque est la plus significative avec une variation explosive de 504,7%.

Tableau 7.66 : *Répartition et évolution des cultures industrielles selon les superficies, rendements et productions, par circonscription administrative*

Spéculations		Fatick			Foundiougne			Gossas			Région			Variation (%)		
		Campagne 2016/2017	Campagne 2017/2018	Campagne 2018/2019	Campagne 20162017	Campagne 2017/2018	Campagne 2018/2019	Campagne 20162017	Campagne 2017/2018	Campagne 2018/2019	Campagne 20162017	Campagne 2017/2018	Campagne 2018/2019	2016 – 2017	2016 -2018	2017 -2018
Arachide d'huilerie	Sup (Ha)	32560	52266	49800	50600	60313	61599	103704	65359	64000	186864	177938	175399	-4,8	-6,1	-1,4
	Rdt (Kg/Ha)	820	1281	1230	850	1383	1500	717	1220	1164	771	1293	1301	67,7	68,7	0,6
	Prod(T)	26699	66953	61254	43010	83413	92399	74356	79738	74496	144065	230104	228149	59,7	58,4	-0,8
Niébé	Sup (Ha)	15000	2334	2567	1500	499	549	15700	5092	5601	32200	7925	8718	-75,4	-72,9	10,0
	Rdt (Kg/Ha)	700	555	500	434	650	650	455	329	500	568	416	509	-26,8	-10,3	22,5
	Prod(T)	10500	1295	1284	651	324	357	7144	1675	2801	18295	3295	4441	-82,0	-75,7	34,8
Pastèque	Sup (Ha)	610	263	1950	320	539	842	677	802	2500	1608	1605	5292	-0,2	229,1	229,8
	Rdt (Kg/Ha)	10000	5000	9500	8000	8000	9000	20000	3000	9000	13812	5009	9184	-63,7	-33,5	83,3
	Prod(T)	6105	1317	18525	2563	4315	7579	13538	2405	22500	22206	8038	48604	-63,8	118,9	504,7
Bissap	Sup (Ha)		566		81			168	320	162	249	886	162	255,9	-34,8	-81,7
	Rdt (Kg/Ha)		300		300			300	300	300	300	300	300	0,0	0,0	0,0
	Prod(T)		170	0	24			50	96	49	75	266	49	255,9	-34,8	-81,7
Sésame	Sup (Ha)	80			37			331	175	350	449	175	350	-61,0	-22,0	100,0

Spéculations		Fatick			Foundiougne			Gossas			Région			Variation (%)		
		Campagne 2016/2017	Campagne 2017/2018	Campagne 2018/2019	Campagne 20162017	Campagne 2017/2018	Campagne 2018/2019	Campagne 20162017	Campagne 2017/2018	Campagne 2018/2019	Campagne 20162017	Campagne 2017/2018	Campagne 2018/2019	2016 – 2017	2016 -2018	2017 -2018
	Rdt (Kg/Ha)	500			500			400	400	400	426	400	400	-6,2	-6,2	0,0
	Prod(T)	40		0	19			132	70	140	191	70	140	-63,4	-26,8	100,0
Manioc	Sup (Ha)	1700	1700	2500	491	450	495	610	650	715	2800	2800	3710	0,0	32,5	32,5
	Rdt (Kg/Ha)	9000	12000	12000	9000	8500	8500	8000	8000	8000	8782	10509	10762	19,7	22,5	2,4
	Prod(T)	15300	20400	30000	4415	3825	4208	4878	5200	5720	24593	29425	39928	19,6	62,4	35,7

Source : DRDR de Fatick

Suivant le département, la production arachidière est plus importante à Foundiougne. Le niébé et la pastèque sont plus cultivés à Gossas et le manioc à Fatick.

VII.4. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

VII.4.1. ATOUTS

Ces potentialités sont représentées notamment par :

- Des sols propices à l'agriculture ;
- L'expérience des populations ;
- L'existence d'organisations de producteurs ;
- L'existence de marchés national et international ;
- L'existence de bas-fonds et de vallées mortes propices à l'horticulture ;
- La présence de partenaires (DRDR, P2RS, PAFA, ANCAR, BARBAFOR, CARITAS) ;
- La présence d'ouvrages hydro agricoles ;
- La création de pistes de production ;
- La mécanisation progressive par l'Etat ;
- Le démarrage du programme d'amélioration de la fertilité des sols par la mise en place gratuite du phosphate ;
- L'existence d'importantes vallées encore timidement exploitées ;
- La disponibilité d'une main d'œuvre expérimentée ;
- La présence de nappe de bonne qualité (Continental Terminal).

VII.4.2. CONTRAINTES

- **Problème de Gestion du matériel indien motorisé subventionné**

- Reliquat des équipements devant être livrés par TSE : 16 tracteurs 100 cv, 22 offsets 24 disques et 02 remorques 05 tonnes ;
- La Direction Générale de la CNCAS n'a pas autorisé la libération des fonds pour les bénéficiaires déjà notifiés via l'Agence de Fatick ;
- Aucun enlèvement des 06 tracteurs par des bénéficiaires potentiels envisagé pour le moment.

- **Insuffisance du Quota de produits phytosanitaires**

- Mise en place de 03 Tonnes de Poudre par la DPV pour la protection des semis, des cultures au champ et des meules d'Arachide ; les efforts consentis par l'Etat sont

fortement appréciés par les producteurs mais les quantités mises en place sont jugées très faibles.

- **Absence de l'Engrais Mil/Sorgho 15-10-10 dans tout le département de Gossas du fait** du non-respect du cahier de charges par le Fournisseur GPEV
- **La Présence de la Chenille Légionnaire dans des parcelles de Maïs** dans le département de Foundiougne constitue une menace pour l'hivernage 2019-2020 sur le plan phytosanitaire
- **Difficultés notées dans le déroulement de la Commercialisation de l'arachide**

- Le nombre de points de collecte fonctionnels reste toujours faible par rapport au nombre de points prévus et c'est le même constat pour les opérateurs en activité comparés aux opérateurs prévus ;
- Le mauvais maillage des départements par les différents points de collecte ciblés par les OPS ;
- Beaucoup d'opérateurs n'ont pas encore reçu les financements sollicités auprès des banques et autres institutions financières ;
- Le nombre insuffisant des infrastructures de stockage et de conservation dans les communes par rapport aux OPS demandeurs ne militent pas en faveur d'un bon déroulement de la campagne de commercialisation arachidière ;
- Les longs délais d'attente des camions au niveau des huiliers et règlement des factures sont également décriés par les OPS ;
- La concurrence des huiles végétales importées par rapport à l'huile raffinée de nos huiliers diminue les marges financières que ces derniers devraient obtenir de la vente de leurs stocks au niveau du marché intérieur.

VII.4.3. PERSPECTIVES

- Maintenir la Subvention sur les intrants agricoles (semences, engrais et produits phytosanitaires) et abandonner progressivement celle appliquée sur les semences dites « écrémées » d'arachide ;

- Maintenir la Subvention du matériel de culture attelée à 70 % et mettre le focus sur les semoirs, houes sine, souleveuses d'arachide, charrues et charrettes équines et asines pour les prochaines campagnes agricoles ;

- Revoir à la hausse la subvention de 60 % sur le matériel motorisé pour mécaniser davantage les exploitations agricoles familiales ;

- La Mise en place précoce des intrants et matériels légers subventionnés est une condition sine qua non pour un bon déroulement de la campagne agricole ;

- Le Programme d'Adaptation est un levier d'anticipation extrêmement important en matière de gestion des risques agro-climatologiques ; pour faire face aux changements climatiques, il est nécessaire de le maintenir dans le programme agricole du MAER ;

- Maintenir le Programme de Reconstruction du Capital Semencier la semence de qualité constitue un intrant majeur pour booster nos productions face à une demande sans cesse croissante de la population en produits agricoles en vue de satisfaire ses besoins alimentaires ;

- Mettre en œuvre un Programme de Renouvellement des Seccos Métalliques et favoriser davantage la construction de nouvelles infrastructures de grandes capacités destinées au stockage des intrants et à la conservation des produits agricoles dans les Communes ;

- Revoir à la hausse l'enveloppe destinée au Programme de protection des cultures au champ et des stocks malgré les efforts consentis dans ce domaine précis par l'Etat ;

- Le Renouvellement du parc automobile des SDDR est devenu un impératif dans le cadre du suivi de la campagne agricole en général et des activités de contrôle et certification des semences et des enquêtes statistiques en particulier ;

- Dans le cadre de la gestion du matériel indien, il urge de diligenter la livraison du quota restant de la région de Fatick par le concessionnaire TSE constitué de 16 tracteurs 100 cv, 22 offsets 24 disques et 02 remorques de 05 tonnes ;

- Finaliser le processus de mise en place des Chambres d'Agriculture pour renforcer l'autonomie des producteurs et à leurs organisations et accroître leur responsabilité en matière de production, commercialisation, transformation, mise en marché des produits agricoles, etc.

- Concernant la commercialisation de l'Arachide, les mesures ci-dessous furent préconisées :

- Encourager davantage les exportations de graines vers les marchés européens, asiatiques, …
- Mise en place de mécanismes par l'Etat pour permettre aux Huiliers d'écouler leur stock sur le marché intérieur et même dans la sous-région ;
- Réduction des délais d'attente des camions dans les Usines et de paiement des factures dues aux opérateurs par les Huiliers ;
- Accroître davantage la surveillance et le contrôle au niveau des marchés hebdomadaires et axes frontaliers/transfrontaliers pour appréhender surtout les opérateurs véreux ;
- Permettre à la SONACOS SA d'assurer un approvisionnement régulier de ses différentes usines en matières premières à travers une démarche de contractualisation avec les autres acteurs de la filière ;
- Faire participer les Autorités administratives, Services techniques compétents et Forces de sécurité et de défense aux réunions de zone organisées par le CNIA et autres acteurs de la Filière pour un bon maillage des départements, sanctionner les opérateurs véreux, etc. ;
- Prévoir un programme de réhabilitation et/ou de construction de nouvelles infrastructures de stockage des intrants et matériels agricoles et de conservation des produits de la récolte.

Chapitre VIII : ELEVAGE

INTRODUCTION

Le Plan Sénégal Emergent (PSE), cadre de référence de la politique économique et sociale du Sénégal depuis 2014, a retenu l'Elevage parmi les secteurs moteurs de croissance. Ce choix est justifié par l'incidence importante des activités d'élevage sur la réduction de la pauvreté et la création de richesses et d'emplois. En effet, l'élevage s'est beaucoup développé dans la région de Fatick et contribue actuellement de façon notable à la sécurité alimentaire des populations et à la lutte contre la pauvreté.

Dans ce présent chapitre, nous allons exposer son importance, son évolution, la santé animale et la mobilité du bétail, et les différents résultats tirés de l'exploitation de la pratique de l'élevage

VIII.1. LES SERVICES TECHNIQUES, AUTRES INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES

VIII.1.1. LES SERVICES TECHNIQUES

La région de Fatick est constituée de trois (03) Institutions Départementales des Services Vétérinaires (IDSV) coiffées par une Institution régionale (IRSV).
Au total, En 2017, le personnel des services vétérinaires est composé de 30 agents dont 18 agents techniques d'Elevage, 7 ingénieurs des travaux d'Elevage et 2 docteurs vétérinaires. En 2018, cet effectif a diminué d'un agent technique en provenance de l'IDSV de Foundiougne. Suivant le sexe, les femmes sont moins nombreuses et représente moins de 25% au cours de ces deux années.

Tableau 8.67 : *Répartition et évolution des effectifs du personnel des Inspections de Services Vétérinaires selon le diplôme, par Inspection*

Inspections de Services Vétérinaires	Année	Docteur vétérinaire			Ingénieur des Travaux d'Elevage			Agents Techniques d'Elevage			Autres			Ensemble		
		H	F	Ens.	H	F	Ens.	H	F	Ens.	H	F	Ens.	H	F	Ens.
IRSV[1] Fatick	**2017**		2	2	1		1			0	1		1	2	2	4
	2018		2	2	1		1			0	1		1	2	2	4
IDSV [2]de Gossas	**2017**			0	1	1	2	3	1	4			0	4	2	6
	2018			0	1	1	2	3	1	4			0	4	2	6
IDSV [3]de Foundiougne	**2017**			0	2		2	9		9	1		1	12	0	12
	2018			0	2		2	8		8	1		1	11	0	11
IDSV [4]de Fatick	**2017**			0	1	1	2	4	1	5		1	1	5	3	8
	2018			0	1	1	2	4	1	5		1	1	5	3	8
Total	**2017**	0	2	2	5	2	7	16	2	18	2	1	3	23	7	30
	2018	0	2	2	5	2	7	15	2	17	2	1	3	22	7	29

Source : *Inspection Régionale des Services Vétérinaire*

L'IRSV renferme 4 agents, homme et femme à part égale. Tous les docteurs vétérinaires sont comptés dans ce service. Son personnel reste inchangé au cours des années 2017 et 2018. Au niveau des services départementaux, en 2017, 40% des agents se trouvent dans l'IDSV de Foundiougne,

VIII.1.2. LES AUTRES INTERVENANTS

Ci-joint la liste des ONG, Association, Projet et Programme de développement intervenant dans le secteur de l'élevage suivant le domaine et la zone d'intervention.

Tableau 8.68 : *Liste des autres intervenants*

Intervenants	Statut	Domaine d'intervention	Zones d'intervention
P2RS	Projet de développement	Résilience	Diossong, Niassène, Djilor, Dionewar, Mbéllacadioa, Niakhar, Fimela, Mbar, Colobane et la commune de Fatick
DRIARS	Programme de développement	Résilience	Colobane, Niassène, Niakhar, Ngayokhème

Intervenants	Statut	Domaine d'intervention	Zones d'intervention
PAFA-E	Programme de développement		Niassène, Tattaguine, Mbar, Toubacouta, Keur Saloum Diané, Nioro Alassane Tall, Dioffior, Passy, Diofior
FONSTAB			
PAFC PROGRAMME D'AMELIORATION DE LA FILIERE CAPRINE	Programme de développement		Fatick, Foundiougne et Gossas

Source : *Inspection Régionale des Services Vétérinaire*

VIII.2. LE CHEPTEL ET LA VOLAILLE

Le cheptel désigne l'ensemble des animaux d'élevage d'une exploitation agricole, ou plus largement d'une zone. Dans la région de Fatick, il est composé de 1 270 520 bestiaux en 2018 et après 1 240 908 en 2017, soit une hausse de 2,4%. Cette hausse est observée au niveau de toutes les espèces. En plus, durant ses périodes, plus de la moitié de ces animaux appartiennent à la famille des ovins ou caprins (59%). Il s'en suit les bovins qui représentent 21% de l'effectif total puis les porcins avec une proportion de 9%. Les espèces équines et asines viennent en dernière position avec respectivement une part de 7% et 4%.

Tableau 8.69 *: Evolution des effectifs du cheptel et de la volaille selon l'espèce par circonscription administrative*

Espèces	Fatick			Foundiougne			Gossas			Région		
	Campagne 2016/2017	Campagne 2018/2019	Variation %	Campagne 2016/2017	Campagne 2018/2019	Variation %	Campagne 2016/2017	Campagne 2018/2019	Variation %	Campagne 2016/2017	Campagne 2018/2019	Variation %
Bovins	97342	98824	1,5	69108	70018	1,3	91325	92622	1,4	257775	261464	1,4
Ovins-caprins	272771	279192	2,4	202800	209288	3,2	258052	266583	3,3	733623	755063	2,9
Asins	9596	9664	0,7	27641	27808	0,6	11617	11711	0,8	48854	49183	0,7
Equins	17633	17829	1,1	44244	44827	1,3	27204	27507	1,1	89081	90163	1,2
Porcins	100201	102982	2,8	11115	11400	2,6	259	265	2,3	111575	114647	2,8
Total bétail	497543	508491	2,2	354908	363341	2,4	388457	398688	2,6	1240908	1270520	2,4
Volaille	918188	948541	3,3	610560	630093	3,2	635761	655424	3,1	2164509	2234058	3,2

Source : *Cellule des Etudes et de la Planification (CEP), Direction de l'Elevage (DIREL) / (Ministère de l'Elevage et des Productions Animales (MEPA))*

Selon la circonscription administrative, en 2017 et en 2018, le département de Fatick apparaît comme la principale zone d'élevage de la région avec une proportion de 40% du bétail contre 31% et 29% respectivement pour Gossas et Foundiougne.

Pour ce qui concerne la volaille, la région de Fatick comptait 2 234 058 têtes en 2018 contre 2 164 509 têtes en 2017, soit une hausse de 3,2%. La répartition spatiale des avicoles indique que le département de Fatick concentre près de 43 des volailles ; il est suivi par Gossas avec 29% et Foundiougne (28%).

VIII.3. LES PRODUCTIONS

VIII.3.1. LA PRODUCTION DE VIANDE ET D'ŒUFS

La production de viande de la région de Fatick en 2018 est estimée à 1 081 997 kg suite à l'abattage de 25 699 bovins, ovins et caprins. La viande de caprins est majoritaire dans la production totale.

Tableau 8.70 : *Evolution des statistiques des abattages contrôlés de viande dans les abattoirs de la région de Fatick selon les espèces, par circonscription administrative*

Espèces		Foundiougne		Fatick		Gossas		Total	
		Campagne 2017/2018	Campagne 2018/2019	Campagne 2017/2018	Campagne 2018/2019	Campagne 2017/2018	Campagne 2018/2019	Campagne 2017/2018	Campagne 2018/2019
Bovin	Nombre	ND	2625	ND	1754	ND	703	ND	**5082**
	Poids (kg)	ND	437 810	ND	209 406	ND	92 293	ND	**739 509**
Ovins	Nombre	ND	1457	ND	1243	ND	218	ND	**2918**
	Poids (kg)	ND	88960	ND	15366	ND	2695	ND	**107 021**
Caprins	Nombre	ND	11205	ND	4972	ND	1522	ND	**17699**
	Poids (kg)	ND	171470	ND	48998	ND	14999	ND	**235 467**
Total	**Nombre**	**ND**	**15287**	**ND**	**7969**	**ND**	**2443**	**ND**	**25699**
	Poids (kg)	**ND**	**698240**	**ND**	**273770**	**ND**	**109987**	**ND**	**1081997**

Source : SRELPA Fatick 2018

Par ailleurs, 65% de la quantité de viande proviennent du département de Foundiougne.

VIII.3.2. LA PRODUCTION CONTROLEE DES CUIRS ET PEAUX

La production contrôlée de cuirs et de peaux en 2018 est de 62, 746 tonnes provenant de 24 227 bestiaux. La quantité de cuirs produits est 21,01 tonnes. Pour les peaux caprines et ovines, c'est 26,246 tonnes et 15,48 tonnes, respectivement.

Tableau 8.71 : *Répartition et évolution de la production de cuirs et peaux, par circonscription administrative*

Espèces		Foundiougne		Gossas		Fatick		Région	
		Campagne 2017/2018	Campagne 2018/2019	Campagne 2017/2018	Campagne 2018/2019	Campagne 2017/2018	Campagne 2018/2019	Campagne 2017/2018	Campagne 2018/2019
Cuirs	**Nombre**	ND	**1591**	702	478	ND	**1754**	ND	**3823**
	Qté (T.)	ND	**7,95**	6,318	4,3	ND	**8,77**	ND	**21,02**
Peaux ovines	Nombre	ND	6358	218	139	ND	1243	ND	7740
	Qté (T.)	ND	12,716	0,436	0,278	ND	2,486	ND	15,48
Peaux caprines	Nombre	ND	6768	1 522	924	ND	4972	ND	12664
	Qté (T.)	ND	13,534	4,566	2,772	ND	9,94	ND	26,246
Total	Nombre	ND	14717	2442	1541		7969		24227
	Qté (T.)	ND	34,2	11,32	7,35		21,196		62,746

Source : SREPA FATICK

La production de cuirs et peaux est plus importante à Foundiougne, département où le nombre d'animaux d'abattage contrôlé est plus élevé.

Il convient de noter aussi que la région ne dispose pas d'infrastructures adéquates de traitement de cuirs et peaux. Il existe cependant quelques installations sommaires au niveau desquelles le traitement par salage est effectué, comme à Fatick et à Gossas avec les GIE de femmes.

VIII.4. LES MOUVEMENTS DU BETAIL

Le solde migratoire du bétail qui correspond à la différence entre le nombre de sujets entrant et le nombre de sujets sortant a accusé en 2015 un déficit de 9758 espèces. Concernant les mouvements d'entrées du bétail, la région a enregistré un nombre de 51 277 dont 38,7% des ovins, 29,5% des bovins, 16,2% des caprins, 12,2% des volailles, 1,6% d'équins et 1% d'asins. Il y a moins d'entrées de porcs dans la région (0,8%).

Plus de mouvements de sorties a été observé et cela s'observe pour toutes les espèces à l'exception des bovins où le solde positive est 3 701.

Tableau 8.72 : *Répartition par département, des entrées et sorties contrôlées dans la région de Fatick en 2018*

Flux	Départements	Foundiougne	Fatick	Gossas	Total	%
Entrées	**Bovins**	1011	458	13650	**15119**	29,5%
	Ovins	4256	5747	9850	**19853**	38,7%
	Caprins	1388	3637	3300	**8325**	16,2%
	Equins	575	220	0	**795**	1,6%
	Asins	219	295	0	**514**	1,0%
	Volailles	4597	1656	0	**6253**	12,2%
	Pc	0	418	0	**418**	0,8%
	Total	**12046**	**12431**	**26800**	**51277**	100,0%
Sorties	**Bovins**	8986	824	1608	**11418**	18,7%
	Ovins	741	3648	22241	**26630**	43,6%
	Caprins	2402	1385	6836	**10623**	17,4%
	Equins	311	428	993	**1732**	2,8%
	Asins		185	780	**965**	1,6%
	volailles	495	5944	0	**6439**	10,5%
	Porcins	1417	1811		**3228**	5,3%
	Total	**14352**	**14225**	**32458**	**61035**	**100,0%**
Solde	**Bovins**	-7975	-366	12042	3701	
	Ovins	3515	2099	-12391	-6777	
	Caprins	-1014	2252	-3536	-2298	
	Equins	264	-208	-993	-937	
	Asins	219	110	-780	-451	
	volailles	4102	-4288	0	-186	
	Porcins	-1417	-1393	0	-2810	
	Total	**-2306**	**-1794**	**-5658**	**-9758**	

Source : SRELPA 2018

Suivant la circonscription administrative, c'est dans le département de Gossas où l'on enregistre plus d'entrées et de sorties du bétail. Ces entrées concernent plus les espèces bovins (51%) et les sorties les ovins (69%). Quant aux départements de Fatick et Foundiougne, les sorties de bétails sont plus abondantes.

VIII.5. RESULTATS DES CAMPAGNES DE VACCINATION

Des campagnes de vaccination et de déparasitage ont été organisées dans la région pour lutter contre la perte du cheptel. Ainsi, en 2018, 354 277 animaux ont été vaccinés dont 48,7% de petits ruminants, 44,9% de bovins et 6,4% d'équidés. Ces ovins et caprins ont été vaccinés contre PPRH. Pour les bovins, deux types de vaccination ont été effectuées à savoir le DNCB et le PPCB. Pour les équidés, il s'agit de la vaccination contre le POLY.

Tableau 8.73 *: Evolution des résultats des campagnes de vaccination et de déparasitage du bétail par circonscription administrative*

Espèces	Vaccination	Foundiougne		Gossas		Fatick		Région	
		Campagne 2017/2018	Campagne 2018/2019	Campagne 2017/2018	Campagne 2018/2019	Campagne 2017/2018	Campagne 2018/2019	Campagne 2017/2018	Campagne 2018/2019
Bovin	DNCB	29506	35385	29750	31436	83506	37036	143232	103857
	PPCB	16033	20326	24826	4480	79187	30331	120046	55137
Petits ruminants (Ovins et Caprin)	PPRH	41386	50697	44842	59131	41707	62879	127935	172707
Equidés (Equins et Asins)	POLY	9131	8313	5344	7291	10164	6372	24646	22576
Total bétail		**96056**	**114721**	**104762**	**102338**	**214564**	**136618**	**415859**	**354277**
Volaille	New-castel	35277	35385	22684	31188	31607	2748	89568	37436

Source : SRELPA 2018

En 2018, 37 436 volailles se sont faites injecter un vaccin contre le NEWCASTEL contre 89 568 en 2017, soit une baisse de 58,2%.

VIII.6. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

VIII.6.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

- Position géographique favorable ;
- Disponibilité de la biomasse herbacée notamment en hivernage ;
- Pratiques de réserves fourragères ;
- Multiplication des infrastructures hydrauliques ;

- Existence de nombreux marchés et acteurs organisés ;
- Présence de partenaires ;
- Niche d'emplois par le biais d'un encadrement du secteur ;
- Existence de races rustiques.

VIII.6.2. CONTRAINTES

La contrainte majeure à la pratique de l'élevage dans la région est la réduction permanente des espaces pastoraux causée par plusieurs facteurs dont le plus important est la salinisation des terres. Pour y faire face, en particulier dans le département de Fatick, les éleveurs effectuent un mouvement de transhumance périodique du bétail vers les régions frontalières du bassin arachidier et de la zone sylvo-pastorale.

Dans le département de Gossas, zone pastorale par excellence et carrefour pour le mouvement commercial du bétail, l'accès à l'eau est la principale contrainte pour la pratique de l'Elevage. Pour aider à la prise en charge de cette problématique, le PAPIL et d'autres acteurs déroulent un important programme d'aménagement de mares pastorales.

Dans le département de Foundiougne, la pression glossinaire avec comme conséquence une forte prévalence du trypanosome animal peut être considérée comme une contrainte non négligeable. Cependant, la résistance des races à cette maladie et la prophylaxie permettent de faire face à cette pathologie.

De plus, d'autres contraintes sont notées, à savoir :

- L'insuffisance des espaces pastoraux : salinisation, décret sur les parcours du bétail pas toujours appliqué, difficultés d'accès au foncier, feux de brousse ;
- le vol de bétail ;
- L'insuffisance des infrastructures d'élevage : foirails, abattoirs et aires d'abattage, parcs à vaccination, magasins de stockages ;
- La cherté de l'aliment de bétail et les difficultés d'abreuvement ;
- La récurrence des foyers de maladies : faiblesse des taux de couverture vaccinale, faible implication des acteurs dans la surveillance des maladies animales ;

- La menace sur la santé publique : une importante population de chiens errants ;
- La divagation des animaux et transhumance ;
- La problématique du suivi des métis issus de l'insémination artificielle ;
- La cherté des soins vétérinaires.

VIII.6.3. PERSPECTIVES

- Favoriser l'amélioration génétique (sélection et insémination artificielle) ;
- Renforcer la protection zoo sanitaire ;
- Construire des parcs à vaccination ;
- Poursuivre le programme d'identification électronique du cheptel ;
- Réhabiliter et/ou construire des abattoirs et aires d'abattage ;
- Matérialiser les zones de pâturage ;
- Mettre en place des unités laitières ;
- Achever les travaux de construction de l'abattoir de Fatick.

CONCLUSION

L'élevage est un véritable créneau porteur dans la région. Toutefois, il faudrait lever certaines contraintes majeures qui sont la timide intégration de l'élevage aux activités agricoles, l'insuffisance de financement de ce secteur, le maillage insuffisant en forages et en bassins de rétention pour l'abreuvement du bétail, la construction et la remise en état de nombreux parcs à vaccination aujourd'hui défectueux et la récession continue de l'espace pastoral.

Chapitre IX : PECHE

INTRODUCTION

Compte tenu de son importance, le secteur de la pêche est identifié parmi les moteurs de croissance dans l'Axe I du PSE. La pêche et l'économie maritime doivent ainsi contribuer au renforcement de la compétitivité, de la sécurité alimentaire, de la nutrition, de la création de richesse et d'emplois. Elle occupe, par son apport au Produit Intérieur Brut, une place de choix dans l'économie tant régionale que nationale.

Ce chapitre passe en revue les infrastructures et les évolutions de la pêche artisanale et diagnostique le secteur de la pêche.

IX.1. LES INFRASTRUCTURES

IX.1.1. LES SERVICES TECHNIQUES

Dans la région de Fatick, l'essentiel des services de la pêche se concentre au niveau du département de Foundiougne avec une proportion de 71,4% en 2018. Les services de pêche de la région sont composés de 10 postes de contrôle, 09 Conseil Local de Pêche Artisanale (CLPA), 03 Comité Local de Pêche (CLP), 01 centre de pêche et 01 centre de surveillance côtière.

Tableau 9.74 : *Répartition des services selon le départment en 2018*

Départements	Postes de contrôle	CLPA	CLP	Centre de pêche	CENTRE COTIERE
FATICK	3	2	1	1	01
FOUNDIOUGNE	7	7	2	1	0
Total	**10**	**9**	**3**	**1**	**1**

Source *: Service Régional des Pêches*

En ce qui concerne les infrastructures de pêche, la région compte 01 quai de pêche, 03 unités de fabrique de glace, 01 marché moderne aux poissons, 01 quincaillerie maritime et 01 centre de pêche. Comparé à l'année 2015, seulement le nombre d'unité de fabrique de glace a augmenté d'une unité supplémentaire.

Tableau 9. 75 : *Répartition et évolution du nombre d'infrastructures de pêche par circonscription administrative*

Infrastructures	Fatick		Foundiougne		Région		
	2015	2016	2015	2016	2015	2016	Variation %
Quais de pêche	1	1	0	0	1	1	0
Complexes frigorifiques	0		0	0	0	0	
Fabriques de glace	0	2	1	1	1	3	200
Marchés modernes aux poissons	0	0	1	1	1	1	0
Usines de transformation de produits halieutiques	0	0	0	0	0	0	
Quincaillerie maritime	0	0	1	1	1	1	0
Centre de pêche	0	0	1	1	1	1	0

Source *: Service Régional des Pêches*

En 2018, les services de pêche de la région comptent 33 agents dont 24,2% de femmes. Il est composé de 4 ingénieurs de pêches, 04 techniciens supérieurs des pêches, 07 agents techniciens de pêches (tous des hommes) et 18 ASP dont 7 femmes. Il faut souligner l'absence de docteur vétérinaire parmi ce personnel.

Tableau 9. 76 : *Répartition et évolution des effectifs du personnel des services de pêche selon le diplôme, par service*

Diplômes	Sexe	SRP[1]		Fatick		Foundiougne		Région	
		2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Ingénieur des pêches	**Masc.**	2	2	1	1	0	0	3	3
	Fem.	1	1	0	0	0	0	1	1
	Tot.	3	3	1	1	0	0	4	4
Docteur vétérinaire	**Masc.**	0	0	0	0	0	0	0	0
	Fem.	0	0	0	0	0	0	0	0
	Tot.	0	0	0	0	0	0	0	0
Technicien supérieur des pêches	**Masc.**	1	1	2	2	1	1	4	4
	Fem.	0	0	0	0	0	0	0	0
	Tot.	1	1	2	2	1	1	4	4
Agent technique des pêches	**Masc.**	1	1	1	1	5	5	7	7
	Fem.	0	0	0	0	0	0	0	0
	Tot.	1	1	1	1	5	5	7	7
Autres (ASP)	**Masc.**	5	5	3	3	3	3	11	11
	Fem.	3	3	1	1	3	3	7	7

Diplômes	Sexe	SRP[1]		Fatick		Foundiougne		Région	
		2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
	Tot.	8	8	4	4	6	6	18	18
Ensemble	**Masc.**	9	9	7	7	9	9	25	25
	Fem.	4	4	1	1	3	3	8	8
	Tot.	13	13	8	8	12	12	33	33

Source *: Service Régional des Pêches*

IX.1.2. LES AUTRES INTERVENANTS

La pêche fait partie des secteurs les plus importants dans l'activité économique de la région. Ainsi, nombreux sont les ONG ou associations qui interviennent dans ce secteur à travers des projets (BM/PRAO, USAID/COMFISH, JICA, UE/ADUPES) ou programmes de développements.

Tableau 9. 77 *: Autres intervenants selon le statut, les domaines et zones d'intervention dans la région*

Intervenants	Statut (ONG, Association, Projet, Programme de développement, etc.)	Domaines d'intervention	Zones d'intervention
BM/PRAO	Projet	Pêche	Toute la région
USAID/COMFISH	Projet	Pêche, transformation des produits halieutiques, sécurité,	Département de Foundiougne
JICA	Projet	Pêche	Toute la région
UE/ADUPES	Projet	Aménagement pêcherie poulpe	Djifère
VSF	ONG	Santé, sécurité des pêcheurs	Département deFoundiougne
FENATRAMS, FENAGIE Pêche, REFEPAS…	Organisations Professionnelles du secteur de la pêche	Pêche et transformation des produits halieutiques	Toute la région

Source *: Service Régional des Pêches*

IX.2. LA PECHE ARTISANAL

IX.2.1. LES SITES ET L'ARMEMENT DE PECHE

La pêche artisanale maritime de la région de Fatick se caractérise, en 2018, par un parc piroguier composé de 11 32 pirogues actives, soit une baisse de 169 pirogues par

rapport à l'année 2017. Comparé à l'année 2016 (1087 pirogues), l'armement de la pêche artisanale immatriculé a enregistré une hausse de 4,1% en 2018. L'analyse suivant la périodicité montre seule la période de repos biologique (juillet, aout et septembre) où le nombre de pirogues enregistrées s'écarte de la moyenne.

***Tableau 9. 78** : Evolution du nombre de Pirogues actives*

Régions	Pirogue	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Moyen/ mois
2016	PM	1026	1034	877	867	862	880	728	931	716	811	1057	1064	904
	AP	210	234	166	164	168	162	165	168	173	172	208	209	183
2017	PM	928	993	1 014	1 056	1 040	941	848	933	889	927	706	974	937
	AP	238	226	221	216	2018	226	201	226	212	209	129	235	363
2018	PM	993	1 028	1 006	1 027	851	1 021	873	879	799	1 022	987	1 072	963
	AP	159	142	168	148	172	215	206	139	148	187	172	170	169
Var 2017/2018	PM	7,0	3,5	-0,8	-2,7	-18,2	8,5	2,9	-5,8	-10,1	10,2	39,8	10,1	2,8
	AP	-33,2	-37,2	-24,0	-31,5	-91,5	-4,9	2,5	-38,5	-30,2	-10,5	33,3	-27,7	-53,4
Var 2016/2018	PM	-3,2	-0,6	14,7	18,5	-1,3	16,0	19,9	-5,6	11,6	26,0	-6,6	0,8	6,5
	AP	-24,3	-39,3	1,2	-9,8	2,4	32,7	24,8	-17,3	-14,5	8,7	-17,3	-18,7	-7,7

***Source** : Service Régional des Pêches*

Le nombre de pêcheurs a connu une progression très importante de 34% entre 2015 et 2018 liée au retour des pirogues basées en Mauritanie. Il s'est stabilisé cette année passant de 71 177 pêcheurs 2016 à seulement 71 531 pêcheurs en 2017 (soit 0,5% d'évolution)

***Graphique 9.6 :** Evolution des pécheurs*

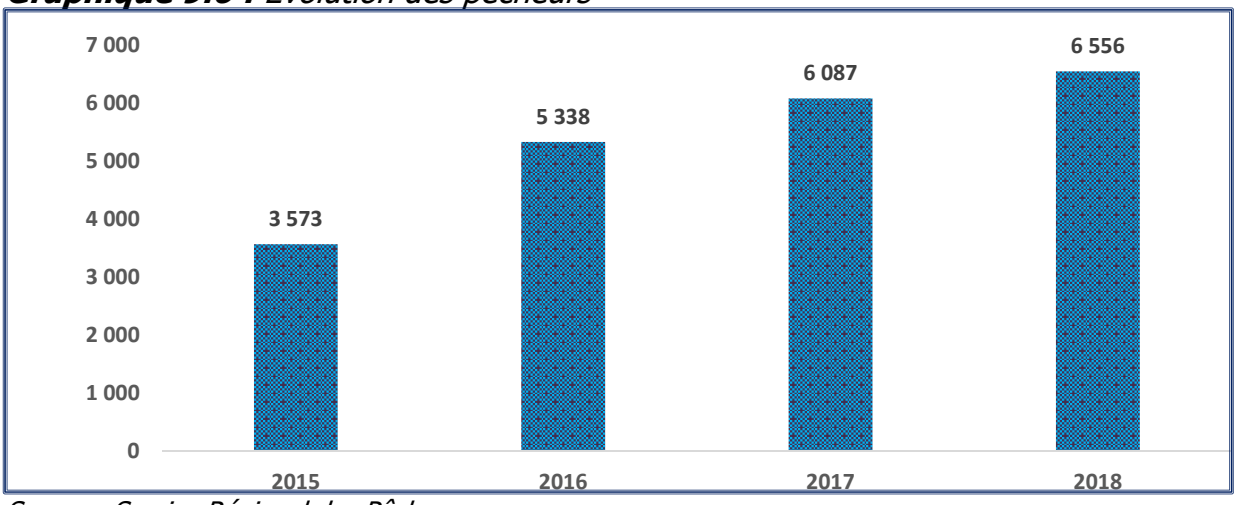

Source : Service Régional des Pêches

Le nombre de sites polarisés par les structures des CLPA dans la région s'élève à 74 dont 63,5%, soit 47 sites terrestres et 27 sites insulaires. La répartition des sites selon le département montre que le département de Foundiougne, qui abrite un nombre plus élevé de sites, regroupe 30 sites terrestres et 23 sites insulaires. Le département de Fatick concentre 17 sites terrestres et 04 sites insulaires.

Tableau 9..79 : *Répartition des sites selon le type de pêche, par circonscription administrative*

Département	CLPA	Sites polarisés		TOTAL	
		Insulaires	Terrestres	Nombre	%
Foundiougne	Foundiougne	8	9	17	23
	Sokone		7	7	9,5
	Toubacouta	1	11	12	16,2
	Missirah	4	3	7	9,5
	Niodior	3		3	4,1
	Bassoul	7		7	9,5
Fatick	Fimela-Ndangane	4	11	15	20,3
	Djifère-Palmarin		6	6	8,1
Total		27	47	74	100

Source *: Service Régional des Pêches*

IX.2.2. LA PRODUCTION

Les poissons, les mollusques et les crustacés sont les trois groupes zoologiques les plus exploités dans la région.

Tableau 9..80 : *Evolution des quantités produites et la valeur commerciale (x1000 FCFA)) par la pêche artisanale selon l'espèce, par circonscription administrative*

Année	Poissons		Mollusques		Crustacés		Total	
	Quantité (tonnes)	Valeur (FCFA)	Quantité (tonnes)	Valeur (FCFA)	Quantité (tonnes)	Valeur (FCFA)	Quantité (tonnes)	Valeur (FCFA)
2016	8051	3262425	1950	2489477	497	600522	10498	6352423
2017	10751	3224230	2228	3088149	852	1086595	13831	7398974
2018	16309	4568873	4422	5832894	850	898083	21581	11299850

Source *: Service Régional des Pêches*

Les débarquements se chiffrent à **21 581** tonnes pour une valeur de **11,300 milliards**, contre **13 831 tonnes** et **7,40 milliards** en 2017, soit une hausse de 56% en quantité. En termes de débarquements, la région de Fatick représente 5,4%

des débarquements totaux contre 3,51% l'année dernière et occupe la 5ème place. La hausse notée depuis 2017 inverse la tendance baissière observée entre 2014 et 2016. Celle-ci est imputable en partie à l'augmentation du nombre de pirogues de senne tournante par rapport à l'année dernière et à une amélioration de la collecte de données au niveau de certains postes de contrôle.

IX.2.3. TRANSFORMATION

L'augmentation du nombre d'espèces débarquée a favorisé en quelque sorte la hausse de produits transformés dans la région de Fatick. En effet, la quantité de produits transformés a connu une hausse de 35,1% entre 2017 et 2018 et 74,4% entre 2016 et 2018. La valeur commerciale estimée est de **1,732 milliards de FCFA en 2018.** Cette production ne représente que 4% de la production nationale. Les produits sont constitués essentiellement de 30% de « Pagne », 29% de « Kethiakh », 14% de « Guedj » et de 12% de « Tambadjang ». La quantité exportée vers les pays de la sous-région a connu une petite évolution passant de 6% à 10% entre 2017 et 2018.

Tableau 9. 81 *: Volume mensuel des produits transformés - (TONNES)*

PRODUITS\MOIS	2016		2017		2018	
	Quantité	Vce x 1000	Quantité	VCE x 1000	Quantité	VCE x 1000
GUEDJ	257,8	204206,2	**264,81**	**198 608,25**	**196,14**	**161 452,55**
TAMBADJANG	139,7	62613,2	**155,48**	**54 418,12**	**165,04**	**87 184,30**
KETIAKH	239,9	92196,2	**356,44**	**133 664,63**	**420,97**	**214 701,04**
METORAH	15,8	8716,8	**9,99**	**4 996,67**	**7,62**	**3 808,33**
YET	43,1	51379	**14,84**	**14 840,33**	**23,59**	**23 594,67**
TOUFA	23,3	43656,5	**51,37**	**128 430,00**	**162,75**	**406 883,33**
YOKHOS	1,7	6803,9	**0,6**	**2 406,90**	**0,85**	**3 397,24**
SALE SECHE	10,4	2312	**0,51**	**101,67**	**4,3**	**860**
PAGNE	88,2	99140,5	**201,87**	**242 239,20**	**437,05**	**713 536,67**
AILERON	0,1	475	**0**	**0**	**0,04**	**175**
CREVETTE	2,1	12410,6	**5,57**	**32 314,00**	**15,56**	**116 167,50**
AUTRES	0	0	**0,24**	**943,45**	**0,15**	**75**
TOTAL	**822,3**	**583909,9**	**1061,72**	**812963,2**	**1434,06**	**1731835,6**

Source *: Service Régional des Pêches*

IX.2.4. EXPORTATIONS DE PRODUITS HALIEUTIQUES TRANSFORMES

La quantité de produits halieutiques transformée artisanalement s'élève à 1393,94 tonnes contre 1055,53 tonnes en 2017, soit une hausse de 32,1% en volume, représentant 338 tonnes en valeur absolue. Cette hausse de produits transformés est imputable à l'augmentation de la quantité de débarquements observée en 2018.

Tableau 9. 82: *Distribution des produits transformés selon la destination*

REGIONS	2017	2018	Variation
DAKAR	345,25	483,25	40,0
THIES	139,76	193,72	38,6
FATICK	115,06	182,12	58,3
KAOLACK	144,05	199,44	38,5
KAFFRINE	0,7	16,36	2237,1
DIOURBEL	35,41	13,92	-60,7
TAMBACOUNDA	3,95	26,83	579,2
KOLDA	204,29	141,09	-30,9
KEDOUGOU	0	0,35	
EXPORTATION	67,06	136,86	104,1
TOTAL	1055,53	1393,94	32,1

Source *: Service Régional des Pêches*

Les statistiques ont montré que la région de Dakar reste le premier destinataire et absorbe 34,7% des produits transformés. Elle est suivie par les régions de Kaolack et de Thiès qui reçoivent respectivement 14,3% et 13,9%. Il convient de noter que 9,8% des produits transformés sont exportés vers les pays de la sous-région. Cette quantité exportée a subi une hausse importante de 104,1% entre 2017 et 2018 passant de 67,1 tonnes à 136,9 tonnes.

IX.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

IX.3.1.1. Atouts et potentialités

- ☞ L'aquaculture, bien que peu développée dans la région, reste une filière d'avenir, à cause de nombreux cours présents dans les départements de Fatick et de Foundiougne ;
- ☞ La façade maritime qui s'étend de Palmarin à Djinack sur une distance d'environs 65 kms ;
- ☞ La présence de cours d'eau pérennes (Saloum, Sine, et de leurs affluents) ;
- ☞ La présence de la mangrove ;

- La diversité des espèces ;
- L'existence d'organisations professionnelles de pêcheurs ;
- L'existence de conseils locaux de pêche artisanale (Fimela et Djifère, Foundiougne, Missirah, Niodior, Bassoul, Toubacouta) ;
- Les interventions actives d'ONG et de projets (WAME, WULA NAFAA, IUCN, PISA/FAO, ENDA GRAF, COGEPAS, PRAO, ADF YUNGAR) pour le développement du secteur ;
- L'existence d'un marché important de consommation de produits halieutiques ;
- L'existence de comités locaux de pêche (accords de cogestion des ressources halieutiques avec l'Etat) ;
- L'existence de conventions locales.

IX.3.2. CONTRAINTES

Parmi les contraintes auxquelles le secteur est confronté, on peut citer :
A l'image de la situation du secteur des pêches au Sénégal, les pêcheries de la région de Fatick sont confrontées à des problèmes d'ordres divers liés notamment:

- à une dégradation des écosystèmes ;
- à la non maitrise de la capacité de pêche artisanale;
- au non-respect des conditions d'accès à la ressource (actuellement, seuls près de 60% des unités détiennent leur permis de pêches);
- aux mauvaises pratiques de pêche (pêche de juvéniles, utilisation de filets mono filaments, etc.) ;
- aux conflits permanents entre acteurs pratiquant différents types de pêches;
- aux difficultés de commercialisation des produits transformés ;
- à l'insuffisance d'infrastructures de conservation et d'équipements adaptés;
- à l'inefficacité des organes de gouvernance locale.

De manière générale, les contraintes notées sont relatives aux problèmes de durabilité de la ressource liés à sa mauvaise exploitation (mauvaises pratiques de pêche) et aux conditions d'existence des acteurs.
En effet, les acteurs ont constaté que l'accès libre aux zones de pêche, de reproduction et de nurseries menace l'exploitation durable de la ressource.

En ce qui concerne les aspects socioéconomiques, les acteurs ont aussi noté l'insuffisance ou l'absence d'infrastructures adaptées dans la plupart des localités du Saloum, les conditions difficiles de travail des femmes transformatrices, la faiblesse des revenus (femmes transformatrices et pêcheurs), l'accès difficile aux crédits formels et la présence d'un système informel de financement des étrangers (guinéens, burkinabés et maliens) peu avantageux pour les autochtones.

Concernant les aspects relatifs à la gouvernance locale de la pêcherie, malgré l'existence d'organisations locales (CLPA, Organisations et associations professionnelles) et de cadres de concertation formels ou informels, on note beaucoup d'insuffisances liées à l'organisation et au fonctionnement des CLPA du fait de l'insuffisance de moyens financiers et de capacitation de ses membres.

IX.3.3. PERSPECTIVES

Face à ces constants et aux difficultés situées, il est nécessaire ;

- développer des capacités nationales d'exploitation durable des ressources halieutiques ;
- promouvoir une meilleure valorisation des ressources halieutiques ;
- étudier des chaines de valeur et proposer des options permettant d'améliorer les revenus des pêcheurs ;
- développer des circuits de distribution du poisson vers l'intérieur du pays ;
- développer des stratégies pour améliorer le niveau de vie des communautés côtières à travers la mise en place de mutuelles d'épargne et de crédit et d'activités génératrices de revenus ;
- Appuyer la fonctionnalité et le financement des CLPA ;
- Relever le niveau de couverture de la région en infrastructures techniques aux normes.

CONCLUSION

Le secteur de la pêche de la région de Fatick est marqué, en 2018, par une hausse de ses déparquements et de sa valeur commerciale. Ces progrès sont expliqués par

l'augmentation du nombre de pirogues, de senne tournante et à une amélioration de la collecte de données au niveau de certains postes de contrôle. Il faut aussi noter que l'espèce poissons est le principal produit débarqué à Fatick et est, en majorité, acheminée vers les marchés des régions de Dakar, de Kaolack, de Thiès. En outre, une partie est destinée à la transformation en « Guedj », en « Ketiakh » et en «Tambadjang».

Chapitre X : RESSOURCES NATURELLES

INTRODUCTION

L'environnement naturel de la région de Fatick est menacé par la salinisation des terres et par l'érosion côtière. Ainsi, une meilleure préservation des ressources naturelles de la région est nécessaire et demande beaucoup d'efforts et de moyens.

Dans les lignes qui suivent, est présentée la gestion du domaine forestier et de la faune.

X.1. LES SERVICES TECNIQUES ET LES AUTRES INTERVENANTS

X.1.1. LES SERVICES TECHNIQUES

Le personnel des Eaux et Forêts est généralement constitués d'Ingénieurs des Eaux et Forêts, des ITEF (Ingénieurs des Travaux des Eaux et Forêts), des ITPN (Ingénieurs des Travaux de la Protection de la Nature), des agents techniques, des secrétaires, des gardiens, des chauffeurs et du courtier. Son effectif a légèrement varié entre les années 2017 et 2018. En 2017, 46 agents ont été dénombrés avec une augmentation d'un Ingénieur des Eaux et Forêts et d'un ITEF par rapport à 2016. En 2018, cet effectif (44) a diminué. Les ITEF et les agents techniques des Eaux et Forêts ont enregistré chacun un agent de moins. Par contre, un ingénieur des Eaux et Forêts s'y est encore rajouté.

Par ailleurs, les hommes sont largement majoritaires dans ce secteur. Depuis 2016, ils représentent plus de 77% de l'effectif total.

Concernant le niveau d'instruction ou la fonction du personnel, les agents techniques sont plus nombreux (37% en 2017 et en 2018) et sont présents dans chaque service départemental des Eaux et Forêts.

Tableau 10. 83 : *Evolution des effectifs du personnel des services des Eaux et Forêts selon le diplôme, par service*

Diplômes	Sexe	IREF[1]			Foundiougne			Gossas			Fatick			Région		
		2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018
Ingénieur des Eaux et Forêts	Masc.	0	1	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	2
	Fem.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total	0	1	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	2
ITEF[2]	Masc.	2	3	3	0	0	0	1	1	0	0	0	0	3	4	3
	Fem.	0	0	0	2	2	2	0	0	0	1	1	1	3	3	3
	Total	2	3	3	2	2	2	1	1	0	1	1	1	6	7	6
ITPN[3]	Masc.	0	0	0	1	1	1	0	0	0	0	0	0	1	1	1
	Fem.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total	0	0	0	1	1	1	0	0	0	0	0	0	1	1	1
Agent technique des Eaux et Forêts	Masc.	1	1	1	6	6	5	4	4	4	5	5	5	16	16	15
	Fem.	0	0	0	1	1	1	0	0	0	0	0	0	1	1	1
	Total	1	1	1	7	7	6	4	4	4	5	5	5	17	17	16
Autres	Masc.	0	0	0	7	7	6	4	4	4	3	3	3	14	14	13
	Fem.	0	0	0	3	3	3	0	0	0	3	3	3	6	6	6
	Total	0	0	0	10	10	9	4	4	4	6	6	6	20	20	19
Ensemble	**Masc.**	**3**	**5**	**5**	**14**	**14**	**12**	**9**	**9**	**9**	**8**	**8**	**8**	**34**	**36**	**34**
	Fem.	**0**	**0**	**0**	**6**	**6**	**6**	**0**	**0**	**0**	**4**	**4**	**4**	**10**	**10**	**10**
	Total	**3**	**5**	**5**	**20**	**20**	**18**	**9**	**9**	**9**	**12**	**12**	**12**	**44**	**46**	**44**

Source : Rapport annuel IREF Fatick

L'IREF (Inspection Régionale des Eaux et Forêts) est composée de 05 agents en 2017 et en 2018. Ce nombre était de 03 en 2016. Cette augmentation est ainsi due au rajout d'un ingénieur des Eaux et Forêts et d'un ITEF.

Suivant la circonscription administrative, le département de Foundiougne compte le plus d'agents, soit 40% et plus depuis 2016. Il ne dispose toujours pas d'ingénieurs des Eaux et Forêts. Il est suivi du département de Fatick (26% en 2017 et 27% en 2018) qui manque aussi d'ingénieurs des Eaux et Forêts et d'ITPN. Gossas est le seul département qui compte un ingénieur des Eaux et Forêts mais sans ITPN.

X.1.2. LES AUTRES INTERVENANTS

Le Tableau 10. ci-dessous résume l'ensemble des structures, projets, programmes et ONG qui interviennent dans les activités des Eaux et Forêts dans la région. Il spécifie aussi leur domaine et zone d'intervention.

Tableau 10. 84 *: Autres intervenants selon le statut, les domaines et zones d'intervention dans la région*

Intervenants	Statut	Domaines d'intervention	Zones d'intervention
P2RS	Programme de développement	Défense et restauration des sols, reboisement, protection des forêts	Région de Fatick
Collectivités territoriales	ETAT	Gestion de ressources naturelles	Région de Fatick
Amodiataires	Structure privé	Chasse	Région de Fatick
PRODER / ARD	Projet de développement	Aménagement des forêts, protection et sensibilisation : reboisement de la mangrove, renforcement de capacité des acteurs, énergie renouvelable	Région de Fatick
PARFA	Projet de développement	Amélioration de la sécurité alimentaire et lutte contre la dégradation de l'environnement	Fatick Foundiougne
PFNAC	Projet de développement	Reboisement communautaire	Fatick-Foundiougne
WORLD VISION		Restauration, Régénération Naturelle Assistée (RNA), reboisement	Fatick
WETLANDS	ONG	Restauration de la mangrove	Foundiougne
VIMASA	ONG	Restauration et reboisement de la mangrove, renforcement de capacité des acteurs, transformation des produits halieutiques	Foundiougne
NEBEDAY	ONG	Restauration et reboisement de la mangrove, renforcement de capacité des acteurs, transformation des produits forestiers non ligneux	Foundiougne
PROSAF	Projet de développement	Renforcement de capacité des acteurs, la sécurité alimentaire et la protection de l'environnement	Foundiougne

Source : *Inspection Régionale des Eaux et Forets*

X.2. GESTION DU DOMAINE FORESTIER

X.2.1. PRESENTATION DU DOMAINE FORESTIER REGIONAL

La région de Fatick comporte 14 forêts classées avec une superficie totale de 87 577 ha, soit un taux de classement de 13%. L'essentiel des forêts classées se trouve dans le département de Foundiougne avec 11 forêts, soit 97% de la superficie. Le reste est

réparti entre les deux autres départements avec 2 forêts pour Fatick, soit 2% de la superficie et 1 seule pour Gossas, soit 1%.

En plus des massifs classés, il faut compter dans le département de Foundiougne la Zone d'Intérêt Cynégétique du Niombato et le Parc National du Delta du Saloum.

Tableau 10. 85 : *Situation du domaine classé, par circonscription administrative*

Circonscription administrative	Superficie (km^2)	Forêts Classées		Taux de classement (%)
		Nombre	Superficie (Ha)	
Foundiougne	2 959	11	84900	12
Gossas	1 080	1	775	0,29
Fatick	2 646	2	1902	0,71
Région	**6 685**	**14**	**87577**	**13**

Source : Inspection Régionale des Eaux et Forets

X.2.2. LUTTE CONTRE LES FEUX DE BROUSSE

Les feux de brousse constituent de sérieuses menaces pour les ressources naturelles dans la région. Le Service régional des Eaux et Forêts est chargé de coordonner la lutte contre les feux de brousse. Cette lutte est menée au double plan, préventif et actif.

X.2.2.1. Lutte préventive

Dans toute l'étendue du territoire sénégalais, des comités ont été mis en place pour lutter contre les feux de brousse. Dans la région de Fatick, ils étaient au nombre de 156 en 2016 et en 2017 et ont augmenté de 3% en 2018.

En 2016, aucun de ces comités n'a été bien équipée mais la situation a évolué en 2017 où 50 des comités sont dotés d'équipements nécessaire pour combattre les feux de brousse. Suivant la zone d'intervention, le département de Foundiougne, plus grande zone forestière de la région, regroupe plus de 75% des comités depuis 2016. Celui de Fatick en enregistre 21%. Jusqu'en 2017, le département de Gossas ne disposait pas de comités de lutte préventive. C'est en 2018 que 05 comités y ont été attribués.

***Tableau 10. 86** : Evolution de la situation des comités de lutte contre les feux de brousse, par circonscription administrative*

Circonscription administrative	Année	Comités de lutte contre les feux de brousse			
		Equipés	Sous – équipés / Pas du tout équipés	Total	%
Foundiougne	**2016**	0	122	122	78,2
	2017	50	72	122	78,2
	2018	0	122	122	75,8
Gossas	**2016**	0	0	0	0,0
	2017	0	0	0	0,0
	2018	0	5	5	3,1
Fatick	**2016**	0	34	34	21,8
	2017	0	34	34	21,8
	2018	0	34	34	21,1
Région	**2016**	0	156	156	100,0
	2017	50	106	156	100,0
	2018	0	161	161	100,0

Source : *Inspection Régionale des Eaux et Forets*

NB : Les feux de brousses sont généralement à cheval entre 2 années.

En 2017, 16 séances d'animation ont été dénombrées dans la région avec 295 personnes touchées. Comparé à 2016, ce nombre de séances a subi une baissé de 27%. Par contre, celui-ci s'est multiplié en 2018 (116 séances) et a touché 1290 personnes.

***Tableau 10. 87 :** Evolution du nombre de séances d'animation et de personnes touchées par celles-ci par circonscription administrative*

Circonscription administrative	Année	Séances d'animation		Personnes touchées	
		Nombre	%	Nombre	%
Foundiougne	**2016**	1	4,5	45	4,6
	2017	4	25,0	60	20,3
	2018	32	27,6	450	34,9
Gossas	**2016**	1	4,5	30	3,1
	2017	0	0,0	0	0,0
	2018	6	5,2	75	5,8
Fatick	**2016**	20	90,9	894	92,3
	2017	12	75,0	235	79,7
	2018	78	67,2	765	59,3
Région	**2016**	22	100,0	969	100,0
	2017	16	100,0	295	100,0
	2018	116	100,0	1290	100,0

Source : Inspection Régionale des Eaux et Forets

En effet, cette forte augmentation du nombre de séances d'animation est influencée davantage par le département de Fatick dont le nombre a augmenté de 66 en valeur absolue entre 2017 et 2018. Aussi, ces séances sont-elles plus organisées dans le chef lieux de département.

X.2.2.2. Lutte active

Dans la région de Fatick, des réseaux de pare-feu ont été installés en 2017 (52) et en 2018 (120) pour lutter contre les feux précoces ou la propagation d'un incendie. Ils sont de nature ouverts ou réhabilités. En 2017, les pare feux ouverts s'étendent à 16 km. Cette longueur a augmenté de 76 km en 2018. Pour les pares feux réhabilités, on note plutôt une diminution de longueur qui passe de 36 km en 2017 à 28 km en 2018.

Tableau 10. 88 : *Situation et évolution des pare-feux par circonscription administrative*

Destinations	Foundiougne			Gossas			Fatick			Région		
	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018
Pare-feu ouverts (km)	0	10	45	0	0	12	0	6	35	0	16	92
Pare-feu réhabilités (km)	0	30	12	0	0	5	0	6	11	0	36	28
Total réseau pare-feu (km)	0	40	57	0	0	17	0	12	46	0	52	120

Source : Inspection Régionale des Eaux et Forets

Les pares feux qui ont été mise en place en 2017 concernent uniquement les départements de Foundiougne et Fatick. Gossas n'avait pas de comité de lutte au cours de cette année. C'est en 2018 qu'il a enregistré 17 pares feux dont 12 ouverts et 5 réhabilités.

Le nombre de cas de feux de brousse signalé dans la région est 1 en 2017 et 3 en 2018. Ces feux ont brulé respectivement une surface de 2ha et 138ha. La situation a ainsi évolué par rapport à 2016 où 11 cas ont été décelés.

***Tableau 10. 89** : Evolution de la situation des feux de brousse par circonscription administrative*

Circonscription administrative	2016		2017		2018	
	Nb de cas	Superficies brulées (ha)	Nb de cas	Superficies brulées (ha)	Nb de cas	Superficies brulées
Foundiougne	3	120	0	0	3	138
Gossas	1	5	1	2	0	0
Fatick	7	94	0	0	0	0
Région	11	219	1	2	3	138

Source : Inspection Régionale des Eaux et Forets

En 2016, les zones touchées sont :

- Département de Fatick : Keur Martin à Tattaguine, Djouroup, Bois de village poukhamtock, Forêt communautaire de Ngargo, Diofior Djilass,
- Département de Foundiougne : Forêt Pataco, Forêt classe Baria, Boutilimite
- Département de Gossas : Colobane

En 2017, l'incident a uniquement affecté le village d'Inna dans le département de Gossas.

En 2018, les 03 cas signalés concernent le département de Foundiougne et plus précisément la vallée Ndinderling, la forêt classée de Baria et la forêt classée de Sangako.

X.3. REBOISEMENT ET CONSERVATION DES SOLS

X.3.1. PRODUCTION DE PLANTS

Les circonscriptions responsables du reboisement sont entre autres le Régie, les Villageoises/Communautaires, Privées/Individuelles et ceux scolaires. En 2016, la région compte 47 pépinières dans l'ensemble des trois départements localisés particulièrement dans le département de Foundiougne. Elle croît et atteint le nombre de 75 structures en 2017. En 2018, la région perd 1 pépinière (74) dont 77% sont implantés à Foundiougne qui suit une tendance croissante par rapport aux autres départements.

***Tableau 10. 90** : Répartition et évolution du nombre de pépinières et de plants produits par circonscription administrative*

Type de pépinière		Foundiougne			Gossas			Fatick			Région		
		2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018
Régie	Pépinières	1	1	1		1	1		1	1	1	3	3
	Plants			23 745			12 500			31 271	0	0	67516
Villageoises/ Communautaires	Pépinières	3	10	10			2			2	3	10	14
	Plants			30 197			2100			38 930	0	0	71227
Privées / Individuelles	Pépinières	42	30	45		6	2		26	8	42	62	55
	Plants			85 724			4100			99 359	0	0	189183
Scolaires	Pépinières	1		1						1	1	0	2
	Plants			116							0	0	116
Total	Pépinières	47	41	57	0	7	5	0	27	12	47	75	74
	Plants	0	0	139 782	0	0	18700	0	0	169560	0	0	328042

Source : Inspection Régionale des Eaux et Forets

En ce qui concerne les plants, seule l'année 2018 est le plus représentatif. Ce nombre est de 328 042 plants répartis suivant : Fatick enregistre 169 560 contre 139 782 implantés à Foundiougne et Gossas en compte 18 700 seulement. L'essentiel des plants sont produits par la circonscription Privées/ Individuelles à hauteur de 189 183 plants.

Les plants produits dans la région sont caractérisés par 04 espèces : forestières, fruitières, fruitières forestières et ornementales. Au total, 326 812 plants ont été dénombrés en 2016. Le nombre a augmenté de 29,4% en 2017. A partir de cette année, les plants ont subi une diminution de 22,4%.

***Tableau 10. 91 :** Répartition et évolution du nombre de plants produits selon l'espèce*

Espèces	Région			Variation annuelle (%)		
	2016	2017	2018	2016-2017	2017-2018	2016-2018
Forestières	188754	158 578	123 787	-16,0%	-21,9%	-34,4%
Fruitières	9223	121 115	93 617	1213,2%	-22,7%	915,0%
Fruitières forestières	84 934	129 604	100 141	52,6%	-22,7%	17,9%
Ornementales	43901	13 588	10497	-69,0%	-22,7%	-76,1%
Total	326812	422885	328 042	29,4%	-22,4%	0,4%

Source : Inspection Régionale des Eaux et Forets

Suivant l'espèce, les plants de nature forestière sont dominants. Ils représentent 58% en 2016, 37% en 2017 et 38% en 2018.

Par ailleurs, de 2016 à 2018, les plantations forestières et ornementales ne cessent de diminuer, soit une variation annuelle négative de 34,4% et 76,1%, respectivement. Par contre, pour les autres espèces, une augmentation abondante du nombre de plants a été observée et surtout pour les spéculations fruitières.

Suivant le type de plantation, on distingue les modalités suivantes : régie, villageoise ou communautaire, privée ou individuelle et scolaire. En 2017 comme en 2018, les plantations privées ou individuelles sont largement majoritaires dans la région (plus de 57%). Elles sont suivies de celles villageoises ou communautaires puis des régies allant aux environs de 21% et 20% respectivement. Les plantations scolaires sont peu abondantes et sont au nombre de 50 en 2017 et 116 en 2018.

***Tableau 10. 92**: Répartition du nombre de plants produits selon l'espèce, par type de plantation*

Type de plantation	Espèces								Total	
	Forestières		Fruitières forestières		Fruitières		Ornementales			
	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%
2017										
Régie	42 612	26,9	24 150	18,6	14 996	12,4	6 558	48,3	**88 316**	20,9
Villageoise/ Communautaire	35 497	22,4	27 600	21,3	23 651	19,5	2 850	21,0	**89 598**	21,2
Privée / Individuelle	80 469	50,7	77834	60,1	82 438	68,1	4180	30,8	**244 921**	57,9
Scolaire	0	0,0	20	0,0	30	0,0	0	0,0	**50**	0,0
Total	158 578	100,0	129 604	100,0	121 115	100,0	13 588	100,0	422 885	100,0
2018										
Régie	32 201	26,0	18 660	18,6	11 587	12,4	5 068	48,3	**67 516**	20,6
Villageois/ Communautaires	29 426	23,8	21 326	21,3	18 274	19,5	2 201	21,0	**71 227**	21,7
Privé / Individuelle	62 117	50,2	60 140	60,1	63 698	68,0	3 228	30,8	**189 183**	57,7
Scolaire	43	0,0	15	0,0	58	0,1	0	0,0	**116**	0,0
Total	123 787	100,0	100141	100,0	93617	100,0	10497	100,0	328042	100,0

Source : Inspection Régionale des Eaux et Forets

La même tendance s'observe pratiquement pour les espèces fruitières. Quant aux espèces forestières, les plantations régies sont plus nombreuses que celles

communautaires ou villageois (27% contre 22% en 2017 et 26% contre 24% en 2018). Toutefois, les régies dominent dans la plantation des espèces ornementales en 2017 comme en 2018 par le même pourcentage (48,3%). Toutes les plantations scolaires sont destinées à la récolte de fruits.

X.3.2. PLANTATIONS REALISEES

Dans la région, les agents des eaux et forêts ont réalisé des plantations d'ordre massives, linéaires ou conservatoires et de réhabilitation. Les plantations massives sont plus pratiquées et la superficie cultivée s'est élargie de 0,9% de 2016 (664,1ha) à 2017 (1274ha) et a diminué de 0,5% de 2017 à 2018 (638,4ha). En sus, la surface utilisée pour les plantations conservatoires et de réhabilitation a augmenté de 176,4ha entre 2016 et 2017 et a baissé de 11,8ha entre 2017 et 2018. La même tendance s'observe pour les plantations linéaires où le périmètre s'est étendu sur une longueur de 54,9km en 2016, 94,6km en 2017 et 79,6km en 2018.

***Tableau 10. 93** : Situation et évolution des plantations réalisées par circonscription administrative*

Type de plantation		Plantations massives (ha)	Plantations linéaires (km)	Plantations conservatoires et de réhabilitation (ha)
Foundiougne	**2016**	533,8	48,9	17,6
	2017	988,4	56,6	96,5
	2018	352,8	41,0	137,0
Gossas	**2016**	0,4	2,3	1,8
	2017	22,5	3,8	27,4
	2018	22,5	5,5	18,0
Fatick	**2016**	129,8	3,8	37,1
	2017	263,1	34,3	109,0
	2018	263,1	33,1	66,0
Région	**2016**	664,1	54,9	56,5
	2017	1274,0	94,6	232,8
	2018	638,4	79,6	221,0
Variation annuelle (%)	**2016-2017**	0,9	0,7	3,1
	2017-2018	-0,5	-0,2	-0,1
	2016-2018	0,0	0,4	2,9

Source : Inspection Régionale des Eaux et Forets

X.4. GESTION DE LA FAUNE ET CHASSE

X.4.1. POTENTIEL FAUNIQUE

Le potentiel faunique existant dans la zone se présente comme suit : les phacochères, les gangas, les pigeons verts, les rôniers, les poules de roche, les pintades, les cailles, les lièvres, etc.

Le principe de l'amodiation consiste, dans le respect de la législation en matière de gestion des terres du terroir, à attribuer en dehors des aires protégées, un territoire de chasse à aménager sur lequel le droit de chasse, exclusivement dévolu à l'Etat, est loué à une personne physique ou morale. Cette location par l'Etat de ses droits de chasse est formalisée par un contrat dont les clauses sont fixées par un cahier des charges. Ainsi, 6 zones amodiées ont été attribuées en 2017 et 7 en 2018. Elles s'étendent respectivement sur une superficie de 160 265 ha et 149 500 ha.

***Tableau 10. 94** : Répartition et évolution du nombre et des superficies des zones amodiées, par circonscription administrative*

Circonscription administrative	Nombre de Zones amodiées			Superficie (en ha)		
	2016	2017	2018	2016	2017	2018
Foundiougne	6	6	7	138500	160265	149500
Gossas	0	0	0	0	0	0
Fatick	0	0	0	0	0	0
Région	6	6	7	138500	160265	149500

Source : Inspection Régionale des Eaux et Forets

La totalité de ces zones amodiées sont localisées dans le département de Foundiougne.

X.4.2. RESULTATS DES CAMPAGNES DE CHASSE

Le nombre de chasseurs en 2016 (172) a haussé de 2,9% en 2017 et 29,7% en 2018. Le nombre de pièces de gibiers à poils et à plumes abattus ont aussi augmenté progressivement. Il n'existe pas de pièces de reptiles abattus dans la région.

Tableau 10. 95: *Evolution des résultats des campagnes de chasse, par circonscription administrative*

Désignation		Nombre de chasseurs	Nb de pièces de gibiers à poils abattus	Nb de pièces de gibiers à plumes abattus	Nb de pièces de reptiles abattus
Foundiougne	**2016**	172	19	7887	0
	2017	177	49	12033	0
	2018	223	63	13933	0
Fatick & Gossas	**2016**	0	0	0	0
	2017	0	0	0	0
	2018	0	0	0	0
Région	**2016**	172	19	7887	0
	2017	177	49	12033	0
	2018	223	63	13933	0
Variation annuelle (%)	**2016-2017**	2,9	157,9	52,6	-
	2017-2018	26	28,6	15,8	-
	2016-2018	29,7	231,6	76,7	-

Source : Inspection Régionale des Eaux et Forets

Ces statistiques ne concernent que le département de Foundiougne.

X.5. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

X.5.1. ATOUTS

Le code forestier est l'un des atouts qui permet plus ou moins de protéger certaines ressources, malgré la pression que subit le forestier face au politique.

X.5.1.1. Contraintes

Les contraintes majeures sont surtout le non engagement effectif de certaines mairies dans la gestion des ressources naturelles, à savoir la lutte contre les feux de brousse et le reboisement pour ne citer que ces deux volets.

A cela, s'ajoutent les aléas climatiques que le technicien ne peut pas maîtriser et qui sont une des conditions de la réussite de toutes les opérations.

Les besoins grandissants en terres de cultures et les demandes de déclassement font de plus en plus des empiétements au niveau des forêts classées.

Dès lors, la région se trouve dans une problématique de gestion durable des ressources forestières.

Les forêts classées de la région sont aujourd'hui confrontées à un processus de dégradation qui est dû à divers facteurs qui sont :

- les coupes illicites et abusives pour l'exploitation du charbon de bois, du bois de chauffe, du bois d'œuvre et service ;
- la pression foncière de l'agriculture et de l'élevage qui occasionne les défrichements et le surpâturage ;
- l'effet de sur salure des estuaires qui menace dangereusement les mangroves ;
- la progression des terres salées ;
- les feux de brousse qui causent des dégâts considérables sur les rejets et les jeunes pousses non pyrotolérantes ;
- la coupe des racines des palétuviers du fait de la récolte anarchique des huîtres ;
- la délimitation imprécise des forêts classées.

En résumé, la forte tendance est la perte de superficie et de densité de forêts dans la région.

Les principales contraintes d'origine naturelle, anthropique et institutionnelle partagées sont :

- ***Les contraintes d'origine naturelle*** : la sécheresse qui entraîne une baisse de la réserve hydrique des sols, compromettant ainsi la régénération de la végétation, les érosions éolienne et hydrique qui entraînent une perte de fertilité des sols, la salinisation des eaux et des sols, etc.

- ***Les contraintes d'origine anthropique*** **:** ce sont les défrichements, les feux de brousse, la surexploitation des produits forestiers ligneux, le surpâturage (surcharge du cheptel, émondage abusif), l'exploitation des mines et carrières avec comme conséquences les pollutions, la perturbation de la photosynthèse, la destruction de la végétation, la réalisation des infrastructures routières, etc.

- ***Les contraintes d'ordre institutionnel et politique :*** elles sont nombreuses et variées : i) inadéquation de certaines politiques de développement, ii) faible

capacité des collectivités territoriales, iii) non maîtrise des ressources naturelles par les collectivités locales, iv) manque de synergie et difficulté de coordination des différentes interventions, v) faible capacité d'intervention des services techniques, vi) inadéquation de certains textes de lois, etc.

Toutefois, il faudrait saluer la prise en main de la dimension environnement par les populations locales.

X.5.2. PERSPECTIVES

- Ouverture de 85 km de pare-feu en 2016 ;
- Restauration de 250 ha de terres dégradées en 2016 ;
- Organisation du reboisement de 35 ha ;
- réalisation de RNA sur 23,5 ha ;
- distribution de 100 foyers améliorés ;
- mise en défens de la forêt de Samba Dia.

Chapitre XI : ENVIRONNEMENT

INTRODUCTION

Les politiques de développement définies par l'Etat du Sénégal accordent une importance particulière à la prise en compte de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement (GRNE). Ces orientations se traduisent par un transfert de compétences en matière de Gestion des Ressources Naturelles et de l'Environnement aux Collectivités Territoriales dans le cadre de la décentralisation en vue d'une gestion de proximité des ressources naturelles et de l'environnement.

Dans la région de Fatick, l'environnement est confronté à plusieurs contraintes liées à la salinisation des terres et à l'érosion côtière. Ainsi, des solutions doivent être apportées pour la restauration des équilibres écologiques menacés et une meilleure prise en charge des questions liées aux changements climatiques.

XI.1. PRESERVATION ET AMELIORATION DU CADRE DE VIE

XI.1.1. LA COLLECTE ET L'EVACUATION DES DECHETS

De 2016 jusqu'à 2018, aucun système de collecte normalisé des ordures ménagères n'est au point dans la région. En effet, la population a tendance à transférer les déchets à des endroits non aménagés. Cela a des conséquences néfastes sur l'environnement et l'hygiène publique même si, quelques fois, des activités citoyennes ponctuelles (« Set-Setal ») s'organisent.

XI.1.2. LA GESTION DES DECHETS

Il n'existe pas de décharges contrôlées dans la région de Fatick. Aucune décharge de la région ne répond aux normes d'aménagements prévus par les lois et règlement du pays pour accueillir ses déchets.

XI.1.3. GESTION DES POPULATIONS ET NUISANCE

Il n'existe pas un laboratoire ni de station de mesure de la qualité de l'air dans la région. Cependant lorsqu'il ya déversement d'hydrocarbure suite à un accident de la circulation, la DREEEC s'active pour que le commanditaire puisse non seulement restaurer le site pollué, mais aussi paie une amande pour réparer le préjudice causé.

XI.1.4. GESTION DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

Selon les statistiques de la DREEC de Fatick, le nombre d'installations classées pour la gestion de l'environnement a connu une nette progression depuis 2016. En effet, il passe de 57 en 2016 puis 65 en 2017 pour atteindre 71 en 2018, soit une évolution de 24,6% entre 2016 et 2018. L'analyse selon la nature ICPE montre que les stations-services et les boulangeries constituent en grande partie les installations enregistrées en 2018. Cependant, il convient de signaler que la région ne dispose qu'une seule ICPE de première classe localisée à Gossas et celle-ci est actuellement à l'arrêt.

Tableau 11. 96 : *Evolution des ICPE selon la nature et la classe*

Nature ICPE	Classe	Foundiougne			Gossas			Fatick			Région		
		2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018
Scieries	**2ième**	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Stations-services	**2ième**	13	13	13	4	3	3	12	15	18	29	31	34
Boulangeries	**2ième**	3	6	7	4	6	7	14	15	17	21	27	31
Dépôts de gaz butane	**2ième**	1	0	0	1	1	0	4	4	5	6	5	5
Appareil à pression	**2ième**	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	1	1
Usines	**1ière**	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1	1	0
Total		17	19	20	10	11	10	30	35	41	57	65	71

Source : *D.R.E.E.C de Fatick*

La répartition spatiale des installations révèle que le département de Fatick abrite l'essentiel des installations classées pour la protection de l'environnement avec 41

unités, soit 57,7% des structures régionales, contre 20 unités, soit 28,216% pour Foundiougne et 10 unités, soit 14,08% pour Gossas.

XI.2. ETUDES D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL (EIE)

C'est la première et la principale étude visant la protection de l'environnement dans l'exécution d'un projet. Cette étude permet, au moment des études de faisabilité, de prendre en compte les contraintes environnementales, au même titre que les contraintes techniques, économiques et sociales. Ces données environnementales permettent d'améliorer les choix décisionnels.

Selon les catégories de projets, la législation exige : soit une étude d'impact légère (AEI), soit une étude d'impact approfondie (EIA). Dans le cas d'une étude d'impact approfondie, une étude de danger est exigée par la règlementation. Cette étude de danger fait l'objet d'un guide méthodologique et a pour finalité d'évaluer les risques que peuvent présenter les installations classées et de proposer des mesures de maitrise correspondantes.

Il y'a aussi une Evaluation Environnementale Stratégique des projets et programmes qui touche souvent plusieurs régions.

Ce Tableau 11. montre l'évolution du nombre d'évaluations environnementales réalisées par circonscription administrative. Cependant, ce Tableau 11. ne prend pas en compte les Evaluations Environnementales Stratégiques portant souvent sur plusieurs régions et dont leur validation est réalisée à Dakar. C'est pourquoi, en 2017, nous avons dénombré quinze (15) Evaluations Environnementales dont les Cinq (05) sont des Evaluations Environnementales stratégiques. En 2018, elles sont au nombre de quatre (04).

***Tableau 11. 97** : Evolution du nombre d'évaluations environnementales réalisées par circonscription administrative*

Circonscription administrative	Nombre d'études d'impact environnemental		
	2016	2017	2018
Foundiougne	1	04	02

Gossas	00	00	00
Fatick	04	06	02
regionales	**05**	**05**	**02**
Région	**10**	**15**	**04**

Source : D.R.E.E.C de Fatick

XI.3. GESTION DE L'ENVIRONNEMENT FLUVIAL/MARITIME ET DE LA DEGRADATION DES SOLS

La région de Fatick est confrontée à d'énormes difficultés suite aux effets des changements climatiques. L'un des problèmes rencontrés est le recul du trait de côte au niveau de la frange côtière (façade océanique) dans la Commune de Palmarin. Dans cette zone, des reculs de 1 à 2m par endroit et par an selon l'intensité de la houle ont été observés. Aussi, les villages insulaires, jadis protégés par la mangrove contre l'érosion insulaire dû en partie par l'hydrodynamique (marée) subissent de plein fouet, l'avancée de la mer. Cette situation de vulnérabilité, est le résultat de la dégradation de ces écosystèmes par l'homme et accélérée par l'impact du Changement Climatique.

La région est aussi confrontée à la salinisation des terres avec les déficits hydriques notés pendant les périodes sèches. Ceci a accéléré le processus de salinisation qui est beaucoup plus accentué au niveau des vallées (vallées mortes) et aux abords des bras du fleuve Sine et du Saloum. Ce phénomène est en partie responsable de la dégradation des terres qui impacte négativement les rendements agricoles et limite les extensions agricoles. Un autre phénomène de remontée saline affecte les puits et puisards (remontée du biseau salée). Par ailleurs, les inondations sont souvent le fruit d'une pluviométrie irrégulière mais aussi accentuées par les divers aménagements (parcelles, terres de cultures etc.) dans des zones humides et les voies d'eau. Le changement climatique se manifeste également dans la région par l'augmentation de la température qui a un impact considérable sur les parasitoses, les maladies du bétail et l'évapotranspiration

XI.4. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XI.4.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

- Disponibilité des ressources forestières (Séquestration Carbone)

- Nombreux cours d'eau pérennes et une façade océanique
- Présence de la Mangrove
- Biodiversité
- Présence des Parcs et réserves naturelles.

IX.1.1 Contraintes

- Inondation
- Erosion côtière (recul du trait de côte, variation entre 1 et 2m/an
- Disparition des plages
- Insuffisance de digue de protection
- Pollution de l'océan par les déchets solides et liquides
- Vulnérabilité des villages insulaires (remontée niveau de la mer)
- Menace de la sécurité alimentaire
- Dégradation des écosystèmes marins, lacustres, côtiers et forestiers
- Salinisation des terres et des eaux (près d'1/3 des sols disponibles sont salinisés surtout dans les départements de Fatick et Foundiougne)
- Dégradation des terres cultivables due à l'érosion éolienne
- Insuffisance des projets d'Adaptation et d'atténuation au CC
- Non maîtrise des aléas climatique
- Non maîtrise de l'eau productive.

XI.4.2. PERSPECTIVES

- Développement des projets et programmes de résilience.
- Introduction de la problématique des changements climatiques dans les documents de planification
- Gestion des risques et catastrophes naturelles (structures à mettre sur pieds)
- Développement de projets sobres en carbone
- Développement de projets de gestion des déchets solides et liquide.

INTRODUCTION

Le commerce, secteur d'appui à la production, joue un rôle de régulateur de premier plan dans le développement socio-économique et représente une part importante de l'activité économique de la région.

Cependant, le secteur du commerce est à un niveau de développement très faible dans la région. Cette situation pourrait s'expliquer par le fait que la région ne dispose d'aucune infrastructure industrielle. Seules les microentreprises s'activant dans la transformation des produits agricoles, des produits de la pêche et du traitement du sel y sont installées.

L'artisanat joue un rôle régulateur de premier plan dans le développement socio-économique et représente une part importante de l'activité économique de la région. Toutefois, il importe que la stratégie de lutte contre la pauvreté passe aussi par la valorisation du potentiel artisanal.

Dans ce chapitre, le point est fait sur la situation commerciale et artisanale de la région.

XII.1. COMMERCE

Le service régional du commerce assure la protection et la santé des consommateurs. Il joue également une mission la régularisation des transactions commerciales, d'assistance et à la promotion de l'action commerciale et contribue à l'approvisionnement correct des populations en denrées de première nécessité. Ainsi, pour protéger les consommateurs contre les produits impropres à la consommation et la pratique de prix illicites ainsi que d'autres formes d'infraction, les agents du service du commerce effectuent des visites de surveillance et de contrôle auprès des commerçants et des marchés.

XII.1.1. LES MARCHES

L'activité commerciale de la région de Fatick est dominée par le commerce de détail, et se développe surtout dans les marchés. Ainsi, en 2018, le nombre total de marchés répertoriés dans la région s'élève à de 55 dont 27 permanents et 28 hebdomadaires. Comparée à la situation de 2016, une augmentation de 9 marchés hebdomadaire est notée.

Tableau 12.98: *Répartition des marchés selon le statut et le département*

Infrastructures	Fatick			Foundiougne			Gossas			Total		
	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018
Marchés permanents	11	11	11	9	9	9	7	7	7	27	27	27
Marchés hebdomadaires	8	14	14	7	9	9	4	5	5	19	28	28
Total	19	25	25	16	18	18	11	12	12	46	55	55

Source *: Service Régional de commerce de Fatick*

La répartition spatiale des marchés présente un déséquilibre. En effet, les départements de Fatick et de Foundiougne sont toujours les plus dotés en 2018. Ils disposent respectivement de 11 et 9 marchés permanents et de 14 et 9 marchés hebdomadaires. En revanche, le département de Gossas a comptabilisé 12 marchés dont 7 permanents.

XII.1.2. LES STOCKS

L'activité de commerce au niveau de la région en 2018 est essentiellement caractérisée par les produits de consommation. Elle se développe autour du commerce de détail et ne permet surtout pas une meilleure évaluation des marges commerciales. Par ailleurs, l'opération de suivi des stocks renseigne sur les évolutions de ces dernières, et sur les niveaux de consommations propres à chaque denrée.

Tableau 12.99 : *Evolution des stocks des principales denrées consommées selon le produit en 2016-2018*

Désignation	Stocks trimestrielles 2016				Stocks trimestrielles 2017				Stocks trimestrielles 2018			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Riz	632,6	609,5	465,6	585,6	645,9	622,3	475,4	597,9	659,4	635,4	485,4	610,5
Huile (en m^3)	43,7	44,0	32,3	39,5	44,6	44,9	33,0	40,3	45,6	45,9	33,7	41,2
Sucre	177,8	176,1	43,7	172,0	181,5	179,3	44,6	175,6	185,3	183,0	45,6	179,3
Lait en poudre	26,4	31,5	7,8	29,6	27,0	32,2	7,9	30,2	27,5	32,8	8,1	30,9
Pomme de terre	11,6	8,8	5,3	18,9	11,8	9,0	5,4	19,3	12,1	9,2	5,5	19,7
Oignon	21,4	37,9	17,5	21,8	21,8	38,7	17,9	22,3	22,2	39,4	18,2	22,7
Farine	125,5	92,7	112,0	114,9	128,1	94,4	114,4	117,3	130,8	96,4	116,8	119,8
Mais	93,7	146,5	72,6	86,6	95,7	149,6	74,1	88,4	97,7	152,7	75,7	90,3
Tomate	15,8	11,9	7,5	13,3	16,1	12,1	7,7	13,6	16,5	12,4	7,8	13,9

Désignation	Stocks trimestrielles 2016				Stocks trimestrielles 2017				Stocks trimestrielles 2018			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Gaz butane	2,9	3,7	2,7	2,7	3,0	3,8	2,8	2,8	3,0	3,9	2,8	2,8
Fer	699,2	1 185,2	1 485,6	638,9	713,9	1 210,1	1 516,8	652,3	728,9	1 235,5	1 548,7	666,0
Savon	34,0	32,6	6,6	22,4	34,7	33,3	6,7	22,9	35,4	34,0	6,9	23,4
Ciment	1 186,3	3 000,7	2 812,3	1 116,5	1 211,2	3 063,7	2 871,4	1 139,9	1 236,6	3 128,1	2 931,7	1 163,9

Source *: Service Régional de commerce*

L'analyse de la variation des stocks au cours des trois premiers trimestres révèle qu'une bonne partie des quantités de produits de consommation a subi progressivement une régression. En effet, la région enregistre au troisième trimestre une diminution des stocks de la majeure partie des produits, notamment le sucre, le lait et le savon, comparés à ceux du deuxième trimestre. Par contre, la farine, le gaz et le ciment ont connu des variations positives respectivement.

En comparaison au premier trimestre, ce même rythme de régression est maintenu sauf pour le ciment qui a fortement crû par rapport à son niveau du premier trimestre. En outre, l'analyse des variations en rapport avec leurs niveaux de début de période (mois de juillet), laisse observer des pentes négatives pour le sucre, la farine, la tomate et le savon. Cela montre que les stocks en fin septembre se sont accrus par rapport à leurs niveaux de début juillet. En effet, cela résulterait d'une augmentation de la consommation pour l'ensemble des denrées, tirée essentiellement par les fêtes de Korité et de la Tabaski survenues durant cette période et qui font l'objet de fortes demandes.

Les variations positivement corrélées entre le fer et le ciment pour l'ensemble des trois trimestres montrent le rebondissement du secteur des BTP, corolaire d'un fort approvisionnement de biens de construction d'une part. D'autre part, le sens de ces variations indiquerait un ralentissement de l'activité dans le secteur en liaison à la période hivernale, notamment pour le troisième trimestre. A l'inverse, le sucre, contrairement aux trimestres (1) et (2), a affiché une baisse de stock en fin de troisième trimestre par rapport en début juillet. S'agissant de l'oignon, ce n'est qu'au troisième trimestre que les variations ont été positives, alors que le stock en septembre

est moins important que ceux de mars et de juin et respectivement. Il s'agit, entre autres, d'une baisse de la consommation pour cette denrée.

XII.1.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XII.1.3.1. Opportunités et potentialités

Les principales opportunités que recèle ce secteur sont :

- la position géographique de la région ;
- la disponibilité de produits agricoles et produits animaux ;
- l'existence de loumas ;
- l'importance du volume de la population (densité supérieure à la moyenne nationale).

XII.1.3.2. Contraintes

- L'enclavement, l'éloignement des points d'approvisionnement ;
- Le coût élevé du transport ;
- Le non accès à l'électricité dans certaines localités ;
- L'état du réseau routier (routes et pistes de production) ;
- La vétusté infrastructures marchandes ;
- Le faible niveau échange intra région ;
- L'insularité de certaines zones de la région (îles du Saloum) ;
- La difficulté à disposer de statistiques fiables ;
- La faiblesse du pouvoir d'achat des populations ;
- Le développement de la fraude ;
- La polarisation de la ville de Kaolack ;
- La faiblesse du réseau d'approvisionnement et de distribution ;
- L'insuffisance d'organisation des Commerçants.

En ce qui concerne les marchés hebdomadaires, on note la précarité des infrastructures qui sont dépourvues d'aménagements de commodités.

En outre, plusieurs établissements humains n'abritent aucun point de vente (boutique). Cependant, une bonne dynamique d'échanges se maintient grâce aux marchés (permanents et hebdomadaires). Selon le Service Régional du Commerce, près de 59% des détaillants et 56% des officines de pharmacies se trouvent dans le département

de Foundiougne, mais les boulangeries et les distributeurs de matériau de construction représentent respectivement 31% et 24%.

XII.2. ARTISANAT

L'artisanat est l'un des secteurs clés de l'économie du pays, il contribue à une hauteur importante dans le PIB national. C'est aussi un secteur pourvoyeur d'emplois aux jeunes surtout les non instruits. A cet égard, la lutte contre la pauvreté devrait passer impérativement par la valorisation du potentiel artisanal.

XII.2.1. LES INFRASTRUCTURES

La région de Fatick dispose d'un seul village artisanal localisé dans le département de Fatick. Le village artisanal joue un rôle important pour la vulgarisation et l'écoulement des produits artisanaux. Il est aussi un moyen attractif de touristes. De ce fait, des politiques doivent être menées allant dans le sens de doter chaque département de villages artisanaux.

Tableau 12.100 *: évolution du nombre de villages artisanaux par circonscription administrative*

Départements	2016	2017	2018
Foundiougne	0	0	0
Gossas	0	0	0
Fatick	1	1	1
Région	**1**	**1**	**1**

Source : Chambre des métiers de Fatick

Vu son importance, le redressement du secteur artisanal s'impose et cela ne peut se faire qu'à travers une bonne volonté politique des gouvernants de ce secteur prometteur.

XII.2.2. LES ARTISANS INSCRITS A LA CHAMBRE DE METIERS

Le nombre d'artisans inscrits à la chambre des métiers de Fatick s'élève à 6 799 en 2017 contre 6647 en 2016, soit une hausse de 2,3%. Parmi ces 6 799 artisans, 97,5% se sont inscrits en tant qu'entreprise individuelle et le reste sont des Groupements d'Intérêt Economiques (GIE). En 2018, une augmentation significative de 19,7% a été

notée. En effet, 8 137 artisans se sont inscrits à la chambre des métiers donnant création à 7 936 entreprises individuelles artisanales (97,5%) et 201 GIE (2,5%).

Tableau 12.101 : *Evolution du nombre d'artisans inscrits à la chambre de métiers selon la forme juridique*

Forme juridique	Années	Nombre d'artisans inscrits
Entreprise individuelle	2016	6482
	2017	6626
	2018	7936
G.I.E	2016	165
	2017	173
	2018	201
TOTAL	**2016**	**6647**
	2017	**6799**
	2018	**8137**
Variation	**2016 - 2017**	**2,3%**
	2017 -2018	**19,7%**
	2016 - 2018	**22,4%**

Source : Chambre des métiers de Fatick

Une analyse de la répartition entreprises individuelles du secteur de l'artisanat suivant la classification socio-économique permet de constater que plus de la moitié du nombre de ces artisans (56,9% en 2017 et 59,2% en 2018) évoluent dans la fabrication. Le reste œuvre dans l'artisanat artistique et créatif (26,3% en 2017 et 24,6% en 2018) et l'artisanat de service (16,8% en 2017 et 16,2% en 2018).

Tableau 12.102 : *Evolution du nombre d'artisans inscrits à la chambre de métiers en tant qu'entreprise individuelle, selon la section et par circonscription administrative*

Circonscription administrative	Section	2016	2017	2018	Variation 2016 - 2017	Variation 2017 - 2018	Variation 2016- 2018
Foundiougne	Production	1021	1033	1226	1,2%	18,7%	20,1%
	Service	311	321	383	3,2%	19,3%	23,2%
	Art	385	385	418	0,0%	8,6%	8,6%
	Total	1717	1739	2027	1,3%	16,6%	18,1%
Gossas	Production	683	691	787	1,2%	13,9%	15,2%
	Service	175	177	244	1,1%	37,9%	39,4%
	Art	242	245	282	1,2%	15,1%	16,5%

Circonscription administrative	Section	2016	2017	2018	Variation 2016 - 2017	Variation 2017 - 2018	Variation 2016-2018
	Total	1100	1113	1313	1,2%	18,0%	19,4%
Fatick	Production	1952	2047	2684	4,9%	31,1%	37,5%
	Service	611	612	661	0,2%	8,0%	8,2%
	Art	1102	1115	1251	1,2%	12,2%	13,5%
	Total	3665	3774	4596	3,0%	21,8%	25,4%
Region	Production	**3656**	**3771**	**4697**	3,1%	24,6%	28,5%
	Service	**1097**	**1110**	**1288**	1,2%	16,0%	17,4%
	Art	**1729**	**1745**	**1951**	0,9%	11,8%	12,8%
	Total	6482	6626	7936	2,2%	19,8%	22,4%

Source : Chambre des métiers de Fatick

Suivant la répartition spatiale, l'essentiel des entreprises individuelles artisanales se concentrent dans le département de Fatick avec une proportion de 57% en 2017 et 57,9% en 2018. Le département de Foundiougne s'en suit avec près de 26% des entreprises. L'activité artisanale est ainsi moins exercée dans le département de Gossas.

XII.2.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XII.2.3.1. Atouts et potentialités

- L'existence d'un tourisme attrayant (delta du Saloum classé site historique mondial) ;
- La zone d'agriculture, d'élevage et de pêche favorable au développement d'activités de transformation (céréales locales et les produits halieutiques) ;
- L'existence d'une forte densité de tanne favorable à la production de sel, existence de centres de formation technique.

XII.2.3.2. Contraintes

- Le manque de formation et d'équipements des artisans ;
- L'accès aux crédits et aux marchés publics ;
- L'accès au foncier ;
- L'enclavement des sites de production de sel ;
-
- tLe manque de magasin et d'airs de stockage de la production de sel ;

- L'inexistence des zones d'exposition pour l'artisanat d'art.

XII.2.3.3. Perspectives

L'artisanat, eu égard aux immenses potentialités qu'il renferme en termes de création d'emplois et de valorisation des produits locaux, constitue la voie la plus indiquée pour lutter contre le manque d'emploi et la pauvreté. Nous avons aussi deux villages artisanaux en construction à Ndangane et à Foundiougne. Un projet de centre d'incubation et un projet d'usine de raffinage du sel sont en cours de réalisation.

Chapitre XIII : SYSTEME FINANCIER DECENTRALISE

INTRODUCTION

Fatick est aujourd'hui une région en pleine mutation démographique et économique où le taux de pauvreté est très élevé. Elle a donc besoin de structures financières permettant aux agents économiques de mener à bien leurs activités. Ces structures financières telles que les banques et les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) permettent, entre autres, aux agents économiques de faire des transactions fiables et rapides, d'épargner et d'emprunter pour financer leurs activités économiques ou pour subvenir à leurs besoins élémentaires.

Ces structures constituent donc dans le contexte actuel, un moyen privilégié de lutte contre la pauvreté dans la région, surtout les SFD qui offrent des services et produits financiers adaptés aux populations aux revenus faibles et précaires.

XIII.1. COUVERTURE EN SFD DE LA REGION

De 2014 à 2015, le nombre d'infrastructures du Systèmes financiers décentralisés dans la région de Fatick est passé de 23 à 22, soit une baisse de 4,3%. Cette régression se traduit par une réduction du nombre d'IMCEC isolée en une unité. En 2016, le nombre d'infrastructures du SFD est revu à la hausse avec une unité supplémentaire. Dès lors, une évolution n'est pas notée, ni en 2017, ni en 2018.

Tableau 13.103 : *Evolution du nombre de SFD inscrits selon la nature*

Nature SFD	Nombre SFD inscrits			
	2016	2017	2018	Variation %
Faitière	0	0	0	0
SFD affiliés	10	10	10	0
IMCEC isolées	13	13	13	0
Sociétés commerciales	0	0	0	
Total	**23**	**23**	**23**	**0**

Source : Direction de la réglementation et de la Supervision des Systèmes financiers décentralisés

Selon la nature d'établissement de SFD, l'examen des données a montré que les IMCEC isolées sont plus présentes dans la région. Elles concentrent 59,1% des structures, soit

13 unités. Les SFD affiliés sont chiffrés à 10 unités. Cependant, les structures faitières et de sociétés commerciales sont absentes dans la région.

Le nombre de sociétaires dans la région vaut 57 848 en 2017 contre 49 593 en 2016, soit une variation positive de 16,6%. Selon le milieu de résidence, le secteur des systèmes financiers décentralisés est dominé par le milieu urbain qui totalise 35 702 sociétaires en 2017, soit une proportion de 61,7% contre 22 146 sociétaires en zone rurale.

Par ailleurs, la région compte davantage plus de sociétaires en 2018. Ils sont au nombre de 66 845, soit une augmentation de 15,6% par rapport à l'an 2017. La plupart d'entre eux (63,6%) évoluent en zone urbaine.

Tableau 13.104 : *Evolution du nombre de sociétaires des SFD, par circonscription*

Indicateurs		Personnes Physiques			Personnes morales	Région
		Hommes	Femmes	Total		
2016	Urbain	9 659	7 095	16 754	15 226	31 980
	Rural	4 471	2 957	7 428	10 185	17 613
	Total	14 130	10 052	24 182	25 411	49 593
2017	Urbain	16 169	11 288	27 457	8 245	35 702
	Rural	12 577	5 829	18 406	3 740	22 146
	TOTAL	28 746	17 117	45 863	11 985	57 848
2018	Urbain	19 777	14 277	34 054	8 468	42 522
	Rural	13 923	6 576	20 499	3 824	24 323
	Total	33 700	20 853	54 553	12 292	66 845
Variation % (2016-2017)	Urbain	67,4%	59,1%	63,9%	-45,8%	11,6%
	rural	181,3%	97,1%	147,8%	-63,3%	25,7%
	Total	103,4%	70,3%	89,7%	-52,8%	16,6%
Variation % (2017-2018)	Urbain	22,3%	26,5%	24,0%	2,7%	19,1%
	rural	10,7%	12,8%	11,4%	2,2%	9,8%
	Total	17,2%	21,8%	18,9%	2,6%	15,6%

Source : Direction de la réglementation et de la Supervision des Systèmes financiers décentralisés

XIII.2. L'EPARGNE ET LES CREDITS

Les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) jouent un rôle capital pour les agents économiques en ce sens que ces derniers financent leurs activités économiques à base de l'épargne et des crédits accordés.

En 2018, le nombre d'épargnants de la région s'établit à 27 423 contre 28 298 en 2017, soit une baisse de 3,1% par rapport à l'année précédente. Parmi les épargnants, les données ont montré que les personnes physiques sont dominantes. Elles représentent

82,2% dont 14 129 hommes et 8 394 femmes. Par contre, les personnes morales sont moins représentées (4900).

S'agissant du nombre de crédits en cours, il se chiffre à 9 878 en 2018 contre 17 648 en 2017, soit un recul de l'ordre de 44%. Selon la nature du sociétaire, le nombre de crédits en cours est plus élevé chez les personnes physiques et couvre 83% de l'ensemble. Parmi ces personnes physiques, le nombre de crédits en cours des femmes est très faible, soit une proportion de 3,8%.

Tableau 13.105 : *Evolution du nombre d'épargnants, de crédits en cours et de crédits accordés selon le sexe et la nature du sociétaire*

Indicateurs	2016	2017	2018	Variation entre 2016 et 2017 (en %)	Variation entre 2017 et 2018 (en %)
Nombre d'épargnants au cours de l'année	**23 876**	**28 298**	**27 423**	18,5%	-3,1%
Hommes	12 130	14 377	14 129	18,5%	-1,7%
Femmes	7 253	8 906	8 394	22,8%	-5,7%
Personnes morales	4 493	5 015	4 900	11,6%	-2,3%
Nombre de crédit en cours	**13 577**	**17 648**	**9 878**	30,0%	-44,0%
Hommes	5 711	8 019	5 044	40,4%	-37,1%
Femmes	3 750	6 003	3 128	60,1%	-47,9%
Personnes morales	4 116	3 626	1 706	-11,9%	-53,0%
Nombre de crédits accordés	**9 216**	**10 430**	**22 355**	13,2%	114,3%
Hommes	4 961	5 704	12 241	15,0%	114,6%
Femmes	3 454	3 904	7 516	13,0%	92,5%
Personnes morales	801	822	2 598	2,6%	216,1%

Source : Direction de la réglementation et de la Supervision des Systèmes financiers décentralisés

Quant au nombre de crédits accordés, la région enregistre 22 355 en 2018 contre 10 430 en 2017, soit le double de la valeur initiale. Le nombre de crédits accordés aux personnes morales est de 2 598. En outre, les personnes physiques concentrent l'essentiel des crédits accordés, avec 19 757, soit 88,4%. Cependant, sur ces 19 757 crédits accordés aux personnes physiques, les femmes n'occupent que 38,1%.

Par ailleurs, les montants de l'épargne collectée, de l'encours de crédit et des crédits accordés, sont moins élevés en 2017, comparé à 2016. Au cours de l'année 2018, ces montants ont augmenté. En effet, l'épargne collectée auprès des sociétaires de la région est estimée à 7,891 milliards en 2018 contre 6,965 milliards en 2017, soit une

hausse nette de 13%. L'analyse selon la nature du sociétariat montre que la distribution du montant épargné suit pratiquement la répartition du nombre d'épargnants. Ainsi, on note que les personnes physiques sont les principales détentrices de cette épargne collectée (5,746 milliards, soit 73%) avec 3,590 milliards pour les hommes et 2,156 milliards pour les femmes. Par contre, le montant de l'épargne des personnes morales se chiffre à 2,145 milliards. Par rapport au milieu de résidence, 66% du montant épargné de 2018 se trouvent dans le milieu urbain.

Tableau 13.106 : *Evolution des montants de l'épargne collectée, de l'encours de crédit et des crédits accordés selon le sexe/nature du sociétaire et le milieu de résidence*

Indicateurs		2016 (en millions de FCFA)			2017 (en millions de FCFA)			2018 (en millions de FCFA)			Variation entre 2016 et 2017 (en %)			Variation entre 2017 et 2018 (en %)		
		Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Epargne collectée	Hommes	1 736,4	2 471,1	4 207,5	1 573,2	1 565,7	3 138,8	1 772,7	1 817,5	3 590,2	-9	-37	-25	13	16	14
	Femmes	1 071,7	1 190,8	2 262,5	995,7	881,4	1 877,1	1 131,1	1 024,9	2 156,1	-7	-26	-17	14	16	15
	Personnes morales	1 231,4	720,7	1 952,1	1 371,5	578,1	1 949,6	1 512,2	633,3	2 145,6	11	-20	0	10	10	10
	Total	4 039,5	4 382,6	8 422,1	3 940,29	3 025,20	6 965,49	4 416,13	3 475,74	7 891,87	-2	-31	-17	12	15	13
Encours de crédit	Hommes	1 339,0	2 975,2	4 314,2	1 376,1	2 075,8	3 451,9	1 487,2	1 971,2	3 458,4	3	-30	-20	8	-5	0
	Femmes	893,4	442,6	1 336,0	904,2	342,2	1 246,3	1 085,3	422,0	1 507,3	1	-23	-7	20	23	21
	Personnes morales	1 798,2	409,2	2 207,4	1 992,3	218,4	2 210,7	2 083,4	515,6	2 599,0	11	-47	0	5	136	18
	Total	4 030,6	3 826,9	7 857,5	4 272,58	2 636,37	6 908,95	4 655,91	2 908,76	7 564,67	6	-31	-12	9	10	9
Montant des crédits accordés	Hommes	2 440,0	3,7	2 443,7	2 454,6	5,7	2 460,2	2 686,6	0,1	2 686,8	1	53	1	9	-98	9
	Femmes	710,3	0,9	711,2	629,1	1,5	630,6	780,1	0,1	780,2	-11	70	-11	24	-96	24
	Personnes morales	553,2	0,4	553,6	531,9	0,4	532,3	522,4	0,0	522,4	-4	11	-4	-2	-94	-2
	Total	3 703,5	5,0	3 708,5	3 615,51	7,60	3 623,10	3 989,14	0,23	3 989,37	-2	53	-2	10	-97	10

Source : Direction de la réglementation et de la Supervision des Systèmes financiers décentralisés

Le montant de l'encours de crédits s'élève à 7564,64 milliards en 2018, soit une hausse de 9% par rapport à l'année 2017 où le montant se chiffrait à 6908,95 milliards. En 2018, les personnes physiques sont les principales bénéficiaires de ces crédits (65,6%, soit 4965,7 milliards) avec 3458,4 milliards pour les hommes et 1507,3 milliards pour les femmes. Il convient de noter que l'encours de crédits des Hommes et des Femmes évolue presque au même rythme entre 2017 et 2018. Cependant, sa progression est beaucoup plus importante chez les personnes physiques que chez les personnes morales (41% contre 10,3%).

En ce qui concerne les crédits accordés, la région enregistre un montant de 3623,10 milliards en 2017. Ce montant a subi une augmentation de 10% en 2018 pour atteindre 3989,37 milliards. Selon la nature du sociétaire, les données montrent que la somme octroyée aux personnes physiques est plus importante. En effet, elles bénéficient de 3090,8 milliards en 2017 et 3467 milliards en 2018.

Suivant la durée de la période, les encours de crédits en souffrance ont enregistré la variation la plus importante entre 2017 et 2018 avec 45,9%, suivis des encours à moyen terme (29,7%) et des encours à long terme (6,9%). Quant aux encours de crédits à court terme, ils ont diminué de 1,2%.

Tableau 13.107 : *Evolution du montant de l'encours d'épargne et de l'encours de crédits (en millions de FCFA), par circonscription administrative*

Désignation	2016	2017	2018	Variation entre 2016 et 2017 (en %)	Variation entre 2017 et 2018 (en %)
Encours de crédit (en millions de FCFA)	**7 974,22**	**6 908,95**	**7 564,67**	**-13,4%**	**9,5%**
Court terme	3 151,65	2 688,86	2 657,54	**-14,7%**	**-1,2%**
Moyen terme	1 437,71	1 409,43	1 827,45	**-2,0%**	**29,7%**
Long terme	3 128,55	2 618,13	2 798,87	**-16,3%**	**6,9%**
Crédits en souffrances	256,31	192,53	280,81	**-24,9%**	**45,9%**
Encours d'épargne ((en millions de FCFA)	**8 438,57**	**6 965,49**	**7 891,87**	**-17,5%**	**13,3%**
Dépôts à vue	2 512,20	2 172,07	2 678,81	**-13,5%**	**23,3%**
Dépôts à terme	1 438,99	1 217,18	1 251,40	**-15,4%**	**2,8%**
Autres dépôts	4 487,38	3 576,25	3 961,67	**-20,3%**	**10,8%**

Source *: Direction de la réglementation et de la Supervision des Systèmes financiers décentralisés*

Par ailleurs, pour les crédits d'épargne, les dépôts à vue ont connu la plus forte évolution entre 2017 et 2018, avec une hausse de 23,3%. Le montant des dépôts à terme a augmenté de 2,8% entre ces deux années.

.

XIII.3. L'OBJET ET LES SECTEURS D'ACTIVITES BENEFICIAIRES DES CREDITS ACCORDES

Selon l'objet, les crédits de trésorerie sont largement dominants avec près de 87% en 2017 et en 2018. Au cours de ces deux ans, le montant a évolué de 9,3%. Il s'en suit les crédits aux besoins d'équipements, soit 11% en 2017 (397,8 millions) et 11,7 %

en 2018 (466 millions). Les crédits accordés à la consommation s'élèvent à 27 millions en 2017 contre 30,9 millions en 2018, soit une progression de 14,6%% en valeur relative. L'immobilisation occupe une part de 0,4% en 2017 et en 2018. Le reste est attribué aux autres besoins.

Tableau 13.108 : *Evolution de la production de crédits selon l'objet et le secteur d'activités*

Désignations	2016			2017			2018			Variation entre 2016 et 2017 (en %)			Variation entre 2017 et 2018 (en %)		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Objet des crédits accordés															
Crédits immobiliers	14,4	0	14,4	16,1	0,0	16,1	16,1	0,0	16,1	12,0		12,0	-0,1		-0,1
Crédits d'équipement	221,1	3,6	224,7	392,3	5,5	397,8	466,0	0,0	466,0	77,4	53,5	77,0	18,8	-99,9	17,1
Crédits à la consommation	25,9	0,1	26	26,8	0,1	27,0	30,9	0,0	30,9	3,6	48,5	3,8	15,2	-99,8	14,6
Crédits de trésorerie	2938	1,1	2939	3 174,3	1,5	3 175,8	3 472,0	0,0	3 472,0	8,0	35,8	8,1	9,4	-99,9	9,3
Autres	37,6	0,2	37,8	6,0	0,4	6,4	4,1	0,2	4,4	-84,1	113,3	-83,0	-31,0	-48,1	-32,1
Secteur d'activités bénéficiaires des crédits accordés															
Agriculture, sylviculture et pêche	194,6	1,2	195,8	197,08	2,07	199,15	283,35	0,10	283,45	1,3	72,5	1,7	43,8	-95,1	42,3
Industries extractives	0,1	0	0,1	0,69	0,00	0,69	0,30	0,00	0,30	585,7		585,7	-55,8		-55,8
Industries manufacturées	100,9	0,4	101,3	292,10	0,96	293,05	123,40	0,00	123,40	189,5	139,5	189,3	-57,8	-99,9	-57,9
Bâtiment et travaux publics	50,3	1,4	51,7	68,31	1,94	70,25	51,51	0,00	51,52	35,8	38,4	35,9	-24,6	-99,9	-26,7
Commerce, restaurants, hôtels	2470	1,6	2472	2 868,29	2,12	2 870,41	3 120,89	0,12	3 121,01	16,1	32,7	16,1	8,8	-94,2	8,7
Électricité, gaz, eau	0,1	0	0,1	0,22	0,00	0,22	0,25	0,00	0,25	115,7		115,7	16,6		16,6
Transports, entrepôts et communications	74,7	0,2	74,9	84,20	0,27	84,47	84,44	0,00	84,44	12,7	35,3	12,8	0,3	-99,9	0,0
Assurances, services aux entreprises	201,6	0	201,6	1,02	0,00	1,02	3,66	0,00	3,66	-99,5		-99,5	258,1		258,1
Immobilier	37,1	0	37,1	37,07	0,00	37,07	35,91	0,00	35,91	-0,1		-0,1	-3,1		-3,1
Services divers	107,5	0,3	107,7	66,54	0,24	66,77	285,43	0,00	285,43	-38,1	-21,4	-38,0	329,0	-99,9	327,5

Source *: Direction de la réglementation et de la Supervision des Systèmes financiers décentralisés*

Par rapport au secteur d'activités, il convient de signaler une prédominance des entreprises du commerce, de restaurants et d'hôtels bénéficiant de 79,2% des crédits accordés en 2017 et 78,2% en 2018. Il est suivi par le secteur de l'industrie manufacturée en 2017 (8,1%) et par le secteur de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche en 2018 (7,1%). En revanche, les autres branches d'activités ont une faible part des crédits accordés avec moins de 6%.

XIII.4. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XIII.4.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

Les institutions de micro finance présentent trois atouts majeurs :

- La proximité qui permet un accès plus facile des populations ;
- La simplicité des procédures qui encouragent les bénéficiaires potentiels à formuler des demandes de financement ;
- L'existence de plusieurs organisations de base assez bien structurées.

XIII.4.2. CONTRAINTES

Les principales contraintes des institutions de micro finances sont :

- La gestion informelle de certaines IMF ;
- L'absence de synergie des acteurs de micro finance ;
- La faible diversification des produits financiers offerts par les mutuelles ;
- La faiblesse des capacités des dirigeants des mutuelles ;
- Une faiblesse de l'épargne due en partie aux croyances socioculturelles du milieu (pratiques de la thésaurisation) ;
- Les taux d'intérêt très élevés.

Chapitre XIV : TOURISME, CULTURE ET LOISIRS

INTRODUCTION

La région de Fatick présente d'énormes potentialités touristiques au regard de son riche patrimoine naturel, matériel et immatériel. Ce riche patrimoine permet au tourisme d'être compté parmi les secteurs les plus dynamiques de la région. En effet, Fatick dispose d'un patrimoine culturel diversifié et offre une gamme assez riche de sites touristiques constitués par les nombreux cours d'eaux et "bolongs", les îles du Saloum, le Parc National du Delta du Saloum et de plusieurs autres sites et monuments historiques. Ce qui fait que le tourisme occupe une place de choix dans le tissu économique de la région.

Ce chapitre mettra d'abord en exergue la situation touristique de la région avant de faire un état de la culture et des loisirs.

XIV.1. TOURISME

Deuxième secteur de l'économie nationale après la pêche, le tourisme connait depuis 2015 une nouvelle dynamique. En 2017, le nombre d'entrées de touristes dans la région est estimé à 1.365.000 contre 1.210.000 en 2016, soit une hausse de 12,8% (RAC 2018 Ministère du Tourisme).

Dans la région de Fatick, le nombre d'entrées de touristes enregistrés en 2017 s'élevait à 16 133 contre 18 564 en 2018 soit une hausse de 13,09%. Au regard de ce bon quantitatif, force est de reconnaitre que le tourisme se porte de plus en plus mieux dans la région.

XIV.1.1. SITUATION DES RECEPTIFS

L'hébergement touristique constitue un élément majeur de la chaîne de valeur touristique et une étape primordiale dans l'expérience du touriste. La région offre un large éventail d'établissements touristiques. Il convient cependant de remarquer que le département de Gossas ne dispose pour le moment d'aucun réceptif d'hébergement touristique. Aussi, aucune évolution en termes de construction de nouveaux réceptifs ni d'augmentation de capacité d'hébergement n'y est notée entre 2017 et 2018.

Par ailleurs, en 2017, la région compte 103 établissements d'hébergement contre 84 en 2016, soit une hausse de 22,6%. Ces établissements sont répartis en diverses catégories : hôtel, auberge, campement touristique, campement de chasse, gîte, lodge et centre d'accueil. Ils comptent 1064 chambres soit en moyenne 10 chambres par hébergement. Le nombre de lits est 2087, soit en moyenne 2 lits par chambre. Il n'y a pas eu de variation notée entre les réceptifs, le nombre de chambres et de lits entre 2017 et 2018 autant au niveau des deux départements qu'au niveau régional.

Tableau 14.109 *: Evolution du nombre de réceptifs par circonscription administrative*

Réceptifs		Foundiougne			Fatick			Région		
		2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018
Hôtel	**Réceptifs**	4	6	6	4	11	11	8	17	17
	Chambres	175	206	506	155	206	385	330	412	12
	Lits	424	206	506	271	206	385	695	893	893
Auberge	**Réceptifs**	9	11	11	8	15	15	17	26	26
	Chambres	60	66	66	40	72	72	100	138	138
	Lits	90	124	124	60	126	126	150	250	250
Campement touristique	**Réceptifs**	20	22	22	30	33	33	50	55	55
	Chambres	166	166	144	214	277	277	380	443	443
	Lits	351	228	228	413	555	555	764	587	587
Campement de chasse	**Réceptifs**	2	2	2		0	0	2	2	2
	Chambres	36	36	36		0	0	36	35	35
	Lits	90	78	78		0	0	90	78	78
Gîte	**Réceptifs**	1	1	1	3	1	1	4	2	2
	Chambres	11	11	11	32	4	4	43	15	15
	Lits	39	39	39	63	6	6	102	45	45
Lodge	**Réceptifs**	-	0	0	2	0	0	2	0	0
	Chambres		0	0	20	0	0	20	0	0
	Lits		0	0	31	0	0	31	0	0
Centre d'accueil	**Réceptifs**	1	1	1		0	0	1	1	1
	Chambres	20	20	20		0	0	20	20	20
	Lits	40	40	40		0	0	40	40	40
Total	**Réceptifs**	37	43	43	47	60	60	84	103	103
	Chambres	468	505	505S	461	559	1072	929	1064	1064
	Lits	1034	1015	1015	838	559	1072	1872	2087	2087

Source : Service régional du Tourisme

XIV.1.2. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XIV.1.2.1. Atouts et potentialités

La région dispose d'importants atouts et potentialités. Il s'agit entre autres :

- Le patrimoine naturel : le parc national du Delta du Saloum, les réserves de Fathala et de Palmarin, les aires marines protégées de Gandoul, Sangomar et de Bamboung, l'île aux oiseaux, le reposoir aux oiseaux, la forêt de rôniers de Samba Dia… ;
- Le patrimoine culturel : l'écomusée de Diakhao, le Musée d'art et de l'histoire de l'Afrique de l'ouest (MAHICAO), l'amas coquillers (Doioroum Bou Mag) ;
- Le patrimoine immatériel : le riche répertoire culturel sérère et des autres ethnies comme les mandingues à Toubacouta.

XIV.1.2.2. Contraintes

L'un des contraintes majeures observées dans le secteur touristique est que la région ne dispose pas de plaquette de promotion, ni de guides touristiques, ni d'agence de voyages de tourisme, ni de transports touristiques. A cela s'ajoute l'insalubrité de la ville et l'accès difficile au site mégalithique de Sine Ngayenne.

XIV.1.2.3. Perspectives

Le projet du secteur du Tourisme retenu dans le PSE est le développement de l'écotourisme dans le pôle Sine Saloum. Bien qu'inscrit dans le PSE I, aucune réalisation n'a été faite dans ce domaine.

XIV.2. CULTURE ET LOISIRS

XIV.2.1. INFRASTRUCTURES CULTURELLES

Les infrastructures culturelles ne sont pas nombreuses dans la région de Fatick. Cela constitue un grand frein à la visibilité de l'action culturelle.

Tableau 14.110 : *Evolution du nombre d'infrastructures culturelles par circonscription administrative*

Infrastructures culturelles	Foundiougne			Gossas			Fatick			Région		
	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018
Bibliothèque et centre de documentation	1					1	1	1		2	1	1
Centre de Lecture et d'Animation Culturelle (CLAC)												
Cinéma												
Théâtre, salle et aire de spectacle	1						2		1	4		
Centre culturel	1						1			2		
Manufacture												
Galerie d'art												
Musée	1						1			2		
Studio d'enregistrement							0					
Total	**6**					**1**	**5**	**1**	**1**	**10**	**1**	**1**

Source : Centre Culturel Régional

De manière précise, les bibliothèques et centres de documentation dépendant du ministère de la culture, se situent au Centre Culturel Régional de Fatick (CCR), au Centre d'interprétation de Toubacouta (CIT), à l'espace jeunes de Gossas et dans la commune de Ngayokhème. Ceux du CCR et du CIT fonctionnent respectivement depuis la création de ces infrastructures c'est-à-dire en 1984 et en 2013. En outre, peu d'espaces de spectacles sont notés dans la région. Ils se trouvent dans le CCR et le CIT. A côté, il existe les berges du Sine et la Maison des Cultures Urbaines de Diofior. Par ailleurs, il n'existe pas de galeries dans la région. Cependant on trouve dans l'espace touristique (Toubacouta, Foundiougne, Ndangane) de petites boutiques de ventes d'objets artistiques. Un studio d'enregistrement est en phase d'installation à Fatick. L'écomusée de Diakhao (2014) et celui du CIT (2013) représentent les seuls espaces muséaux de la région.

Par ailleurs, l'absence de centres culturels au niveau départemental ne favorise pas un bon maillage culturel de la région.

XIV.2.2. PATRIMOINE CULTUREL

XIV.2.2.1. Patrimoine matériel

Le Tableau 14.ci-dessus liste les éléments majeurs du patrimoine culturel matériel. Il montre la richesse des sites et monuments historiques et lieux de mémoire de la région.

Tableau 14.111 : *Liste des sites historiques de la région, par département*

Départ-tement	Sites historiques	Observations
Fatick	1. Mbind Ngo Mindiss (site de libations et d'offrandes, situé sur le bras de mer)	
	2. Jab Ndeb (arbre sacré, situé à Ndiaye-Ndiaye)	
	3. Maison Royale de Diakhao	
	4. la Tombe du Bour Sine Coumba Ndoffène Fa Maak	Réhabilité en 2016 par le ministère de la culture
	5. Les Tombes des Guélwars à Diakhao	
	6. Les Tombes des Lingères à Diakhao Thioupane	
	7. Le Baobab Kanger de Diakhao, lieu de libations des Rois du Sine	
	8. Le Mausolée de Maba Diakhou Bâ, à Mbel Fandane	Réhabilité en 2016 par le ministère de la culture
	9. Tombe de Meïssa Waly Dione à Mbissel	Réhabilité en 2016 par le ministère de la culture
	10. Les Puits et Mosquée d'El Hadji Omar à Simal ;	
	11. Maison familiale Senghor à Djilor Djidiack	Réhabilité en 2016 par le ministère de la culture
	12. Vestiges de la Maison du Bour Sine Salmon Faye	
	13. Centre Expérimental de Médecine traditionnelle (CEMETRA) ou Malango	Rassemble un nombre important de saltigués et de praticiens de la pharmacopée traditionnelle
Foundiougne	1. Mosquée de El Hadj Amadou Dème à Sokone	
	2. Delta du Saloum	Il est classé patrimoine mondial de l'UNESCO et fait partie des plus belles baies du monde
	3. Les canons de Ndakhonga	Jamais utilisés
	4. Site de Laga Ndong, à Ndorong-Log, fangool du panthéon sereer	
	5. Pecc, lieu de culte des Guélwars du Saloum	
	6. les Sites mégalithiques de Niodior et Toubacouta	
Gossas	1. Mausolée de Serigne Khar Kane	
	2. Mausolée de Ndamal Gossas (Oumar Gueye)	
	3. Marigot de Danki, champ de bataille	
	4. Puits de Ndiéné	

Source : Centre Culturel Régional de Fatick

XIV.2.2.2. Patrimoine immatériel

Le patrimoine culturel ne s'arrête pas aux monuments et aux collections d'objets. Il comprend également les traditions ou les expressions vivantes héritées de nos ancêtres et transmises à nos descendants, comme les traditions orales, les arts du spectacle, les pratiques sociales, rituels et événements festifs, les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ou les connaissances et le savoir-faire nécessaires à l'artisanat traditionnel.

Il est un facteur important dans l'identité culturelle. A Fatick, les éléments du patrimoine culturel immatériel sont très vivants comptes tenus de l'importance accordée par la communauté. Depuis 2016 un programme d'inventaire et de documentation est mené par le ministère de la culture.

Tableau 14.112 : *Répertoire du patrimoine culturel immatériel (expressions culturelles et rites) de la région*

Expressions culturelles et Rites	Observations
Mindis	Génie Protecteur de Fatick
Miss Diobaye	Chasse rituelle
Xooy	Cérémonie de divination classée patrimoine mondiale de l'UNESCO
Lutte traditionnelle	
Le Kagnaleng	Rite de fécondité, de protection de l'enfant et lutte contre la stérilité et les fausses couches répétitives
Parenté à plaisanterie	Entre cousins, grands-parents, patronymes et ethnies
Lieux sacrés et de libation	Dans toute la région
Danses traditionnelles (Magne, Ndioup, Ndiagnar.)	
Funérailles	Cadre important de socialisation chez les sérères
Samel	Rite fait pour un défunt
Mariage traditionnel	
Curr	Libation
Ndut	Cérémonie d'excision et d'initiation
Kagnalène	Rite de fécondité
Sem	rite pré hivernale fait par les femmes
Miss Diobaye	Chasse rituelle
Les Régates	Les Régates

Source : Centre Culturel Régional

XIV.2.3. ACTIVITES CULTURELLES

Partie intégrante du patrimoine culturel immatériel ou artistique de la région, les principales activités ont été initiés par les CCR en partenariat avec les acteurs culturels ou organisées par

les acteurs même ou les collectivités territoriales. La plupart bénéficie de subvention du Ministère à travers le Fonds d'Aide ou le Fonds des cultures urbaines.

Tableau 14.113 : *Répertoire des activités culturelles de la région en année n-1*

Dates	Activités	Localités ou lieux	Observations
Mars	Journée Internationale de la Francophonie	Tournant dans la region	Organisateurs CCR
Mars	Journée mondiale du Théâtre		
Avril	Journée mondiale du Livre et du droit d'auteur		
Avril	Journée mondiale de la danse		
Mai	Jouneés nationales du patrimoine		
Février - mai	Talents d'école	Fatick	
Juin	Fête de la musique	Tournant dans la region	
Août	Camps de vacances "Operation Enfance Culture"	Fatick	
Mai	Raan	Toucar /Fatick	
Mai-juin	Xooy	Fatick	des cérémonies de Xooy se tenues dans presque tous les villages du Sine à l'approche de l'hivernage.
Juin	Miss Diobaye		
Juillet-août	FesFou (Festival de Foundiougne)	Foundiougne	Promoteur privé
Juin	Journée Culturelles du Lôg	Dans les villages du Lôg	Organisé par l'association des Sages et Saltigués du Lôg. il est tournant dans différents villages
Octobre-novembre	Festival Niumi Badya	Toubacouta	Mairie de Toubacouta et la République de Gambie
Décembre	Festival Sine Production	Fatick	Hip Hop (Association Sine Prod)
Décembre	Festival Def'Art	Dioffior	Hip Hop (Association Def'Art)

Source : Centre Culturel Régional de Fatick

XIV.2.4. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XIV.2.4.1. Atouts et potentialités

La région de Fatick, du fait de sa diversité ethnique et de par sa situation géographique, présente des potentialités culturelles très riches et variées favorables au développement

socioéconomique. A cet effet, elle regroupe un patrimoine matériel et immatériel considérable. Il faut par ailleurs signaler l'importance du patrimoine naturel de la région composé de la forêt classée de Samba Dia (725 ha de rôniers) et de la Réserve de la Biosphère du Delta du Saloum classée patrimoine mondial par l'UNESCO.

Le secteur de la culture connait également un développement fulgurant noté par son classement au premier rang lors du dernier Festival National des Arts et Cultures (FESNAC 2017) et l'apport des initiatives privées dans le domaine. Les différents fonds d'aide logés au ministère permettent d'accroire la formation, la création et la diffusion artistique mais aussi la promotion du patrimoine culturel.

Sur un autre registre, certains artistes ont pu bénéficier du Fonds d'aide aux artistes, du Fonds des cultures urbaines. Ces opportunités visent à les sortir de l'informel et de tendre vers une professionnalisation dans leurs domaines d'activités. L'activité culturelle de la région de Fatick est dominée par la danse et la musique, ce qui fait d'elle un point de mire dans ces domaines.

Au regard de ce qui précède, l'action culturelle régionale est dynamique mais manque beaucoup de cadre d'expression adéquat excepté le Centre Culturel régional et le Centre d'interprétation de Toubacouta.

XIV.2.4.2. Contraintes

Les contraintes sont pour la plupart d'ordre financier. Le budget fonctionnement du service régional est inférieur aux besoins et à la demande. Pour les artistes, en plus des difficultés qu'ils rencontrent pour la subvention, il est noté une lenteur dans l'exécution des procédures administratives.

D'autres contraintes, qui entravent le développement du secteur à Fatick sont :

- Manque de conservateurs pour beaucoup de sites et monuments historiques ;
- Défaut de conception dans la construction des infrastructures culturelles comme le centre culturel ;
- Absence d'agenda culturel fixe des manifestations culturelles ;
- Insuffisance d'infrastructures culturelles et d'espaces de loisirs ;
- Manque de formation et de professionnalisation des acteurs ;
- Absence de Centre de Lecture et d'Animation Culturelle (CLAC) pour promouvoir la lecture publique ;

- Absence de village artisanal fonctionnel ;
- Faible implication des collectivités territoriales dans l'action culturelle ;
- Le manque de professionnalisme ;
- La faiblesse de l'implication financière des Collectivités locales ;
- La faible mise en valeur des sites et monuments historiques ;
- La mauvaise conception de la salle de spectacle du Centre Culturel ;
- L'absence d'infrastructures : centre culturels départementaux, maison de production audiovisuelle, Théâtre de verdure, Ateliers d'artistes et Annexes au sein du centre culturel, galeries ;
- La faiblesse de la logistique (Studio d'enregistrement, sono de grande capacité, podium, ponts lumière).

XIV.2.4.3. Perspectives

Au regard de la situation du secteur de la culture à Fatick, il serait souhaitable de réaliser les actions suivantes :

- La réalisation des mesures prises du secteur culture lors du conseil des ministres décentralisés (la construction d'une Maison des Arts et de la Culture **;** la construction d'un Théâtre de verdure dans la commune de Fatick **;** la création d'une Galerie d'Art à Foundiougne) ;
- Réhabilitation de la salle de spectacle du centre culturel et construction d'un théâtre de verdure au dit centre ;
- L'équipement du centre culturel en matériel haute fonction de sonorisation et de spectacle (Podium) ;
- La réalisation d'une maison de production audiovisuelle avec studios de filmage et de prise de son) ;
- L'organisation d'un festival régional qui sera le point d'attraction de toute la communauté artistique ;
- La protection et la promotion des sites historiques et leur vulgarisation auprès de la jeunesse ;
- La construction d'une salle de cinéma moderne à Fatick ;
- finalisation de l'aménagement du studio d'enregistrement ;

- Formation des acteurs en élaboration de projet, entreprenariat culturel, mise en scène et jeux d'acteurs ;
- La fonctionnalité de l'écomusée de Diakhao.

Chapitre XV : EAU ET ASSAINISSEMENT

INTRODUCTION

Selon l'OMS, accéder à l'eau signifie bénéficier d'une source située à moins d'un kilomètre de l'endroit de son utilisation et avoir la possibilité d'obtenir régulièrement au moins 20 litres d'eau par habitant et par jour. Quant à l'assainissement, elle correspond à la technologie permettant l'évacuation hygiénique des excréments et des eaux ménagères et assurant un milieu de vie propre et sain tant à domicile que dans le voisinage des utilisateurs. Cependant, l'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement représente l'une des grandes priorités de l'Etat pour sa politique de développement. L'objectif du gouvernement qui s'inscrit dans l'atteinte des OMD est de réduire, la proportion de la population n'ayant pas accès à l'eau potable et aux services adéquats d'assainissement. C'est ainsi au Sénégal, l'hydraulique et l'assainissement en milieu urbain sont du ressort du Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, de l'Hydraulique urbaine, de l'Hygiène publique et de l'Assainissement auquel sont rattachés la Société Nationale des Eaux du Sénégal (SONES), l'Office National de l'Assainissement du Sénégal (ONAS) et la Sénégalaise Des Eaux (SDE). Quant à l'hydraulique et l'assainissement en milieu rural, l'Etat a mis en place le programme eau potable et assainissement pour le millénaire (PEPAM).

Le présent chapitre traite d'abord, la situation du secteur de l'hydraulique dans la région de Fatick, ensuite celle du secteur de l'assainissement.

XV.1. L'EAU

Le sous-secteur de l'hydraulique constitue un élément stratégique du développement économique et social. Dans la région de Fatick, l'Etat du Sénégal, appuyé par différents partenaires au développement, tente année après année de relever le niveau d'accès des populations à l'eau potable.

Malgré la mauvaise qualité de l'eau dans certaines zones du Sine Saloum, la région de Fatick dispose de beaucoup de ressources en eau suffisantes pour l'alimentation de sa population. En effet, la production est passée de 1 732 062 m3 en 2017 à 1 996 457m3

en 2018, soit une augmentation de 15,3% en valeur relative. Au cours de ces années, tout le volume d'eau produit est en excès par rapport à l'utilisation. Cependant, le volume d'eau consommé a aussi augmenté entre temps de 1,2% et cela peut se justifier avec l'accroissement de 3,4% de la population urbaine de Fatick.

En 2018, la hausse de la production s'observe dans tous les départements mais seul Foundiougne a enregistré un volume d'eau consommé inférieur à celui de l'année précédente. Cette baisse est à hauteur de 6%.

Par ailleurs, la longueur des réseaux d'adduction à l'eau Potable (AEP) est de 182 210 en 2017 et 7 144 m y ont été ajoutée en 2018. Suivant la circonscription administrative, la hausse s'observe uniquement à Fatick et à Foundiougne, soit 5%. A Gossas la mesure n'a pas variée entre ces deux ans.

Tableau 15.114 : *Evolution de la situation de l'hydraulique urbaine selon divers indicateurs, par circonscription administrative*

Circonscription Administrative	Année	Longueur Réseau d'AEP (m)	Production (m3)	Consommation (m3)
FATICK	2017	81277,10	916439	817450
	2018	85501,81	1138010	848996
	Variation	5%	24%	4%
FOUNDIOUGNE	2017	58735,60	537003	509621
	2018	61655,23	565848	476797
	Variation	5%	5%	-6%
GOSSAS	2017	42197,6	278620	256302
	2018	42197,6	292599	276071
	Variation	0%	5%	8%
REGION	2017	182210	1732062	1583373
	2018	189355	1996457	1601864
	Variation	3,9%	15,3%	1,2%

Source : SDE de Kaolack-Fatick

La société des eaux (SDE) compte 9 432 abonnés dans la région en 2018 contre 9 170 en 2017, soit une hausse de 3%. La majeure partie de ces abonnés sont du privé (95,2%). Ceux-ci ont consommé un volume 1 323 669 m3 d'eau en 2017 et 1 364 369 en 2018, soit 83,6% et 85,2% de la consommation totale en 2017 et 2018, respectivement. Le nombre de clients officiels et pour les affaires ne représente que 2,7% et 2,2%, respectivement.

Tableau 15.115 : *Répartition et évolution du nombre d'abonnés et de la consommation d'eau potable en milieu urbain selon le type d'abonnés, par circonscription administrative*

Circonscription Administrative	Année	Type d'abonnés						Total	
		Affaires		Officiels		Privés			
		Nb abonnés	Cons. (en m3)	Nb abonnés	Cons. (en m3)	Nb abonnés	Cons. (en m3)	Nb abonnés	Cons. (en m3)
FATICK	2017	111	33330	124	129223	4296	654897	4531	817450
	2018	113	30848	126	129287	4439	688861	4678	848996
	Variation (%)	1,8	-7,4	1,6	0,0	3,3	5,2	3,2	3,9
FOUNDIOUGNE	2017	50	32187	73	35059	2943	442375	3066	509621
	2018	50	13727	75	25981	3010	437089	3135	476797
	Variation (%)	0,0	-57,4	2,7	-25,9	2,3	-1,2	2,3	-6,4
GOSSAS	2017	37	9939	47	19966	1489	226397	1573	256302
	2018	38	10608	50	27044	1531	238419	1619	276071
	Variation (%)	2,7	6,7	6,4	35,5	2,8	5,3	2,9	7,7
REGION	2017	198	75456	244	184248	8728	1323669	9170	1583373
	2018	201	55183	251	182312	8980	1364369	9432	1601864
	Variation (%)	1,5	-26,9	2,9	-1,1	2,9	3,1	2,9	1,2

Source : SDE de Kaolack-Fatick

Près de la moitié des abonnés du SDE à Fatick sont localisés dans le département de Fatick, soit 49,4% en 2017 et 49,6% en 2018.

Chapitre XVI : ASSISTANCE

INTRODUCTION

La politique d'assistance sociale est un dispositif mis en place pour lutter contre le déséquilibre social du pays. Ainsi, les services offerts, comme la CMU, les programmes de bourses de sécurité familiales, donnent la possibilité aux personnes les plus démunies de bénéficier sur des avantages sociaux afin de favoriser leur bien-être, leur insertion sociale et leur autonomie.

XVI.1. ACTION SOCIALE

Les services de l'action sociale jouent un rôle important de promouvoir l'insertion socio-sanitaire et économique des groupes sociaux défavorisés. Ils veillent à la promotion et à la protection des droits des personnes handicapées et des personnes âgées. Ils jouent également une mission de veille, de suivi et à l'accompagnement psycho-social des inadaptés sociaux.

XVI.1.1. LES PROGRAMMES D'APPUI

- Le Programme nationale de réadaptation à base communautaires (**PNRBC**) qui finance des projets économiques en faveur des personnes handicapées et appui des jeunes handicapés dans leur formation.
- Le programme (**PAPA**) ou programme d'appui à la promotion des ainés appuie le troisième âge dans le financement de leur projet économique.
- Le (**PAPALF)** ou programme d'appui à la promotion des personnes affectées par la lèpre et famille vise à promouvoir les 09 villages de reclassement social du Sénégal à travers des programmes spéciaux (en 2018, **5 000 000 de francs CFA** ont servi au financement d'un projet d'embouche bovine en faveur des jeunes du village de Sowane sans compter les **500 000 FCFA** destinés à l'appui scolaire de 20 élèves de ce village et des 750 000 FCFA d'appui à la formation de deux filles inscrites à l'institut de santé de Fatick.

- Le programme de l'Enfance déshérité (**PED**) qui intervient auprès des veuves des orphelins, des daaras et autres enfants en situation difficiles. En 2018, **2 850 000F** ont été investi par ce programme.

XVI.1.2. PRINCIPAUX INDICATEURS

L'effectif cumulé des cartes d'égalité des chances produites dans la région, de 2015 à 2018, s'élève à 3719. Le programme de couverture maladie universel a connu de grandes avancées, avec des taux de pénétration passant de 24% en 2016 à 71% en 2018. Globalement 244 260 personnes bénéficient d'une couverture sanitaire à travers les mutuelles de santé communautaires. Parmi cette population bénéficiaire nous retrouvons 14 981 ménages bénéficiaires de la bourse de sécurité familiale, 1500 bénéficiaires de la CEC et 43 314 élèves bénéficiaires de la CMU élèves. En effet un total de 24 mutuelles de santé ont été mises en place au niveau de la région, dont 1 couvrant tout le département de Foundiougne, deux unions départementales et une union régionale.

Tableau 16.116 : *Indicateurs de prise en charge*

Indicateurs	REALISATIONS			CIBLES
	2016	2017	2018	2018
Nombre de bénéficiaires de la carte d'égalité de chances	828	646	1426	714
Taux de couverture par les mutuelles de santé (des personnes non prises en charge par les systèmes formels de sécurité sociale)	24%	58%	71%	60%
Nombre de ménages vulnérables enrôlés dans le programme CMU		15 087	14 981	101 882

Source : Service Régional de l'Action Sociale

Dans le cadre de la gratuité des soins, 73 550 cas d'enfants de moins de 5 ans pris en charge et 71 020 vaccinés gratuitement. 5 551 patients de plus de 60 ans ont bénéficié de soins gratuits et 422 femmes enceintes ont bénéficié des césariennes gratuites.
Par rapport au remboursement des initiatives de gratuité d'un montant de 366.727.532 FCFA prévu, l'agence a remboursé un montant de 221.776.840 FCFA soit un taux d'exécution de 60,47% de prise en charge.

Dans le cadre de l'assurance maladie l'agence a libéré, durant l'année 2018, des subventions d'un montant global de 120.777.125 FCFA concernant des subventions classiques pour 67.014.250 FCFA, des subventions ciblées pour 31.462.875 FCFA, du

paiement des indemnités des gérants pour 10.300.000 FCFA et de la prise en charge des indemnités des UTG pour 12.000.000 FCFA. Soit un montant total de 241 554 250 FCFA dans le cadre de l'appui à la promotion des mutuelles.

XVI.1.3. DIAGNOSTIC

XVI.1.3.1. Contraintes

Le secteur confronte quelques contraintes. En effet, les détentrices de la carte d'égalité des chances ne sont toujours pas enrôlées dans le programme de la bourse de sécurité familiale. D'autres encore plus chanceux disposent de la bourse familiale mais n'ont pas accès à la couverture maladie universelle faute d'enrôlement.

A noter également que les autres avantages que devrait procurer l'obtention de la carte d'égalité des chances tardent à se matérialiser. Il s'agit entre autres des avantages relatifs au transport, à l'éducation, à la formation etc. Toutes choses qui limitent l'engouement des organisations de personnes handicapées par rapport au PAPCEC ou programme d'accélération de la production des cartes d'égalités qui entame sa phase IV.

Toutes fois d'autres difficultés notées ont également ralenti le rythme de production de ces cartes d'égalité des chances à savoir :

- La non fonctionnalité du SIG (Système Informatisé de Gestion) qui ne permet plus aux agents d'y accéder pour procéder à des vérifications et corrections ;
- Les nombreux doublons observés dans la délivrance des cartes et autres erreurs techniques ;
- La panne récurrente de seule machine chargée de l'impression ;
- Les nombreux dossiers en souffrance dans les locaux de la DGAS qui font penser à des pertes de documents ;
- la lenteur dans l'impression de ces cartes.

XVI.1.3.2. Recommandations

- Réhabilitation des sièges de certaines mutuelles et allocation de siège aux UDMS ;

- Appui des mutuelles de santé et structures faitières en logistique et matériels informatiques ;
- Renforcement de la régularité de la libération des subventions aux bénéficiaires ;
- Renforcement de la gouvernance des mutuelles de santé.

XVI.1.3.3. Perspectives

- Intégrer des bénéficiaires des initiatives de gratuité dans les mutuelles de santé
- Encadrer l'enrôlement des groupes indigents dans les mutuelles
- Renforcer la communication opérationnelle pour l'adhésion des populations aux mutuelles de santé et le renouvellement des cotisations
- Rembourser des subventions et factures des initiatives de gratuité en souffrance
- Doter les mutuelles de santé et structures faitières en logistique et outils informatiques
- Accompagner les instances de renouvellement des mutuelles de santé et structures faitières
- Renforcer le partenariat avec projets et programmes identifié et autres services techniques

XVI.2. COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE

La Couverture Maladie Universelle (CMU) offre la possibilité aux personnes les plus démunies de bénéficier d'une couverture du risque maladie. Cette initiative permet, en effet, aux personnes ayant souvent de faibles revenus (monde rural et secteur informel), d'être affiliées à un régime d'assurance maladie et de bénéficier des mêmes soins que les personnes affiliées aux autres régimes de sécurité sociale que sont les imputations budgétaires et les Instituts de Prévoyance Maladie (IPM).

En 2018, la région de Fatick compte 24 mutuelles de santé dont 1 à l'échelle département au niveau de Foundiougne, 2 unions départementales et une union régionale. Ces mutuelles de santé ont la responsabilité de prendre en charge les soins

des patients au niveau postes et centre de santé à hauteurs de 80 % et 50% au niveau des pharmacies privées. Les unions départementales ont à charge les soins des patients au niveau des hôpitaux à hauteur de 80% et 50% au niveau des pharmacies privées.

Graphique 16.7 : *Evolution du taux de pénétration des mutuelles de santé de la région de Fatick*

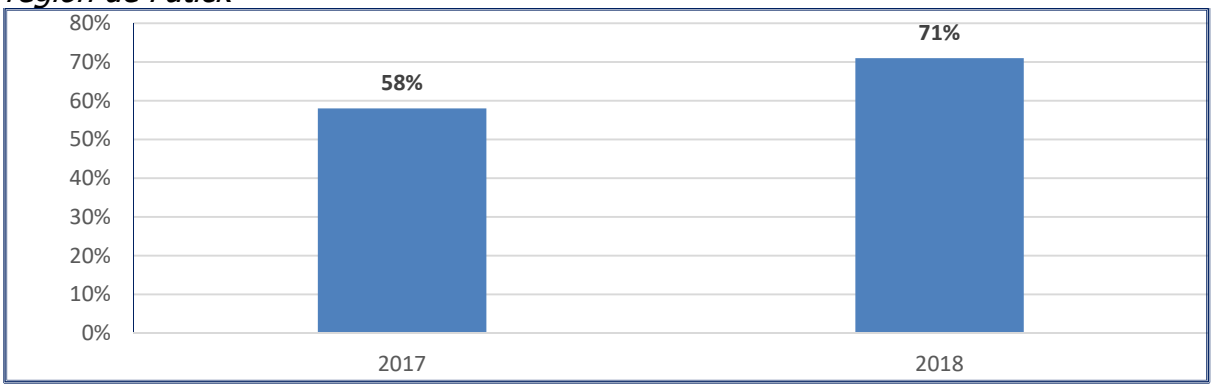

Source : CMU Fatick

Le taux de pénétration des mutuelles de santé est passé de 58% à la fin de l'année 2017 à 71% au 31 Décembre 2018. Ainsi, le nombre de bénéficiaires d'une couverture sanitaire est évalué à 244 260 personnes dont 14 981 ménages enrôlés de la bourse de sécurité familiale, 1500 bénéficiaires de la CEC et 43 314 élèves bénéficiaires de la CMU élèves.

Dans le cadre de la gratuité des soins, 73 550 cas d'enfant de moins de 5 ans pris en charge et 71 020 vaccinés gratuitement. 5 551 patients de plus de 60 ans ont bénéficié de soins gratuits et 422 femmes enceintes ont bénéficié des césariennes gratuites.

Par rapport au remboursement des initiatives de gratuité d'un montant de 366.727.532 FCFA prévu, l'agence a remboursé un montant de 221.776.840 FCFA soit un taux d'exécution de 60,47% de prise en charge.

Dans le cadre de l'assurance maladie l'agence a libéré durant l'année 2018 des subventions d'un montant global de 120.777.125 FCFA concernant des subventions classiques pour 67.014.250 FCFA, des subventions ciblées pour 31.462.875 FCFA, du paiement des indemnités des gérants pour 10.300.000 FCFA et de la prise en charge des indemnités des UTG pour 12.000.000 FCFA. Soit un montant total de 241 554 250 FCFA dans le cadre de l'appui à la promotion des mutuelles.

XVI.2.1. RECOMMANDATIONS

- Réhabilitation des sièges de certaines mutuelles et allocation de siège aux UDMS ;
- Appui des mutuelles de santé et structures faitières en logistique et matériels informatiques ;
- Renforcement de la régularité de la libération des subventions aux bénéficiaires ;
- Renforcement de la gouvernance des mutuelles de santé.

XVI.2.2. PERSPECTIVES :

- Intégrer des bénéficiaires des initiatives de gratuité dans les mutuelles de santé ;
- Encadrer l'enrôlement des groupes indigents dans les mutuelles ;
- Renforcer la communication opérationnelle pour l'adhésion des populations aux mutuelles de santé et le renouvellement des cotisations ;
- Rembourser des subventions et factures des initiatives de gratuité en souffrance ;
- Doter les mutuelles de santé et structures faitières en logistique et outils informatiques.